

2007



Rapport
annuel



Parce que le monde bouge.



Dans un contexte financier troublé depuis juillet 2007, le CIC et son actionnaire majoritaire, le Crédit Mutuel, continuent leur développement, tant en France qu'à l'étranger, dans les domaines de la banque, de l'assurance et des services.

Leur solidité a été confirmée par les agences de notation. Les fonds propres *tier one* du CIC atteignent 9,5 milliards d'euros et ceux du groupe CM-CIC 24,4 milliards. Sur ce critère, ce dernier est classé 3^e au plan national, 14^e au plan européen et 25^e au plan mondial (*The Banker* - juillet 2007).

Le CIC, banque de détail, compte en France plus de 4 millions de clients et 2 055 agences, réparties dans cinq pôles régionaux. Ce réseau s'appuie sur des filiales (une par métier) et un système d'information unique qui lui donne accès, en temps réel, à une très puissante logistique, financière et technologique. Cette organisation permet aux commerciaux d'être à l'écoute des clients et de pouvoir prendre des décisions régionalement, c'est-à-dire adaptées et rapides, tant dans le domaine de la banque que de l'assurance.

Banque des professionnels, du commerce, des entreprises - petites, moyennes et grandes - le CIC les accompagne là où ils se trouvent avec une seule ambition : favoriser et suivre le développement de ses clients en France et à l'étranger. En 2007, il a ainsi mis à disposition des professionnels et des entreprises près de 9 milliards d'euros de nouveaux crédits (16 % de plus qu'en 2006). Ses parts de marché en crédits ont progressé, tant auprès des entrepreneurs individuels (+ 0,74 point à 9,21 %) que des sociétés non financières (+ 0,33 point à 8,46 %).

Dans les différents métiers, le groupe dispose d'outils et de spécialistes, notamment en *Asset Management* (CM-CIC AM), crédit-bail (CM-CIC Bail et CM-CIC Lease), intermédiation boursière (CM-CIC Securities), mobilisation de créances (Factocic et CM-CIC Laviolette Financement) et épargne salariale (CM-CIC ES).

Dans le capital-développement, le CIC participe à la stabilisation et à la non-délocalisation des « grandes-moyennes » entreprises.

Le groupe CIC est également un intervenant majeur en matière de banque privée, avec plus de 85 milliards d'euros d'actifs en gestion.

À l'international, il a des partenariats en banque, assurance et technologies en Belgique, Italie, Espagne, Suisse, Tunisie, au Luxembourg, Maroc (où il vient de renforcer sa participation au capital de la BMCE) et Canada. Il faut y ajouter sa présence directe en Allemagne, Angleterre, aux États-Unis, à Hong Kong et Singapour et des représentations dans une quarantaine de pays.

Fort de ses résultats et de l'important effort de formation des salariés, indispensable pour leur donner accès à des postes à valeur ajoutée, le CIC est aujourd'hui un groupe prêt à saisir toute opportunité, en France comme à l'international.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucas', with a long horizontal stroke underneath.

Michel Lucas
Président du directoire

SOMMAIRE

- 5 Profil du groupe CIC
- 6 Chiffres clés consolidés
- || **7 MÉTIERS DU GROUPE**
 - 8 Organigramme simplifié du groupe
 - 10 Banque de détail
 - 18 Banque de financement et de marché
 - 24 Banque privée
 - 28 Capital-développement
 - 30 Coordonnées du réseau
- || **33 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
 - 34 Conseil de surveillance
 - 36 Directoire
 - 38 Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance
 - 50 Assemblée générale
- || **51 DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 52 Déontologie
 - 52 Contrôle interne
 - 53 Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne
 - 59 Ressources humaines
 - 60 Moyens technologiques
 - 61 Relations avec les clients
 - 62 Relations avec les actionnaires
- || **63 ÉLÉMENTS FINANCIERS**
 - 64 Comptes consolidés
 - 126 Comptes sociaux (extraits)
- || **141 ÉLÉMENTS JURIDIQUES**
 - 142 Assemblée générale mixte du 22 mai 2008
 - 157 Autres éléments du document de référence
 - 162 Renseignements divers
 - 164 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
 - 165 Table de concordance du document de référence



Ce document de référence fait également office de rapport financier annuel.

Le CIC, holding du groupe et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance - en France comme à l'international - et de l'assurance.



3 988 325 clients dont :

3 314 827 particuliers

566 241 professionnels

104 573 entreprises

22 866 collaborateurs

2 055 agences en France

3 succursales et

35 bureaux

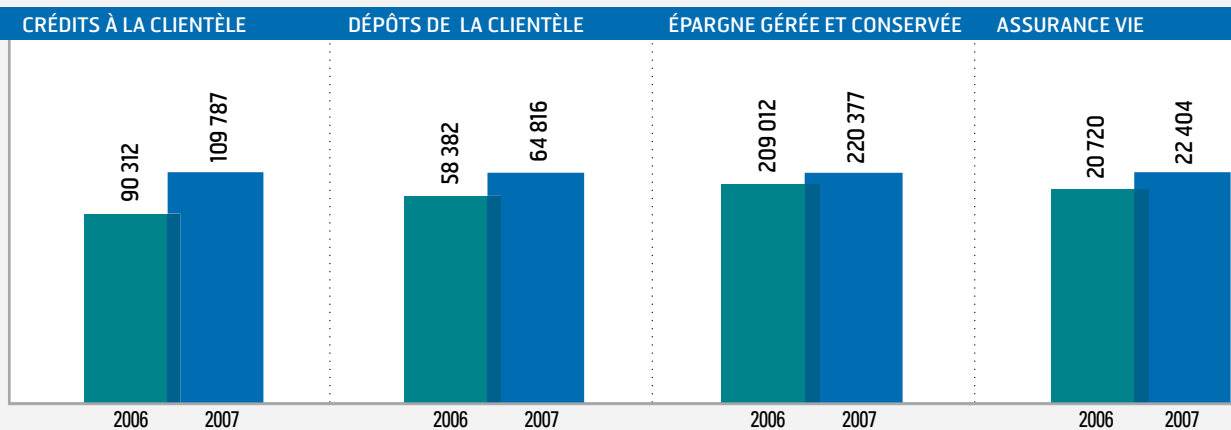
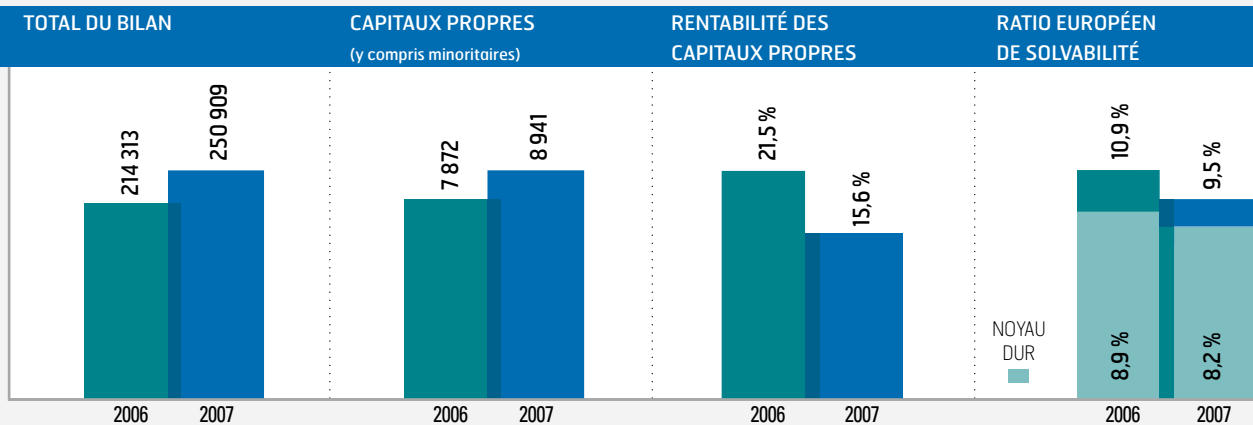
de représentation à l'étranger

Le CIC fait partie du Crédit Mutuel depuis 1998.

Chiffres au 31 décembre 2007

6 Chiffres clés consolidés du groupe

EN MILLIONS D'EUROS



RÉSULTATS

	2007	2006
Produit net bancaire	4 193	4 354
Résultat d'exploitation	1 389	1 659
Résultat net (part du groupe)	1 139	1 274
Coefficient d'exploitation	64 %	60 %

Source : comptes consolidés.

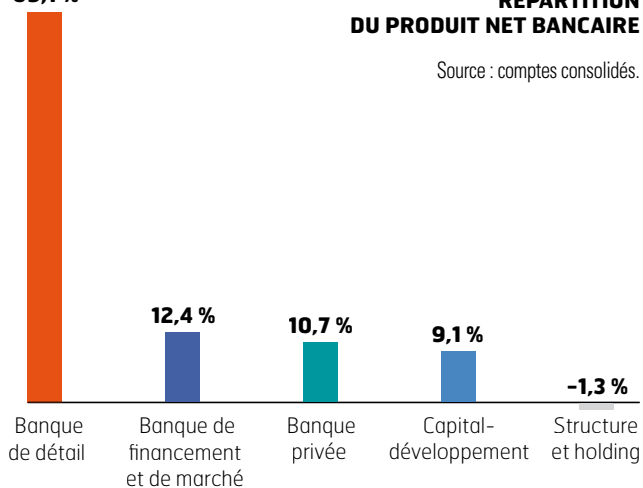
Métiers du groupe



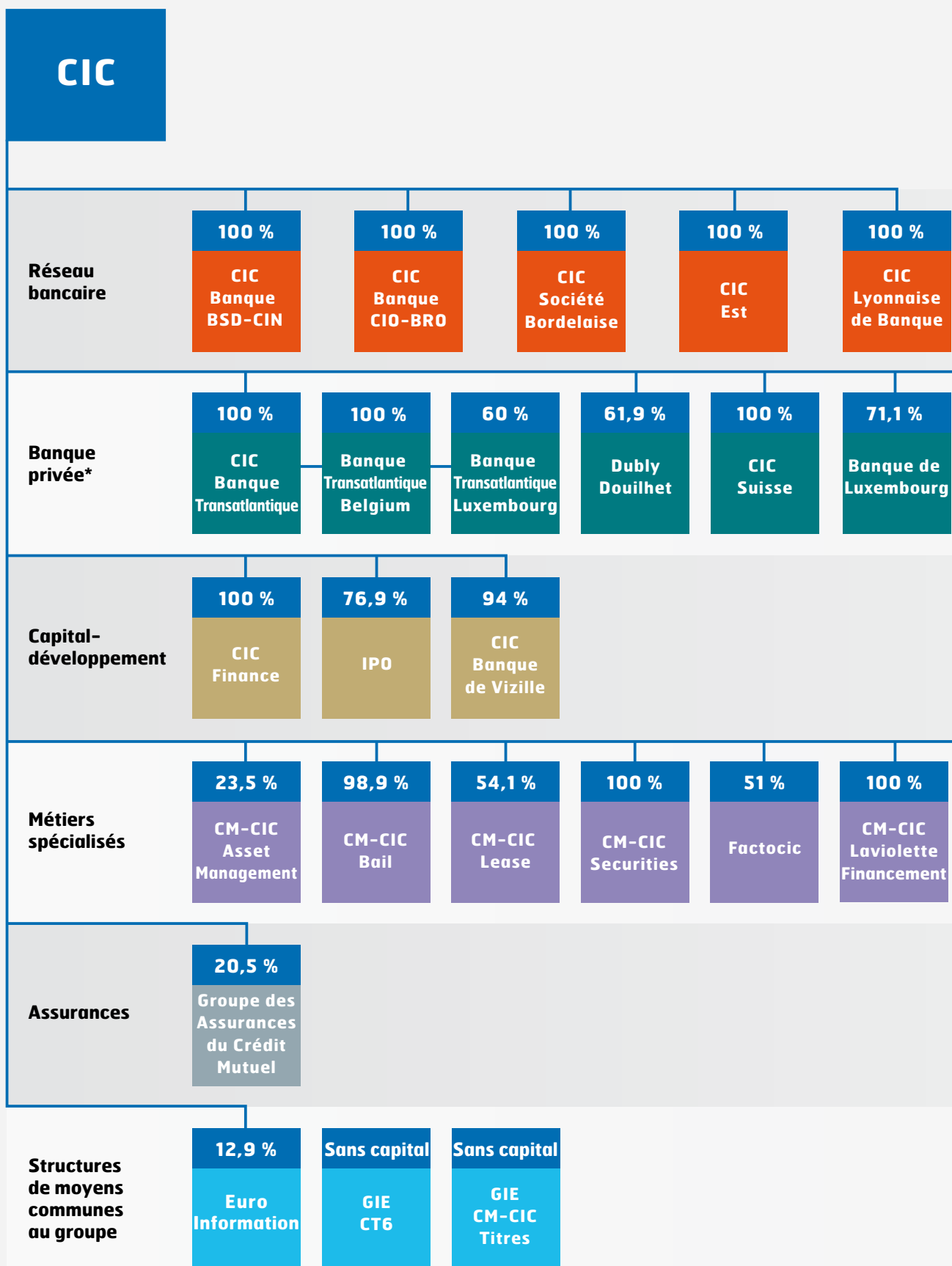
69,1 %

RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Source : comptes consolidés.



- 8 Organigramme simplifié du groupe
- 10 Banque de détail
- 18 Banque de financement et de marché
- 24 Banque privée
- 28 Capital-développement
- 30 Coordonnées du réseau



100 %

CIC Private
Banking -
Banque
Pasche

* Les activités de banque privée sont également exercées au sein de la succursale CIC Singapour (sur place et via CIC Investor Services Limited à Hong Kong).

99,9 %

CM-CIC
Epargne
Salariale

100 %

CM-CIC
Aidexport

48,7 %

CM-CIC
Agence
immobilière

48,3 %

CM-CIC
Participations
immobilières

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Les sociétés qui ne sont pas contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel, comme indiqué ci-contre. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel-CIC.

Le groupe CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau du groupe CIC, qui est également banque de réseau de la région parisienne et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché du groupe ;
- de 5 banques régionales dont chacune exerce son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communes au groupe.

Au 31 décembre 2007, le capital du CIC était ainsi réparti :

- BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) : 70,78 % et Ventadour Investissement : 20,66 %, soit 91,44 % pour le Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- Caisse Centrale de Crédit Mutuel : 0,99 % ;
- Banca Popolare di Milano : 0,98 % ;
- Crédit Mutuel Nord Europe : 0,84 % ;
- Compagnie Financière de Crédit Mutuel : 0,75 % ;
- Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie : 0,69 % ;
- Crédit Mutuel Océan : 0,69 % ;
- Crédit Mutuel Centre : 0,56 % ;
- Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest : 0,35 % ;
- Crédit Mutuel de Normandie : 0,07 % ;
- Auto contrôle 0,66 % ;
- Salariés : 0,44 % ;

Le solde (1,54 %) était réparti dans le public.

Participations Crédit Mutuel par métier

Banque Privée

Banque Transatlantique Luxembourg : 40 %

Banque de Luxembourg : 28,9 %

Capital-développement

IPO : 10,2 %

CIC Banque de Vizille : 3,7 %

Métiers spécialisés

CM-CIC Asset Management : 76,4 %

CM-CIC Bail : 1,1 %

CM-CIC Lease : 45,9 %

Factocic : 15 %

CM-CIC Agence immobilière : 51,3 %

CM-CIC Participations immobilières : 51,7 %

Assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : 79,5 %

Structures de moyens communes au groupe

Euro Information : 87,1 %



Banque de détail

En 2007, les activités de la banque de détail ont poursuivi leur croissance.

Le nombre de clients a progressé de 185 000 (+ 4,9 %) et le cap symbolique des 4 millions a été franchi début janvier 2008.

Banque de détail : chiffres clés (en millions d'euros)

	2007	2006	Variation
P N B	2 897	2 809	+ 3,1 %
Frais de fonctionnement	(2 079)	(2 004)	+ 3,7 %
R B E	818	805	+ 1,6 %
Coût du risque	(105)	(105)	0 %
Résultat avant impôt	820	789	+ 3,9 %
Résultat net part du groupe	574	537	+ 6,9 %

Source : comptes consolidés.

Les encours de crédit ont crû de 19 %, grâce notamment à une forte production de crédit à la consommation (+ 19 %) et de crédit d'équipement (+ 16 %), tandis que la production de crédit habitat ralentissait progressivement à partir de l'été, en raison de la hausse des taux liée à la « crise des *subprime* ».

Les dépôts ont augmenté de 14 %.

Les activités de services, que ce soit en monétique, épargne financière ou assurances (+ 20,4 % pour le portefeuille d'assurances IARD), ont progressé à un rythme soutenu, générant une hausse des commissions de 10 %.

En conséquence, le groupe CIC a poursuivi en 2007 ses gains de parts de marché : + 0,52 point en dépôts (4,56 % de PDM) et + 0,51 point en crédits (6,65 % de PDM).

Enfin, la maîtrise des frais généraux et le coût du risque à un niveau bas ont conduit à un résultat d'exploitation pour la banque de détail de 713 millions d'euros

Réseau

> Développement du réseau

2 055 agences

Le CIC a amplifié son effort de modernisation et de densification de son réseau d'agences pour atteindre 2 055 points de vente. Le programme d'ouvertures (65 en 2007) se poursuit, notamment sur le sud-ouest, le sud-est et l'Île-de-France. Près de 400 nouvelles agences ont été ouvertes sur les sept derniers exercices.

Banque à distance

La vitrine unique du groupe sur Internet *cic.fr* a enregistré 93 millions de connexions en 2007 et plus de 9 millions de visiteurs mensuels ont été relevés en janvier 2008.

Le site s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités, notamment :

- devis d'assurance auto ;
- consultation des contrats santé ;
- CESU préfinancé ;
- consultation des garanties internationales ;
- *Web* relevés ;
- souscription de services en ligne.

3 015 automates bancaires

En 2007, le parc des automates bancaires (GAB, DAB, automates de dépôt) a augmenté de 333 appareils pour atteindre 3 015. De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place et l'ergonomie des transactions améliorée. Ce réseau favorise les gains de productivité et permet d'attirer de nombreux non-clients, français ou étrangers.

> Marché des particuliers

Nouveaux clients

En 2007, le nombre de clients particuliers s'est accru de 160 333 pour s'établir à 3 263 011, soit + 5,2 %.

C'est le résultat de :

- l'effort de prospection intensif à travers le crédit immobilier, l'épargne et l'assurance de biens ;
- la politique d'ouverture ou de modernisation des agences ;
- la poursuite et l'extension de la démarche en direction des jeunes, avec en particulier *Starts Jeunes Actifs*, offre dédiée aux moins de 28 ans entrant dans la vie active qui a séduit 93 053 souscripteurs, soit + 48 % en 1 an.

Ressources bancaires

L'encours des ressources s'est élevé à 26,3 milliards d'euros, avec une hausse de 6,5 % des dépôts à vue et de 7,5 % de l'épargne bancaire. Cette performance est notamment due au succès de l'opération axée sur « le livret CIC à 5,25 % ». La progression des livrets (+ 9,8 %) et des comptes à terme (+ 73,1 %) a contrebalancé le recul de l'épargne logement (- 6,9 %) et des PEP (- 8,3 %).

Épargne financière

Les performances en matière de commercialisation de fonds « à promesse », de FIP, de FCPI et la montée en charge des fonds « profilés » *Stratigestion*, ont alimenté une croissance nette des encours d'OPCVM diversifiés et actions de 358 millions d'euros (+ 9,4 %).

La collecte d'assurance vie s'est établie à 2,48 milliards d'euros (- 3,2 %).

Crédits

Après une forte progression au 1^{er} semestre, la production de crédits à l'habitat a sensiblement ralenti pour atteindre 12,3 milliards d'euros (+ 11 % contre + 28 % en 2006).

En matière de crédits à la consommation, les efforts commerciaux axés sur le pré-équipement des clients avec le lancement d'une nouvelle formule « crédit en réserve », relayés par les campagnes « crédits maîtrisés », se sont traduits par une production de 1,94 milliard d'euros (+ 17 % contre + 11 % en 2006).

Contrats de service

L'équipement des nouveaux clients et les actions envers les clients peu actifs ont permis d'augmenter le stock de *Contrats Personnels* de 153 467, pour un total de 738 352 (+ 26 %).

Banque à distance

145 128 nouveaux clients ont souscrit un abonnement Filbanque, portant le portefeuille à 1 019 877 contrats.

Cet équipement accru des particuliers s'accompagne d'une forte accélération du nombre de visites sur *cic.fr*.



Cartes

Dans un marché national à maturité, le développement du parc de cartes bancaires (+ 9,5 %) a été porté par l'équipement des nouveaux clients. Le succès des opérations de montée en gamme a assuré parallèlement une progression des cartes haut de gamme : *Premier* + 14,6 % et *Infinite* + 33 %.

Téléphonie mobile

L'offre initiale *NRJ Mobile* réservée aux jeunes a été complétée en fin d'année par une offre grand public « C le mobile ». 20 204 ventes de téléphonie mobile ont été conclues en 2007.

Commissions

Dans un contexte de stabilisation tarifaire, les commissions de service se sont accrues de 7 %, grâce à l'accroissement du nombre des clients, au développement de leur équipement et à la bonne tenue des marchés financiers jusqu'en fin d'année.

> Marché des professionnels

Forces de vente

Avec 1 938 chargés d'affaires professionnels (+ 16 % en un an), le groupe affirme sa volonté de privilégier une approche qualitative des besoins des différents segments du marché.

Conquête de nouveaux clients

La mise en place d'un programme de prospection a permis une accélération de la conquête de nouveaux clients : 65 613 en 2007 contre 58 631 en 2006 (+ 11,9 %).

Financements

La production a favorablement évolué :

- crédits d'investissement : + 23,1 % à 2 763 millions d'euros ;
- crédit-bail : + 23,7 % à 456 millions d'euros ;
- contrats de location longue durée : 1 544 contre 779 en 2006.

La part de marché du groupe pour les prêts à la création d'entreprise (PCE) est passée de 12,26 à 13,44 %.

La contribution du marché des professionnels à la production globale de crédits à l'habitat a gagné 0,2 point à 18,2 %.

Fidélisation et commissions

La commercialisation des produits et services a été active :

- augmentation nette des contrats de banque à distance de 28 339 (contre 23 183 en 2006) pour un stock de 156 460 ;
- augmentation nette des « Contrats Professionnels » (package de services au quotidien) de 33 496, portant le stock à 74 466 ;
- augmentation des flux monétiques de 11 %, sous le double effet d'une progression du parc de terminaux et du bon niveau d'activité des clients équipés, d'où une hausse des commissions de 9,42 %.

Épargne salariale

La refonte des formules proposées aux professionnels et une action commerciale spécifique ont permis de porter la production de contrats de 3 523 en 2006 à 8 034 en 2007 (+ 128 %).

Assurance vie

Les clients professionnels ont contribué à hauteur de 2 887 millions d'euros (soit 13,5 %) à l'encours total d'assurance vie.

Partenariats

2007 a vu le renforcement des accords du groupe avec des réseaux de franchise et instances professionnelles représentatives.

Agriculture

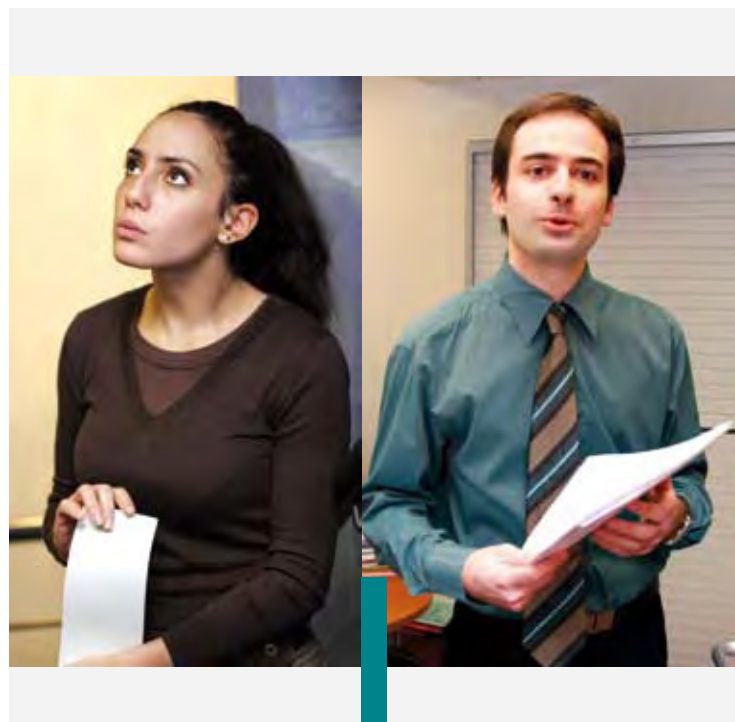
Initiées en 2002, les relations avec le secteur agricole se sont développées. Les chargés d'affaires spécialisés ont conquis 2 451 nouveaux clients en 2007 et 189 millions de crédits d'équipement ont été mis en place. De nouveaux partenariats ont été noués avec des distributeurs de matériel. L'offre aux agriculteurs intègre également des produits et services dans les domaines de l'immobilier et de la gestion de patrimoine.

Associations

À l'instar des approches spécialisées qu'il destine depuis plusieurs années aux organismes de gestion du secteur de l'enseignement privé, le CIC a renforcé son offre de traitement de flux et de financement pour les grandes associations gestionnaires du secteur sanitaire et social.

Communication

Une campagne radio est venue soutenir les actions commerciales majeures de l'année en direction des professionnels.





> Marché des entreprises

L'action du CIC en direction de l'entreprise et des chefs d'entreprises repose sur des valeurs de proximité, de réactivité, de compétences et sur des structures commerciales décentralisées, proches des décisions stratégiques des dirigeants. Les chargés d'affaires sont les pivots et les garants de la qualité, de l'efficacité et de la pérennité de la relation.

2007 a permis de conquérir 7 876 nouvelles entreprises pour atteindre 75 500 clients.

Financements

L'action volontariste en matière de financement des entreprises a été poursuivie. Les synergies créées entre les réseaux entreprises, le département financements spécialisés, les structures de haut de bilan et *CIC Banque Privée* ont permis une approche efficace du marché de la reprise et de la transmission.

La production de crédits moyen et long terme a atteint 5 656 millions d'euros (+ 14,2 %). L'encours total des crédits a progressé de 10,4 %.

La production de crédit-bail mobilier a augmenté de 8,6 % à 1 988 millions d'euros et le repositionnement, en début d'année, de l'offre de location longue durée *Auto Confort* a généré une hausse de 98 % du nombre de véhicules financés. Celle de crédit-bail immobilier s'est élevée à 381 millions d'euros.

Gestion de trésorerie et placements financiers

Les dépôts ont progressé de 14,2 % à 22 594 millions d'euros, l'épargne bancaire affichant une croissance de 55,5 %.

Les encours gérés dans le cadre du service *CIC Acti-trésorerie* (gestion automatisée de la trésorerie disponible) ont enregistré une augmentation de 18,4 %.

Flux

Le lancement de *SWIFTNet Plug and Play* a confirmé la place de leader du CIC dans la mise en œuvre de nouveaux services de connectique bancaire. Cette solution simple, multibancaire et multipays, permet aux entreprises, en accédant à *SWIFTNet*, de standardiser et de sécuriser leurs échanges bancaires.

Le service de banque à distance a été enrichi de fonctionnalités :

- activités cartes (liste des cartes bancaires détenues par l'entreprise, montant des opérations du mois courant et du mois précédent, opérations d'un contrat carte sur un an...);
- commande en ligne de *CESU* préfinancés;
- double validation (faire valider, par deux intervenants distincts, l'exécution d'une opération);
- délégation des fonctions Bourse en fonction du type de valeurs;
- gestions des cautions avec *EPSDNet*.

International

Le traitement des opérations internationales est assuré par un centre de métier réparti sur 5 sites (Cergy-Pontoise, Lille, Lyon, Nantes et Strasbourg). Ce dernier intervient, seul ou en complément des agences, dans les domaines des virements et prélèvements internationaux, des chèques et effets, des remises et crédits documentaires, des garanties internationales. En 2007, ce centre de métier a obtenu la certification AFAQ AFNOR norme ISO 9001 – 2000.

Épargne salariale et retraite

Le CIC a lancé, à l'intention des PME, *Force 3 Entreprise* qui concilie des objectifs de développement, d'implication des collaborateurs et de maîtrise des charges sociales (accord d'intéressement, PEI, PERCOI).

Le nombre d'entreprises clientes au titre de la tenue de compte a progressé de 36,6 %.

Concernant la gestion du passif social, le nombre de souscription de contrats *Indemnités de fin de carrières* a crû de 31,6 %.



Métiers d'appui

Assurance

En 2007, l'activité en assurances de biens et de personnes a progressé; en assurance vie, elle a enregistré un léger repli, tout comme l'ensemble du marché français. Les commissions se sont élevées à 231 millions d'euros.

Assurances de biens

Le stock de contrats d'assurances automobile et habitation a été porté à 626 400 (+ 17 %).

Les services liés à l'automobile ont été complétés avec un nouveau *Contrat de réparation*, offre intermédiaire entre l'option *Panne immobilisante* du contrat d'assurance et le *Contrat d'entretien et de réparation*.

Pour faciliter l'accès des jeunes à l'assurance automobile, une approche tarifaire avantageuse a été mise au point. Elle privilégie l'apprentissage par la conduite accompagnée, la prévention avec des stages de conduite, et la fidélité à CIC Assurances. Toujours pour favoriser les jeunes, l'offre en assurance habitation a été enrichie d'une nouvelle formule *Accès J's* adressant aux étudiants qui louent une chambre ou un studio, à un tarif très compétitif.

Tous les contrats d'assurance habitation ont été dotés d'un accès gratuit à une plateforme de mise en relation avec les services d'assistance prévus dans le cadre du plan de cohésion sociale *Borloo*: garde d'enfants, aide aux personnes âgées, ménage, jardinage...

Par ailleurs, le nouveau contrat *Protection bailleur* garantit les revenus locatifs et le bien des propriétaires gérant eux-mêmes leur logement individuel donné en location.

Enfin, un accès au calcul en ligne des devis d'assurance automobile ou habitation a été ouvert aux abonnés Filbanque qui peuvent ainsi obtenir une tarification immédiate et la mise en relation avec un conseiller pour concrétiser leur souscription en agence.

Assurances de personnes

111 000 nouveaux contrats de prévoyance individuelle ont été souscrits en 2007, portant l'encours total à 490 000.

La nouvelle offre en assurance, *Plans Autonomie*, apporte une réponse complète en cas de dépendance partielle, totale ou temporaire, et prévoit une convention d'assistance dédiée aux assurés et à leurs proches.

Par ailleurs, le nouveau contrat *Assurance Santé CIC* s'appuie sur une formule unique dont les garanties et les prises en charge sont modulées en fonction des besoins exprimés. Il peut être associé à un contrat dédié aux médecines douces non remboursées par la Sécurité sociale: *Réflexe Prévention Santé*. Avec 58 600 contrats en cours, le portefeuille des complémentaires santé a augmenté de 48 % en 2007.

Assurance vie

Le chiffre d'affaires a atteint 2 487 millions d'euros (- 3,2 %). La collecte sur les contrats en unités de compte a représenté 76 % de ce montant, hors transferts effectués dans le cadre de la loi *Breton* qui se sont élevés à 692 millions d'euros.

Les contrats d'assurance vie et de capitalisation sur mesure de *Sérénis Vie* proposés par *CIC Banque Privée* ont généré un chiffre d'affaires de 156,4 millions d'euros.

Plan Assur Horizons, le multisupport phare de la gamme, a totalisé 79 300 adhésions. Depuis début 2007, les investissements sur les supports en parts de ce contrat sont effectués 3 jours ouvrés après la date d'effet. Le choix de supports accessibles dans la formule *Liberté* a été élargi à 40 OPCVM multigestionnaire. Ces améliorations ont été apportées également à la version loi *Madelin*, *Plan Assur Horizons Pro*, qui a enregistré plus de 2 000 nouvelles adhésions.

Les contrats et fonds en euros ont bénéficié de taux de rendement nets en légère hausse : de 3,90 % pour le *Livret Assurance Retraite* à 4,30 % pour *Plan Patrimoine*.

Dans le domaine de l'ingénierie sociale, les contrats *Retraite Entreprise*, dotés de nouvelles options de rentes, ont bénéficié dans leur version en unités de compte, de l'amélioration des délais d'investissement à 3 jours ouvrés après la date d'effet.

Enfin, les adhérents à un contrat d'assurance vie y ont maintenant accès sur *Filbanque* et peuvent ainsi modifier ou mettre en place des versements programmés et effectuer des versements libres.

Gestion collective

CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC, a mis en place en 2007 une nouvelle organisation avec un nouveau directoire qui a adopté un plan de développement à 3 ans.

Fin 2007, les actifs sous gestion ont atteint 53,4 milliards d'euros, dont 4,2 en épargne salariale.

CM-CIC AM intervient en tant que prestataire comptable auprès de 50 sociétés de gestion pour une valorisation de plus de 10 milliards d'euros répartis sur 185 OPCVM.

Gestion financière

En France, la crise des liquidités a affecté la gestion autant que la collecte des OPCVM en 2007. Cette dernière est en recul pour la première fois depuis 10 ans.

La prudence et la maîtrise des risques ont permis à CM-CIC AM d'obtenir des performances dans les trois catégories d'OPCVM (souvent en grandes difficultés sur la place) : trésorerie régulière, trésorerie dynamique et performance absolue. Ses résultats ont par ailleurs été salués par de nouvelles récompenses (*Lauriers de Bronze d'Investir*, *5 Trophées du Revenu*, *3 Trophées d'Or*, *Alpha League Table Europerformance/EDHEC*).

Les OPCVM monétaires, très peu exposés, n'ont pas subi de rachats et ont continué d'assurer une bonne régularité.

Les OPCVM obligataires ont connu des performances soutenues comme en attestent les classements. L'effet des tensions sur les *spreads corporates* a néanmoins entraîné mécaniquement des résultats en retrait par rapports aux indices de références constitués essentiellement de signatures souveraines.

La gamme d'OPCVM diversifiés gérés en multigestion a été simplifiée afin d'en augmenter la visibilité et un nouveau préfixe CM-CIC apparaît dans la gamme grand public. Les performances ont été positives sur l'ensemble des profils avec une différenciation limitée compte tenu des performances décevantes des marchés actions.

Les résultats des OPCVM actions ont été différenciés avec des progressions notables des fonds de fonds spécialisés sur les marchés émergents ou les matières premières. En revanche les fonds de fonds Japon ou USA ont été impactés par les mouvements des devises. 2007 a confirmé l'importance d'une gestion actions directe européenne plutôt que spécifiquement française et l'atout du *stock picking* sur un tel univers, en particulier dans le cadre de la performance absolue.

Enfin, l'engagement en terme de gouvernance s'est traduit par une participation forte aux différentes assemblées et par un dialogue spécifique avec des entreprises cotées.

L'année a été riche en lancement de produits structurés, que ce soit des produits garantis à destination des réseaux ou des fonds à coussins destinés à des clientèles plus spécialisées.

Développement commercial

CM-CIC Asset Management a poursuivi sa collecte sur les trois catégories de gestion, en dépit du climat de défiance envers les véhicules exposés à la titrisation et au marché du crédit.

Des succès commerciaux ont été réalisés sur l'ensemble des segments de clientèle :

- grand public : bon placement des fonds à formule, redémarrage de l'accumulation (Crédit Mutuel), collecte soutenue sur la gamme *Stratigestion* (CIC) ;
- entreprises : succès des fonds de trésorerie dynamique et des fonds à coussin (BECM et CIC) ;
- banque privée : les fonds de performance absolue ont été sous-crits, souvent via l'assurance vie.

Pour mettre en œuvre son plan de développement, CM-CIC AM a adapté son organisation :

- construction d'outils spécifiques par l'informatique du groupe (pilotage, *reporting*), rationalisation de l'offre de fonds diversifiés et d'épargne salariale, regroupement des fonds CM et CIC, pour accompagner les réseaux ;
- création d'une équipe dédiée à la distribution externe à destination des sélectionneurs, sociétés de gestion, banques privées et souscripteurs extérieurs, pour accompagner la croissance ;
- mise en place d'une communication centrée sur la gamme *Union* avec pour slogan « gagner en performance et maîtriser les risques » ;
- prise en compte de la nouvelle directive MIF.

Le chiffre d'affaires 2007 s'est établi à 329,5 millions d'euros contre 295,5 millions en 2006 (+ 11,5 %), avec un résultat net de 6,7 millions d'euros.

Épargne salariale

2007 a été marquée par des moments forts qui ont permis au centre de métier du groupe Crédit Mutuel-CIC d'être reconnu, dans le réseau et sur le marché, pour son dynamisme et son professionnalisme :

- lancement de la gamme *Force 3* pour la clientèle des professionnels au CIC, avec une production de 8 000 contrats PEI et PERCOI;
- obtention de la certification ISO 9001-2000 du pôle logistique de Cergy (80 collaborateurs), preuve de la qualité de ses prestations;
- partenariat, exclusif en épargne salariale, avec le Comité social des experts-comptables, gage de crédibilité professionnelle;
- progression de 79 % des commissions reversées au réseau CIC, résultat des gains de productivité et de l'augmentation de la collecte et des encours d'épargne.

Au 31 décembre 2007, CM-CIC Epargne Salariale c'est :

- 4,146 milliards d'euros gérés (+ 5,1 %);
- 36 500 entreprises clientes (+ 34,1 %);
- 1 486 000 salariés gérés (+ 12,8 %);
- 120 collaborateurs.

L'ambition est de faire de l'épargne salariale, d'ici fin 2009, une offre de produits et de services incontournable dans la relation avec les clients professionnels et entreprises.



Affacturation

Dans un marché toujours en croissance, Factocic a réalisé en 2007 un volume d'achat de factures de 8,9 milliards d'euros, en augmentation de 14,6 % par rapport à 2006.

La production commerciale a enregistré 2,6 milliards d'euros de nouveaux contrats grâce au développement réalisé sur le marché des GME (grandes et moyennes entreprises). La mise en place d'un nouveau pilotage commercial auprès des réseaux, la hausse de l'activité export et le développement du produit Crédit Mutuel Factor auprès des différentes Fédérations du Crédit Mutuel ont également contribué à ce résultat.

La gamme *Drféo*, qui met à disposition des moyennes et grandes entreprises des solutions spécifiques de financement et de gestion du poste clients, s'est enrichie d'une offre associant affacturation et titrisation.

À l'international, Factocic propose un large éventail de produits, allant de l'affacturation export classique au financement des filiales étrangères ou encore à celui des importations en provenance des pays d'extrême orient.

Ces nouvelles offres et la bonne performance enregistrée sur le marché de la PME classique constituent pour le groupe CIC un vecteur de croissance du financement court terme pour les entreprises et les professionnels.

2007 a également été marquée par l'augmentation du nombre de clients équipés de produits de dématérialisation des factures et des règlements. Les enquêtes, tant auprès des clients que des apporteurs, font ressortir un niveau élevé de satisfaction et de qualité de service.

Bénéficiant notamment de la hausse des taux à court terme, les produits d'exploitation ont progressé de 9,6 % à 80,5 millions d'euros, dans un contexte de forte concurrence. Le résultat net a atteint 17,2 millions d'euros, malgré un coût du risque impacté par le provisionnement d'un sinistre important.

2008 sera marquée par le lancement du produit en ligne *Factoflash* à destination du marché des professionnels.

Mobilisation de créances

Centre de métier du groupe pour la mobilisation de créances professionnelles notifiées, CM-CIC Laviolette Financement a poursuivi son développement en 2007.

Marqué par trois nouveaux partenariats (CIC Société Bordelaise, Crédit Mutuel Nord Europe, et Crédit Mutuel de Normandie), l'exercice s'est traduit par :

- une augmentation de 12,6 % de l'activité avec plus de 248 000 factures traitées pour 1 418 millions d'euros de flux captés;
- une hausse de 11 % du produit net bancaire brut à 22 millions d'euros;
- une croissance de 18 % de la rentabilité globale dégagée (RGD) avant rémunération des banques partenaires à 11,4 millions d'euros;
- une progression de 7 % de la rémunération des banques partenaires à hauteur de 8,5 millions d'euros, soit 75 % de la RGD.

Le résultat net a atteint 1,87 million d'euros (1,03 million en 2006).



Immobilier

CM-CIC Participations immobilières

En accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation sur toute la France, CM-CIC Participations immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2007 dans 10 nouvelles opérations représentant environ 600 logements pour un chiffre d'affaires de 118 millions d'euros, mobilisant 1,9 million de fonds propres.

Le résultat net comptable a atteint 2,7 millions d'euros.

CM-CIC Agence immobilière

Société de commercialisation de logements neufs, CM-CIC Afedim développe son activité dans le cadre de la loi *Hoguet* et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC (dont *CIC Banque Privée*). Cet outil groupe a pour cible les clients investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers proposés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale des banques.

En 2007, 2 603 logements ont été commercialisés représentant un volume d'affaires de 447 millions d'euros et 18,4 millions d'honoraires hors taxes dont 17,4 millions rétrocédés au réseau. Le résultat de l'exercice a été de 352 000 euros.

CM-CIC Lease

Après deux années de stabilité, la production nationale de l'ensemble des opérateurs de crédit-bail immobilier a crû en 2007 de 13,5 % pour les nouvelles conventions signées (4,9 milliards d'euros). Les encours financiers globaux de la profession ont connu toutefois une décreue, suite aux nombreuses levées d'options anticipées provoquées par l'importance des transactions immobilières de l'année. Le marché est resté caractérisé par une forte concurrence et une baisse des marges.

Dans ce contexte, CM-CIC Lease a enregistré une augmentation de 39 % de son activité et de 18 % du nombre d'opérations financées, tout en veillant à maintenir la qualité des risques sur les nouvelles opérations et un niveau de marge proche de celui de l'année précédente.

Les encours financiers gérés sont restés stables. La maîtrise des frais de structures et quelques opérations exceptionnelles ont conduit à un résultat net de 19,2 millions d'euros après reversement de 7,6 millions de commissions aux réseaux apporteurs.

La composition du portefeuille des actifs immobiliers financés est restée sensiblement identique à l'année précédente, composé d'entrepôts et de locaux industriels pour 53 %, de locaux commerciaux pour 24 %, de bureaux pour 13 % et d'immeubles divers (hôtels, cliniques ou maisons de retraite) pour 10 %.

Crédit-bail mobilier

En 2007, CM-CIC Bail a enregistré une hausse de son activité : la production totale décaissée (dont 88 % réalisés par les réseaux et filiales CM-CIC) a atteint plus de 2,4 milliards d'euros (+ 15,6 %).

Plus de 63 000 nouveaux dossiers ont été traités.

L'exercice a été marqué notamment par la progression de la commercialisation des offres *Auto confort* (+ 67 %) et *Bail marine* (+ 15 %), ainsi que par l'accompagnement de constructeurs dans le financement de leurs ventes qui apportent une contribution de plus en plus forte aux résultats globaux.

Une nouvelle offre dédiée aux professions de santé a été lancée au deuxième semestre.

CM-CIC Bail Belgium, filiale bruxelloise de *leasing* a été créée en 2007 pour accompagner les clients dans leurs investissements en Belgique. Une deuxième filiale sera créée en Allemagne au premier semestre 2008.

Dans le cadre du plan d'actions 2008/2010, de nouvelles offres seront proposées dès 2008 et les outils et process seront améliorés.





Banque de financement et de marché

Diversification et sélectivité au niveau des grands risques et accompagnement de la clientèle à l'international : les axes stratégiques du CIC ont été maintenus en 2007.

L'année a été notamment marquée par l'impact de la crise des *subprime* sur les activités de marché et, parallèlement, par une progression des engagements sur la clientèle *grands comptes* et un développement des financements spécialisés.

Banque de financement et de marché : chiffres clés

(en millions d'euros)

	2007	2006	Variation
PNB	519	680	- 23,7 %
Frais de fonctionnement	(256)	(301)	- 15,0 %
RBE	263	379	- 30,6 %
Coût du risque	(7)	32	NS
Résultat avant impôt	256	434	- 41,0 %
Résultat net part du groupe	191	295	- 35,3 %

Source : comptes consolidés.

Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

L'activité a été soutenue en 2007 : progression de près de 17 % des engagements du CIC (hors contre-garanties reçues) qui sont passés de 17,2 à 20,1 milliards d'euros (encours moyens annuels) dont 6,6 milliards d'engagements bilan (+ 2,2 milliards) et 13,5 milliards d'engagements hors bilan, soit + 0,7 milliard (crédits non tirés, cautions et autres engagements par signature).

Le CIC est resté attentif à la nécessaire diversification de ses risques, les encours entre les différents secteurs économiques se répartissant ainsi au 31 décembre : édition : 17,73 % ; BTP : 12,32 % ; automobile-équipementiers : 11,59 % ; armement-défense : 7,34 % ; sidérurgie-chimie : 6,88 % ; transport-matériaux de construction : 6,87 % ; informatique-mécanique : 6,76 % ; institutionnels : 4,90 % ; hôtellerie-tourisme : 4,55 % ; distribution : 3,26 % ; télécoms-media : 2,70 % ; autres : 1,63 % ; hors OCDE : 13,47 %.

Il a dans le même temps continué de faire preuve de sélectivité : fin 2007, 94,3 % des encours étaient notés entre A+ et C- (*investment grade*), contre 92,3 % un an plus tôt et ceux notés D et E se limitaient respectivement à 5 % et 0,7 %.

Du fait de la reprise de quelques provisions de petits montants et d'une très faible sinistralité, le coût du risque a été négatif de 2,8 millions d'euros (il était de 1 million d'euros en 2006).

Le PNB a augmenté de 43,8 %, passant de 98,2 à 141,2 millions d'euros, dont 116 millions de produit net d'intermédiation (marges sur crédits) et 17,9 millions de commissions. Dans un marché moins liquide, cette évolution du PNI est imputable à la progression tant des encours que des conditions acceptées par les clients.

Un regain d'activité du marché de la syndication des crédits *corporate* a permis au CIC d'intervenir dans 42 opérations (une trentaine en 2006), souvent en qualité de *MLA* et avec des prises initiales et finales importantes.

En matière de traitement des flux, le CIC a été retenu dans 13 appels d'offre formalisés sur 24. Par ailleurs, une dizaine d'appels d'offres informels lui ont permis d'acquérir 4 nouveaux clients.

En 2007, sa puissance technologique a permis au CIC de mettre à disposition de ses clients des savoir-faire reconnus (notamment en matière de monétique, image-chèque, traitement des TIP, *SWIFTNet*, *SEPA*) et d'enrichir et diversifier sa clientèle avec *Carlo Tassara International*, *Coca Cola*, *Creatis*, *Danone*, *Dover*, *Enel*, *Evalis*, *FAFS*, *Fongecif*, *Réunica*, *Ginger*, *Glon-Sanders*, *Heidelberg Cement*, *FFP*, *Ikea*, *Nestle-Waters*, *Pages Jaunes*, *PGS*, *Panhard*, *Poweo*, *Transavia.com*.

Activités de marché

Les activités de marché du Crédit Mutuel-CIC sont regroupées, en France, au sein d'une seule entité *CM-CIC Marchés* et exercées au sein du CIC, hormis les activités de refinancement à moyen/long terme qui le sont par la BFCM, société mère du CIC qui présente les meilleures conditions de refinancement pour le groupe.

CM-CIC Marchés, dispose à la fois d'un outil en charge de fournir le refinancement nécessaire au développement de ses activités, et d'une salle des marchés au service de ses différentes clientèles : entreprises, collectivités locales, grands comptes ainsi que des clientèles de gestion privée et institutionnelles à la recherche de produits de marché innovants mis au point par ses équipes de compte propre.

Commercial

Avec trois équipes de vente – réseau, grandes entreprises, secteur public et local – la salle des marchés offre à sa clientèle domestique et européenne un service de conseils et de cotations sur les produits de change, de taux et de placements, simples ou structurés.

Implantée à Paris et dans de grandes métropoles régionales, l'équipe commerciale est à disposition du réseau et de sa clientèle pour lui proposer des produits compétitifs.

Refinancement

Accroissement des volumes levés sur les marchés et poursuite de la diversification des sources de financement ont caractérisé en 2007 l'activité des trésoriers de *CM-CIC Marchés*.

Les encours collectés sur les marchés ont augmenté de près de 30 %. En revanche, la répartition entre court terme et moyen/long terme est restée inchangée, avec respectivement 57 % et 43 %. L'encours de certificats de dépôt négociables s'est élevé à 28 milliards d'euros, en forte progression par rapport à 2006, en réaction à la crise monétaire qui, à partir du mois d'août, a incité de nombreux investisseurs à rechercher la sécurité.

2007 a vu la création de *CM-CIC Covered Bonds*, société financière destinée à émettre, au profit d'investisseurs internationaux, des titres notés AAA garantis par les crédits à l'habitat distribués par le groupe CM-CIC, ainsi doté d'une nouvelle capacité de refinancement indispensable au développement commercial de la banque de réseau.

Trading compte propre

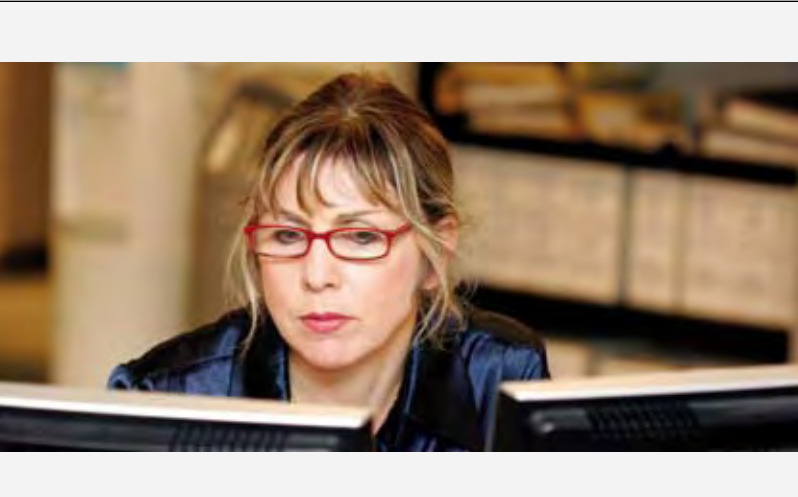
Les équipes de *trading* au sein de *CM-CIC Marchés* ont mis en œuvre de nouvelles stratégies de gestion alternative. Les outils de suivi des performances et des risques ont été améliorés.

2007 a été caractérisée par des performances financières dans les activités d'arbitrage sur produits hybrides (convertibles), sur taux d'intérêt (*Fixed income*) et de type *Event driven* (M&A...).

L'activité de distribution de stratégies de gestion alternative qui s'exerce avec des supports standards, contribue à mettre à disposition du groupe une offre de produits de placement alternatifs et structurés.

Le PNB global des activités de marché s'est établi à 113 millions d'euros en 2007 contre 351 millions en 2006. Cette baisse est essentiellement due à la crise de l'immobilier américain qui a affecté la succursale de New York (voir page 23).





Intermédiation boursière et dépositaire-teneur de comptes

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, des sociétés de gestion privée et des émetteurs.

Membre de *ESN LLP*, réseau « multilocal » formé de 10 intermédiaires présents dans 15 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Espagne, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire principal (54 %) de *ESN North America* (USA, Canada), CM-CIC Securities est capable de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains.

Intervenant sur 1000 sociétés européennes, l'équipe de recherche se compose de 130 analystes et stratèges dont 25 à Paris. La force de vente actions comprend 140 commerciaux dont 49 à Paris et 5 à New York. En 2007, la recherche actions ESN a été classée n° 3 en Europe par la firme de notation de *brokers StarMine* pour la qualité de ses recommandations boursières sur l'indice *FTSE 100* (les 100 plus grandes capitalisations européennes).

CM-CIC Securities continue ses développements en matière de *recherche value* et développement durable et détient le label *Euronext de Spécialiste en Valeurs Moyennes*.

Il dispose de 5 vendeurs sur les produits dérivés d'indices et d'actions et de 7 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

CM-CIC Securities organise plus de 250 présentations de sociétés, *roadshows* et séminaires en France et à l'étranger par an, dont les plus suivis sont :

- *Séminaire perspective*, au cours duquel le bureau d'analyse présente sa sélection des meilleures idées d'investissements pour l'année à venir ;
- *La Bourse rencontre l'informatique*, centré sur les SSII et les sociétés de logiciels ;
- *European Small & Mid Cap Seminars* qui réunit, deux fois par an à Londres et une fois par an à New York, 40 sociétés de moyenne capitalisation de 15 pays d'Europe, choisies par *ESN* en fonction de leur qualité.

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 103 sociétés de gestion (7 nouvelles en 2007), administre environ 40 000 comptes de particuliers et 225 OPCVM représentant 11,9 milliards d'euros d'actifs.

Le produit net bancaire 2007 s'est établi à 79,1 millions d'euros et le résultat net à 6,8 millions.

Opérations financières

Grâce à la réunion des compétences de ses différentes entités spécialistes des métiers du haut de bilan (CIC Banque de Vizille, CIC Finance, IPO), de l'intermédiation boursière (CM-CIC Securities), des financements spécialisés et à la force de son réseau bancaire, le groupe CM-CIC a accru en 2007 sa compétitivité et sa performance en matière d'opérations financières.

Il a contribué au succès de l'introduction en Bourse sur *Eurolist* de *Rexel* en étant co-chef de file du placement auprès des particuliers, avec l'appui de son réseau bancaire, et *co-manager* du placement auprès des investisseurs institutionnels dans toute l'Europe, par l'intermédiaire de CM-CIC Securities, grâce à son réseau multilocal *ESN*.

CM-CIC Securities a par ailleurs introduit en Bourse *Foncière des 6^e et 7^e arrondissements de Paris*, *Metabolic Explorer* sur *Eurolist* et *Mindscape* sur *Alternext*. Il a été aussi teneur de livre pour l'augmentation de capital de *GL Events* (opération co-dirigée par CIC Banque de Vizille) et dirigé les augmentations de capital de *Thermocompact* (avec CIC Banque de Vizille) et *Paref*.

En outre, CM-CIC Securities a dirigé une émission d'ORA pour *Foncière Atland*, présenté l'offre publique d'achat sur les actions *Sasa* par *Weinberg Capital*, l'offre publique de retrait sur *MB Electronique* pour le compte de *Bridgepoint*, l'offre publique d'achat sur *Foncière Europe Logistique* pour le compte de *Foncière des Régions*, et participé au reclassement d'un bloc majeur de *Belvédère*.

Enfin, les services aux émetteurs (introductions en Bourse et toutes émissions de titres ultérieures, analyse *corporate* et évaluation, communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres) sont assurés par les équipes de CM-CIC Emetteur.



Financements spécialisés

2007 a été marquée par une progression des revenus, en particulier pour les opérations enregistrées en métropole et dans le domaine des financements d'actifs. Le PNB de la métropole est passé de 68 millions d'euros en 2006 à 82 en 2007. Le RBE a augmenté de plus de 14 %. Le coût du risque est en reprise, comme en 2006. Il s'élève à 3 millions d'euros, les réintégrations de provisions spécifiques ayant été supérieures aux dotations. La contribution aux résultats du groupe a progressé, en dépit d'un montant de réintégrations de provisions inférieur à celui de 2006.

Financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne les transmissions d'entreprises de sa clientèle en apportant son expertise en matière de conseil, financement en capital et en dette de l'opération de cession, gestion du patrimoine des vendeurs, opérations de marché et de banque commerciale.

La dégradation du marché du financement des grandes opérations de LBO n'a pas affecté le groupe du fait de sa politique prudente de gestion des risques. En particulier, il ne portait pas d'encours de prêts en attente de syndication au moment du retournement du marché en 2007.

Par ailleurs, la qualité des actifs ne s'est pas détériorée et le coût du risque a été maîtrisé. Cette activité a, en effet, enregistré 3,9 millions d'euros de reprise en 2007.

L'activité commerciale est restée soutenue, résultat d'un positionnement équilibré sur les différents marchés de la transmission d'entreprise (acquisition *corporate*, opérations avec « sponsor » financier, transmissions patrimoniales), mais aussi en raison d'une diversification entre les différents segments du marché, tant au plan de la taille des opérations que de l'implantation géographique nationale et internationale.

Le résultat avant impôt s'élève à 37,5 millions d'euros.

Financements d'actifs

Le CIC a obtenu en 2007 un nombre significatif – et en progression – de mandats d'*arrangement* dans tous les secteurs d'activité et en particulier dans des opérations maritimes, aéronautiques et à levier fiscal.

Les bureaux de New York et de Singapour ont poursuivi leur développement avec une production représentant une part significative de l'activité globale de ce métier.

Le résultat avant impôt a augmenté, passant de 6,9 millions d'euros en 2006 à 15,8 en 2007.



Financements de projets

En 2007, la production de nouveaux dossiers s'est répartie comme suit :

- électricité : 48,7 %, avec une présence croissante dans les énergies renouvelables (fermes éoliennes, projets solaires) ;
- infrastructures (concessions et partenariats public/privé) : 25,6 % ;
- secteur ressources naturelles : 17,9 % ;
- opérateurs télécoms : 7,8 %.

Par zone géographique, la répartition a été la suivante :

- 18 % en Amérique (USA-Canada-Mexique) ;
- 48,7 % en Europe ;
- 15,4 % au Moyen-Orient ;
- 17,9 % en Asie-Australie.

Les réponses à des appels d'offres (formels ou informels) ont permis d'approfondir les relations du groupe CM-CIC avec les « sponsors ». La ligne métier « projets » reste au cœur des actions commerciales et les collaborateurs des implantations du CIC à l'étranger apportent une aide croissante. L'accent a également été mis sur les ventes croisées : *swap* de taux, supports crédit-bail mobilier ou immobilier. Un partenariat « fonds propres », destiné à élargir la palette d'interventions, a été noué avec un fonds d'investissement infrastructures.

Comme en 2006, le coût du risque est en reprise en 2007 et s'élève à 1,4 million d'euros. Le résultat avant impôt atteint 9,4 millions d'euros.



International

L'axe essentiel de la stratégie du CIC à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Le CIC dispose, avec *CIC Développement International*, d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui d'Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil à l'international, des succursales et des bureaux de représentation du CIC à l'étranger. La promotion de cette gamme est assurée par l'action commerciale des réseaux et lors de manifestations particulières (*journées* ou *forums-pays*).

Le CIC propose par ailleurs, à sa clientèle d'investisseurs, un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

En 2007, l'activité en matière de financements, opérations documentaires et émissions de garantie, à l'import et à l'export, a été diversifiée sur le plan géographique, notamment en Indonésie, au Brésil, en Égypte, en Europe Centrale et en Afrique francophone, tout en restant soutenue en Asie et au Maghreb.

Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC dispose d'une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment dans le domaine du *cash management* et d'ouvertures de comptes à l'étranger.

Le CIC met en outre à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une gamme de produits et services diversifiés.

Géré par un centre de métier unique, le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer un service de proximité en collaboration avec les agences entreprises. Ce centre de métier a obtenu la certification ISO 9001.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les partenariats stratégiques en Chine avec la *Bank of East Asia*, au Maghreb avec la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* et la *Banque de Tunisie* et en Italie avec la *Banca Popolare di Milano*.

Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

Londres

Les principales activités sont le financement d'entreprises (notamment les filiales de groupes français au Royaume-Uni), les financements spécialisés et les prestations de conseil aux PME et GME françaises, clientes du CIC, pour leur approche du marché britannique.

La succursale participe, en tant que représentante du CIC sur le premier marché financier européen, aux principales opérations bancaires de la place, avec une stratégie de sélection rigoureuse des risques. Elle contribue aussi au refinancement du groupe.

En dépit de la crise de liquidité, 2007 s'est traduite par une progression du PNB, un coût du risque toujours faible et un résultat avant impôt de 29,2 millions d'euros.



New York

L'année a été marquée par la « crise des *subprime* » qui a ébranlé l'ensemble des marchés financiers et suscité un accès de défiance sans précédent. Après avoir bien résisté, l'économie américaine a accentué son ralentissement au cours du dernier trimestre, malgré la politique accommodante de la Réserve fédérale.

Dans ce contexte, la succursale a fait face à une situation contrastée.

Elle détient un portefeuille de 3,9 milliards d'euros de titres sécurisés RMBS et ABS, dont 91 % sont notés AAA, y compris 142 millions d'euros de crédits *subprime*, dont 67 millions d'euros notés AAA.

Compte tenu de la décote et de la faible liquidité des marchés, ce portefeuille a enregistré un PNB négatif de 180 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'ensemble de ce portefeuille a été valorisé en prix de marché à partir de données externes venant des principaux courtiers américains ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché. En raison de la qualité des titres, le CIC n'anticipe pas à ce jour de risque significatif de perte à terminaison.

L'activité de financements d'entreprises et d'actifs a en revanche atteint son meilleur résultat d'exploitation grâce à une politique de crédit très sélective qui s'est traduite par un coût du risque pratiquement nul.

Au final, le résultat net avant impôt s'est établi à - 164 millions d'euros.

Singapour et Hong Kong

En 2007, l'essor des économies de la région Asie Pacifique s'est poursuivi, grâce notamment au dynamisme de la Chine et de l'Inde. La succursale a poursuivi une politique de croissance maîtrisée sur les marchés les plus stables (Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Australie) en s'appuyant sur les métiers du groupe à l'international (financements spécialisés, produits dédiés aux investisseurs privés et institutionnels).

Les encours de financements spécialisés ont progressé sur ces marchés. L'ouverture, en 2007, d'un bureau de représentation à Sydney permet désormais une meilleure couverture du marché australien pour ce type de financements.

Bénéficiant des conditions favorables du marché, les équipes banque privée de Singapour et de Hong Kong ont pu développer le portefeuille de clientèle avec une rentabilité en progression.

Par ailleurs, le bureau de Singapour de CIC Banque Transatlantique met à la disposition de sa clientèle d'expatriés français une offre complète de services et produits de banque privée.

Le résultat net avant impôt de la succursale s'est élevé à 17,7 millions d'euros.

Bureaux de représentation

Le CIC dispose dans le monde, outre ses succursales étrangères, d'un réseau de 35 bureaux de représentation qui mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international.



Banque privée

Dans des marchés financiers marqués par une crise de confiance exacerbée, les activités de gestion de fortune du groupe ont poursuivi en 2007 leur croissance organique et l'ont amplifiée grâce à des acquisitions de sociétés spécialisées.

Banque privée : chiffres clés

(en millions d'euros)

	2007	2006	Variation
PNB	449	400	+12,3 %
Frais de fonctionnement	(262)	(232)	+12,9 %
RBE	187	168	+11,3 %
Coût du risque	(6)	(5)	+20,0 %
Résultat avant impôt	181	163	+11,0 %
Résultat net part du groupe	107	99	+8,1 %

Source : comptes consolidés.

En France, le développement du métier de banque privée est opéré par deux acteurs majeurs :

- *CIC Banque Privée* est organisée en filière métier disposant d'une animation, d'une organisation et d'une offre nationales ; intégrées au réseau CIC, les agences *CIC Banque Privée* s'adressent principalement aux dirigeants d'entreprises ;
- *CIC Banque Transatlantique*, spécialisée sur la clientèle des Français à l'étranger, la banque privée et les *stock-options*, offre des services sur mesure.

À l'international, le groupe dispose d'implantations importantes, notamment dans des pays ou zones où la banque privée offre un potentiel de croissance significatif : Luxembourg, Suisse, Belgique et Asie. Ces entités du réseau *CIC Private Banking* proposent à leurs clients propres ainsi qu'aux clients du groupe une gamme de services spécifiques à haute valeur ajoutée.

Le métier au CIC

Avec plus de 340 collaborateurs et une présence en France sur l'ensemble du territoire grâce à ses 59 agences, *CIC Banque Privée* s'est donné les moyens d'être une référence et d'apporter dans chaque région un service de qualité.

En ciblant plus particulièrement les dirigeants de société, *CIC Banque Privée* se propose de les accompagner, à titre privé, avec l'appui du groupe CM-CIC, notamment dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission, succession.

CIC Banque Privée a poursuivi en 2007 son expansion et l'accroissement de sa collecte en offrant un service de proximité à forte valeur ajoutée (ingénierie fiscale, juridique et patrimoniale), en sélectionnant les meilleures offres bancaires, financières, immobilières disponibles sur le marché (architecture ouverte), en développant des outils adaptés au niveau d'exigence de sa clientèle (restitution confidentielle à ses clients des informations concernant leurs avoirs à travers la synthèse « banque privée »).

Ses 185 gérants privés définissent, avec l'appui des ingénieurs financiers et patrimoniaux, la stratégie adéquate pour leurs clients et mobilisent les compétences internes (filiales et filiales spécifiques du groupe CM-CIC, notamment CM-CIC Gestion, spécialisée en multigestion) et externes, nationales et internationales, pour offrir des solutions adaptées.

En 2007, les encours d'épargne de *CIC Banque Privée* ont dépassé les 10 milliards d'euros, le PNB a atteint 95 millions d'euros et le résultat courant 44,4 millions.

Entités spécialisées

> France

CIC Banque Transatlantique

CIC Banque Transatlantique et ses filiales ont connu un exercice 2007 satisfaisant, tant en résultats financiers qu'en développement commercial.

La banque exerce à Paris quatre métiers :

- la gestion de fortune ;
- les *stock-options* ;
- la gestion patrimoniale, particulièrement pour les Français vivant à l'étranger ;
- l'animation de sociétés de gestion : Transatlantique Finance, BLC Gestion et GPK Finance (acquise durant l'été 2007).

L'augmentation des encours gérés, alors que les crédits restaient stables, et la hausse du nombre de clients ont permis de dégager un résultat net social de 19,5 millions d'euros (+ 17,2 %), le PNB ayant atteint 62,1 millions (+ 7,5 %).

Le coût du risque a été en reprise de 0,9 million d'euros en 2007, alors que les frais généraux s'accroissaient de 7 %.

L'évolution du PNB est essentiellement due à la hausse des commissions, en dépit d'une année boursière décevante, et à l'effet stock de l'épargne financière (dont l'assurance vie). En outre, la signature de plusieurs plans de *stock-options* notables a contribué à soutenir le volume d'affaires.

Fin 2007, CIC Banque Transatlantique et ses filiales comptaient 64 922 clients et géraient 8,9 milliards d'euros de capitaux.

D'importants flux de capitaux ont été captés suite à des cessions d'entreprises ou par transfert de portefeuilles d'établissements concurrents.

En consolidé, la banque a dégagé un PNB de 81,6 millions d'euros (+ 13 %) et un résultat net de 21,3 millions (+ 21 %).

Banque Transatlantique Belgium, filiale créée en 2005, a continué sa progression avec un PNB de 3,54 millions d'euros (+ 27 %) et un résultat net de 0,86 million (+ 187 %).

Banque Transatlantique Luxembourg, filiale détenue à 60 %, a enregistré un PNB de 7,2 millions d'euros (+ 2 %) et un résultat net de 2,8 millions (- 15,5 %).

Le résultat de Banque Transatlantique Jersey a été non significatif.

Les trois sociétés de gestion, détenues à 100 %, ont également eu un exercice satisfaisant :

- BLC Gestion avec un PNB de 7,4 millions d'euros (+ 40 %) et un résultat net de 2,8 millions (+ 133 %) ;
- Transatlantique Finance avec un résultat net de 1,6 million d'euros (+ 73 %) ;
- enfin, GPK Finance a dégagé un PNB de 4,7 millions d'euros (- 6 %) et un résultat net de 1,4 million (+ 8 %).

Dubly-Douilhet

Entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du Nord et de l'Est de la France, Dubly-Douilhet dont la situation financière est solide (10 millions de capitaux propres) a connu en 2007 une activité croissante.

La conservation s'est élevée à près de 970 millions d'euros et le résultat net à 2,8 millions.



> Réseau CIC Private Banking

Banque de Luxembourg

Dans un environnement boursier très volatil issu pour bonne partie de la « crise des *subprime* », la Banque de Luxembourg a connu, en 2007, une progression de ses résultats. Le développement de ses deux principaux métiers, la banque privée et les services aux professionnels de la gestion, s'est traduit par une hausse de 8,8 % des dépôts de la clientèle, à 66,1 milliards d'euros. Le produit net bancaire a atteint 235,5 millions d'euros (+ 14,8 %). Le bénéfice net de l'exercice a été arrêté à 71,7 millions d'euros (+ 3,6 %).

Protection du capital et régularité des performances sur le long terme sont restées les priorités de la banque. Cette approche a porté ses fruits en 2007, comme en témoignent les performances de ses fonds à nouveau récompensés. Le contexte boursier différent de celui des deux dernières décennies, a amené la Banque de Luxembourg à apporter des réponses innovantes aux investisseurs au travers de trois nouveaux fonds : *BL-Emerging Markets*, fonds mixte donnant accès au potentiel de croissance des marchés émergents, *BL-Equities Dividend*, fonds d'actions investissant dans des sociétés payant un dividende élevé, et *BL-Optinvest*, fonds fiscalement optimisé à l'intention de la clientèle allemande.

Les aspects de planification fiscale et successorale ont encore été au cœur des préoccupations des clients. La banque a en conséquence étudié la structuration de patrimoines privés ou d'investissements internationaux au travers de véhicules d'investissement spécialisés, accompagné l'acquisition ou la cession d'entreprises, assisté des clients dans la transmission de leurs biens mobiliers ou immobiliers. Elle a aussi été aux côtés des clients dans leurs projets philanthropiques et les a conseillés dans la transmission, valorisation et protection d'objets précieux, œuvres d'art ou collections.

La Banque de Luxembourg a continué à développer sa gamme de services aux professionnels de la gestion (promoteurs de fonds d'investissement, gestionnaires de fortune indépendants, compagnies d'assurance). En 2007, elle a renforcé son expertise en matière de fonds d'investissement spécialisés (SIF) et de sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR), conformément à sa stratégie de prestataire de services à haute valeur ajoutée.



CIC Private Banking – Banque Pasche

En 2007, CIC Private Banking – Banque Pasche a poursuivi sa croissance et fait l'acquisition de *Swissfirst Bank AG* implantée à Zurich, Lucerne et Zoug et de *Swissfirst AG* (Liechtenstein) à Vaduz, ainsi que de sociétés de gestion plus modestes à Genève.

Ces opérations de croissance externe lui ont permis d'atteindre 8,8 milliards d'actifs gérés.

Pour répondre au mieux aux exigences de sa clientèle, la banque a complété son offre de gestion de fortune par une gamme élargie, comprenant des services d'ingénierie patrimoniale et de *Family office*.

Ainsi, sa filiale *Serficom Family Office* (Genève) a vu sa structure renforcée avec l'ouverture d'un bureau à Marrakech et à Rio de Janeiro et l'acquisition d'une société reconnue dans le *Family Office*, *Agefor SA*, installée à Genève et Istanbul.

La gamme de services ainsi proposée permet d'accéder, dans le cadre d'une délocalisation, à une expertise patrimoniale et successorale de haut niveau, à la recherche d'un bien immobilier et à une revue patrimoniale et comparative des portefeuilles réalisée par des experts indépendants.

CIC Suisse

CIC Banque CIAL Suisse a changé d'appellation fin 2007 pour devenir CIC Suisse, soulignant ainsi son appartenance au groupe CIC. 2009 marquera son centenaire.

2007 a connu un développement des activités commerciales et l'ouverture de la succursale de Neuchâtel. La banque, qui emploie 274 personnes, est désormais présente à Bâle (où se trouve le siège social), Genève, Lausanne, Neuchâtel, Locarno, Lugano et Zürich. L'ouverture d'autres succursales en 2008 et 2009 renforcera son implantation dans les principales zones d'activité économique suisses.

L'encours des crédits à la clientèle a atteint 2 095 millions de francs suisses (+ 21,6 %). Les avoirs de la clientèle ont également progressé à 8 267 millions de francs suisses.

Tous les secteurs d'activité ont contribué à la hausse du PNB de 10 %. La marge d'intérêt a augmenté de 6,4 %, les commissions de 5 % et les opérations de marché de 40 %.

Le bénéfice net est resté stable à 18,9 millions de francs suisses, en raison de la hausse des frais généraux due à différents investissements.

Succursale CIC Singapour et CICIS Private Limited Hong Kong

Les équipes CIC de Singapour et de Hong Kong ont développé une activité de banque privée auprès de clients de Chine et d'Asie du Sud-Est depuis 2002.

Le centre financier de Singapour est devenu une place majeure dans le domaine de la banque privée, le gouvernement du pays privilégiant les activités de *Wealth Management* pour les investisseurs privés et institutionnels.

En 2007, les actifs bruts ont augmenté de 48,8 % à 1,8 milliard de dollars US et les revenus bancaires nets de 82 % à 20,9 millions.

L'objectif du CIC est de développer en Asie une activité dédiée à une clientèle sophistiquée et exigeante, tout en s'appuyant sur les ressources du groupe en Europe, tant en matière de produits que de logistique.





Capital-développement

2007 a été dynamique dans le métier de capital-développement, confirmant la place du CIC parmi les tout premiers intervenants en régions.

Les trois entités qui opèrent, seules ou conjointement, sur l'ensemble du territoire national pour compte du groupe, ont réalisé 413 millions d'euros d'investissements.

La valeur du portefeuille de participations gérées a atteint plus de 2 040 millions d'euros.

Capital-développement : chiffres clés

(en millions d'euros)

	2007	2006	Variation
PNB	381	272	+ 40,1 %
Frais de fonctionnement	(42)	(33)	+ 27,3 %
RBE	339	239	+ 41,8 %
Coût du risque	0	(1)	NS
Résultat avant impôt	339	237	+ 43,0 %
Résultat net part du groupe	310	224	+ 38,4 %

Source : comptes consolidés.

Pôle Paris-nord-est

CIC Finance

CIC Finance (50 collaborateurs à Paris et en régions), détenu à 100 % par le CIC, pratique deux métiers : le capital-investissement et le conseil en fusions-acquisitions. L'activité d'investissement est exercée pour compte propre (à travers les filiales à 100 % CIC Investissement, CIC Investissement Nord, CIC Investissement Est et CIC Investissement Alsace) et pour compte de tiers, avec les fonds gérés par les filiales CM-CIC Capital Privé (18 FIP/FCPI) et CIC LBO Partners (le fonds *midcaps* CIC LBO Fund dédié aux LBO majoritaires).

Fort de la réévaluation de ses portefeuilles et de nouvelles levées de capitaux, CIC Finance gère désormais 1268 millions d'euros, dont 441 millions en gestion pour compte de tiers.

2007 a été une année de développement et de rentabilité, en particulier pour l'activité d'investissement. La gestion pour compte propre (827 millions d'euros de capitaux gérés) a réalisé 250 millions d'euros d'investissements (*Business, Lafarge Roofing, Impact Médecine, Devianne, Sogefa*), avec une progression des montants unitaires et une diversification accrue à l'international (Etats-Unis, Espagne, Europe de l'Est, Asie). La rotation du portefeuille s'est accélérée avec 347 millions d'euros de cessions (*Vivarte, Saur, Coteba, Financière Derby, Cadum, Elis*) et des plus-values réalisées de 228 millions d'euros.

En gestion pour compte de tiers, un FCPI et deux FIP ont été lancés avec succès pour 80 millions d'euros en collaboration avec les réseaux du CM-CIC, les capitaux sous gestion étant portés à 306 millions. Avec quatre nouveaux investissements (*Sinéquanone, Emeraude, Armatis, Alti*), CIC LBO Fund est désormais investi à hauteur de 73 % et deux cessions ont été réalisées avec plus-value (*Sateco, Carré Blanc*).

Plusieurs missions importantes ont par ailleurs été menées en conseil (cession de *Sedaf*, conseil à l'achat du *Midi Libre* par *Sud Ouest*).

CIC Finance a enregistré un résultat net consolidé de 198 millions d'euros (en normes CNC) et de 185 millions d'euros (en normes IFRS). Les fonds propres s'élèvent à 438 millions d'euros et les plus-values latentes à 123 millions.



Pôle ouest

IPO

IPO, détenu à 76,9 % par le groupe CIC, est présent depuis plus de 25 ans sur les Pays de la Loire, la Bretagne, la Normandie, le Centre et le Poitou-Charentes et, depuis 2006, sur le sud-ouest. Basée à Nantes, son équipe de 15 personnes gère un portefeuille d'une valeur de 277,6 millions d'euros (205,2 millions d'euros en prix de revient) investis en fonds propres dans 135 sociétés régionales.

2007, avec 27 opérations nouvelles dans 17 entreprises pour 55,6 millions d'euros, a été dynamique en terme d'investissements. Les cessions et remboursements pour 43,1 millions d'euros ont dégagé 19,9 millions d'euros de plus-values nettes et primes de remboursement. Le résultat net s'est établi à 53,5 millions d'euros en normes IFRS (et 30,6 millions d'euros en normes CNC).

IPO, investisseur dans la durée, participe souvent aux étapes essentielles de la vie de ses entreprises partenaires (développement, reclassement de capital, transmission). Ce fut le cas en 2007 avec les sociétés *Armor Factory* (holding d'*Armor Lux*), *Financière Auxitec* (ingénierie), *Emeraude Participations* (thermo-laquage), *Evolis* (imprimantes pour cartes plastiques), *Groupe Berger* (holding intermédiaire de *Lampes Berger*), *Financière de Batz* (levage, manutention, transports exceptionnels), *Financière TDP* (VPC de livres et monnaies-médailles), *Sofinfor* (sanitaire, chauffage). IPO s'est également associé à de nouveaux partenaires comme *Alouette* (radio régionale), *Artemondo* (distribution de produits en céramique), *Astellia* (équipement téléphonie mobile), *Barciat* (câbles techniques de levage), *Financière Bel'm* (fabrication et vente de portes d'entrée), *Caviarcachon* (production et vente de caviar), *Goûters Magiques* (pâtisserie industrielle), *Holding du Tariquet* (négoce de vins), *Financière des Eparses* (textile-confection), *Financière de l'Ouest* (sacs et objets publicitaires), *Financière des Pétroles* (distribution de pétrole), *Groupe Hiidéna Finances* (nutrition animale), *Explinvest* (fabrication et distribution d'explosifs).

Les portefeuilles des sociétés Financière Ar Men et Financière Voltaire, filiales de CIC Banque CIO-BRO, sont en gestion extinctive et sous mandat d'IPO Ingénierie. Ils comprennent 35 entreprises qui représentent un actif net évalué à 31,2 millions d'euros. En 2007, ces deux sociétés ont dégagé un résultat net cumulé de 5,2 millions d'euros en normes CNC.

Pôle sud

CIC Banque de Vizille

CIC Banque de Vizille a connu, en 2007, une activité soutenue dans tous ses métiers.

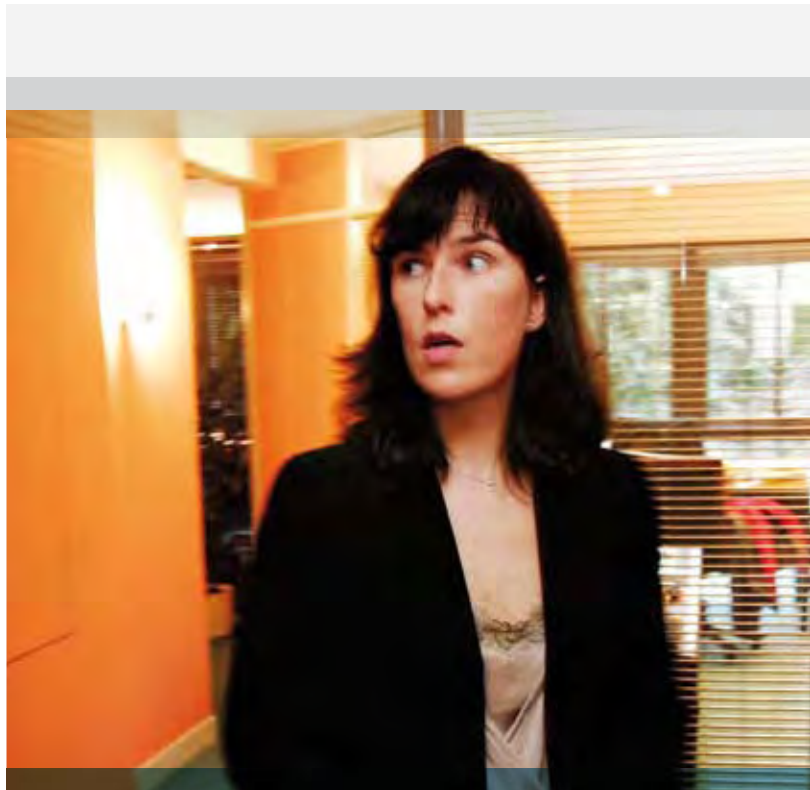
106,9 millions d'euros ont été investis au travers d'une trentaine d'opérations principales en capital-développement (68 %), LBO (24 %) et capital-risque (8 %). Le portefeuille global atteint 465,3 millions d'euros en prix de revient, pour une valeur de 613,1 millions d'euros, avec 194,7 millions de plus-values latentes.

Les désinvestissements se sont élevés à 41 millions d'euros pour une dizaine de lignes dont la durée moyenne d'investissements est de 6 ans et le TRI annuel moyen de 38,9 %. Deux sociétés cédées étaient présentes dans le portefeuille depuis plus de 10 ans.

Les activités de conseil ont enregistré 5 millions d'euros de facturations avec 9 mandats aboutis en fusions et acquisitions et 5 opérations boursières (2 levées de fonds, 1 OPA, 2 conseils en évaluation).

Le PNB a atteint 93,9 millions d'euros et le résultat net consolidé 79,2 millions (66,7 millions en 2006). Le ratio de performance du portefeuille global se bonifie ainsi à + 17,2 % (+ 14,4 % en 2006). Les fonds propres consolidés s'élèvent à 545,2 millions d'euros.

Fort de la puissance et des synergies du groupe CM-CIC, de ses 42 collaborateurs et de sa stratégie d'accompagnement à long terme des entreprises à capitaux familiaux, CIC Banque de Vizille est aujourd'hui un acteur de premier plan du grand sud-est de la France en matière de capital-développement.





Coordonnées du réseau

Banques régionales

CIC

6 avenue de Provence
75009 Paris
Tél. : 01 45 96 96 96
www.cic.fr

Président du conseil de surveillance : Etienne Pflimlin
Président du directoire : Michel Lucas
Vice-président : Alain Fradin
Membres du directoire : Michel Michenko
Jean-Jacques Tamburini
Philippe Vidal - Rémy Weber

CIC Banque BSD-CIN

33 avenue Le Corbusier
59800 Lille
Tél. : 03 20 12 64 64
www.cic.fr

E-mail : 44contactbanque@cic.fr
Président-directeur général : Gérard Romedenne
Directeur général délégué : Stelli Prémaor

CIC Lyonnaise de Banque

8 rue de la République
69001 Lyon
Tél. : 04 78 92 02 12
www.cic.fr

Président-directeur général : Rémy Weber
Directeurs généraux adjoints : Michel Boday - Isabelle Bourgade - Yves Manet

CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 61 23
www.cic.fr

Président-directeur général : Philippe Vidal
Directeurs généraux délégués : Luc Dymarski - Pierre Jachez
Directeur général adjoint : Thierry Marois

CIC Société Bordelaise

Cité Mondiale
20 quai des Chartrons
33058 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 55 00
www.cic.fr

Président-directeur général : Jean-Jacques Tamburini
Directeur général délégué : Jean-Philippe Brinet

CIC Banque CIO-BRO

2 avenue Jean-Claude
Bonduelle
44000 Nantes
Tél. : 02 40 12 91 91
www.cic.fr

Président-directeur général : Michel Michenko
Directeur général délégué : Jean-Pierre Bichon

Réseau international et spécialisé

Réseau international

Europe

Allemagne

Wilhelm-Leuschner
Strasse 9-11
D 60329 Frankfurt am Main
Tél. : (49 69) 97 14 61 01
E-mail : infofra@frankfurt.cic.fr
Christoph Platz-Baudin

Belgique et Pays-Bas

41 avenue A. Milcamps
1030 Bruxelles
Tél. : (32 2) 511 23 58
E-mail :
cicbruxelles@cicbanques.be
Yolande van der Bruggen

Espagne

Calle Marqués de la Ensenada
n°2-3
28004 Madrid
Tél. : (349 1) 308 32 81/82
E-mail :
cicmadrid@cicmadrid.com
Rafael Gonzalez-Ubeda

Grande-Bretagne

Veritas House
125 Finsbury Pavement
Londres EC2A 1HX
Tél. : (44 20) 74 54 54 00
Ubaldo Bezoari

Grèce

Vassileos Alexandrou 5-7
11528 Athènes
Tél. : (30 210) 72 22 531/541
E-mail : cicgrece@otenet.gr
Georges Anagnostopoulos

Hongrie

Budapesti képviselői Iroda Fő
ucta 10
H-1011 Budapest
Tél. : (36 1) 489 03 40
E-mail :
cicbudapest@cicbudapest.hu
Kalman Marton

Italie

Corso di Porta Vittoria, 29
20122 Milano
Tél. : (39 02) 55 19 62 42
E-mail : cicmilano@cicmilano.it
Hubert de Saint-Paul

Pologne

Ul Stawki 2
Varsovie 00-193
Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03
E-mail :
cicvarsovie@cicvarsovie.pl
Barbara Kucharczyk

Portugal

Avenida de Berna n°30, 3° A
1050-042 Lisbonne
Tél. : (351 21) 790 68 43/44
E-mail :
ciclisboa@mail.telepac.pt
Henrique Real

République Tchèque

Mala Stepanska 9
12000 Praha CZ
Tél. : (420 2) 24 91 93 98
E-mail :
cicprague@cicprague.cz
Zdenka Stibalova

Roumanie

Str. Cpt. Av. Gheorghe Marasoiu n°3
Sector 1
011907 Bucuresti
Tél. : (40 21) 203 80 83
E-mail : cic@cicbucarest.ro
Adela Bota

Fédération de Russie - CEI

9, k.2A
Kutuzovskiy prospekt
Office 93-94
121248 Moscou
Fédération de Russie
Tél. : (7 495) 974 12 44
E-mail : cic@mail.tcnet.ru
Laurence Dagreou

Suède, Pays-Baltes et nordiques

Grev Magnigatan 6
SE - 114.55 Stockholm
Tél. : (46 8) 611 47 11
E-mail :
cicstockholm@cic.pp.se
Martine Wahlström

Suisse

29 avenue de Champel
1211 Genève 12
Tél. : (41 22) 839 35 06
E-mail : nadine.johnson@cic.ch
Nadine Johnson

Turquie

INONU Cad.
Miralay Sefik Bey Sok. n°5-8
80090 Gumussuyu Istanbul
Tél. : (90 212) 251 35 41
E-mail :
bazyarme@cicturkey.com
Mehmet Bazyar

Afrique

Algérie

36 rue des Frères Benali
Hydra
16000 Alger
Tél. : (213 21) 60 15 55
E-mail :
cicbalg@cicalgeria.com.dz
Ahmed Mostefaoui

Égypte

28 rue Cherif
Le Caire 11-111
Tél. : (20 2) 393 60 45
E-mail : cicegypt@soficom.net
Hussein M. Lotfy

Maroc

12 boulevard Brahim Roudani
Résidence Zeina
1^{er} étage appartement 102
20000 Casablanca
Tél. : (212 22) 20 67 67/68 16
E-mail :
cicbbm@wanadoopro.ma
Mahmoud Belhoucine

Tunisie

Immeuble Carthage Center
Rue du Lac de Constance
2045 Les Berges du Lac - Tunis
Tél. : (216 71) 96 23 33/96 30 78
E-mail :
bureau.tunis@cic-tunis.com
Emna Ben Amor - Dimassi

Proche-Orient

Israël

Y.S. Consulting
Beit Hatasiya (Industry House)
29, Hamered Street, Suite 1028
POB 50156
Tel-Aviv 61500
Tél. : (972 3) 517 22 71
E-mail : cic-il@zahav.net.il
Jacob Shtofman

Liban et Moyen-Orient

Achrafieh
Rue de La Sagesse
Sagesse Building 754
8^e étage
Beyrouth
Tél. : (961 1) 56 04 50
E-mail : cicba@cyberia.net.lb
Blanche Ammoun

Amérique

Argentine

Av. Callao 1870 - Piso 4
1024 Buenos Aires
Tél. : (54 11) 48 06 88 77
E-mail : cicbuenosaires@mrio
delaplata.com.ar
Miguel de Larminat

Brésil

Avenida Paulista 2073
Horsa I
11^e Andar-cj.1116
01311 940 - Sao Paulo SP
Tél. : (55 11) 3251 14 21
E-mail :
cicbrasil@brasil-cic.com.br
Luiz Mendes de Almeida

Chili

Edificio World Trade Center
Santiago
Av. Nueva Tajamar 481
Torre Norte - Oficina 1401
Las Condes - Santiago de Chile
Tél. : (56 2) 203 67 90
E-mail :
cicbanqueschili@cicsantiago.cl
Sylvie Le Ny

États-Unis

CIC
520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 715 44 00
E-mail : sbellanger@cicny.com
Serge Bellanger

Mexique

Andrés Bello n° 45
Piso 13A
Col. Polanco 11560
Mexico D.F.
Tél. : (52 55) 52 80 83 73
E-mail :
cicmexico@prodigy.net.mx
Santiago de Leon Trevino

Venezuela

Centro Plaza - Torre A - Piso 12
Oficina 1
Avenida Francisco de Miranda
Caracas
Adresse postale :
Apartado Postal 60583
Caracas 1060
Tél. : (58 212) 285 45 85/
286 25 03
E-mail : insercom@cantv.net
Pierre Roger

Asie**Chine de l'Est/Shanghai**

Room 2005
Shanghai Overseas Chinese
Mansion
N° 129 Yan An Xi Road (w)
Shanghai 200040
Tél. : (86 21) 62 49 66 90/
69 27
E-mail : cicshg@online.sh.cn
Shan Hu

Chine du Nord/Pékin

Room 310, Tower 1, Bright China
Chang An Building
N° 7 Jianguomennei Dajie
Dong Cheng District
Beijing 100005 P.R.
Tél. : (86 10) 65 10 21 67/68
E-mail : cicbj@public.bta.net.cn
Wenlong Bian

Chine du Sud/Hong Kong

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (85 2) 25 21 61 51
E-mail :
cicbanks@netvigator.com
David Ting

Corée

Samsug Marchen House 601
Il-San-Dong-Ku
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752
Goyang 410-837
South Korea
Tél. : (82 31) 901 1225
E-mail : koreacic@hanmail.net
Isabelle Hahn

Inde

A-31 Lajpat Nagar Part 2
New Delhi 110 024
Tél. : (91 11) 40 54 82 13
E-mail : cicindia@fwacziarg.com
Francis Wacziarg

Japon

Sun Mall Crest 301
1-19-10 Shinkuku
Shinjuku-ku
Tokyo 160 - 0022
Tél. : (81 3) 32 26 42 11
Télex : (072) 22728 NORBANK J
E-mail : cictokyo@cic-banks.jp
Frédéric Laurent

Singapour

63 Market Street
#15-01
Singapore 048942
Tél. : (65) 65 36 60 08
www.cic.com.sg
E-mail :
angladje@singapore.cic.fr
Jean-Luc Anglada

Taïwan

380 Lin-shen North Road
10 F (101 room)
Taipeh
Tél. : (886 2) 2543 26 62/63
E-mail :
autech01@ms71.hinet.net
Henri Wen

Thaïlande

622, Emporium Tower,
14th floor
Sukhumvit 24 Road
Klongton, Klongtoey
Bangkok 10110
Tél. : (662) 6649270
E-mail : cicthai@loxinfo.co.th
Abhawadee Devakula

Vietnam

c/o Openasia Group
6B Ton Duc Thang Street,
1st Floor
District 1
Hô Chi Minh City
Tél. : (848) 910 50 29
E-mail : thu.nguyenkimthanh@
openasiagroup.com
Daitu Doan Viet

Océanie**Australie**

Level 31 ABN Amro Tower
88 Philip street
Sydney
2000 Australia
Tél. : (612) 8211 27 25
E-mail : ahujaat@australia.cic.fr
Atul Ahuja

Réseau spécialisé**France****Banque privée**

CIC Banque Transatlantique
226 avenue Franklin D.Roosevelt
75008 Paris
Tél. : 01 56 88 77 77
www.banquetransatlantique.com
Président-directeur général :
Bruno Julien-Laferrrière
Directeur général : Hubert Veltz

Capital-développement

CIC Banque de Vizille
Espace Cordeliers
2 rue Président Carnot
69293 Lyon cedex 2
Tél. : 04 72 56 91 00
E-mail :
contact@banquedevizille.fr
Antoine Jarmak

CIC Finance

4 rue Gaillon
75107 Paris Cedex 02
Tél. : 01 42 66 76 63
E-mail : cabesssi@cic.fr
Sidney Cabessa

IPO

32 avenue Camus
44000 Nantes
Tél. : 02 40 35 75 31
E-mail : ipo@ipo.fr
Pierre Tiers

Belgique**Banque privée**

**Banque Transatlantique
Belgium**
Rue De Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 626 02 80
E-mail : devillmi@
banquetransatlantique.be
Michel de Villenfagne

Luxembourg**Banque privée**

Banque de Luxembourg
14 boulevard Royal
L 2449 Luxembourg
Tél. : (352) 49 92 41
E-mail :
banque.de.luxembourg@bdl.lu
Pierre Ahlborn
Robert Reckinger

**Banque Transatlantique
Luxembourg**

17 Côte d'Eich - BP 884
L 2018 Luxembourg
Tél. : (352) 46 99 891
E-mail :
btl@banquetransatlantique.com
Thierry de Pascal

Suisse**Banque privée**

**CIC Private Banking-
Banque Pasche**
10 rue de Hollande
Case Postale 5760
1211 Genève 11
Tél. : (41 22) 818 82 22
E-mail : pasche@pasche.ch
Christophe Mazurier

CIC Suisse

11-13 place du Marché
4001 Bâle
Tél. : (41) 61 264 12 00
E-mail : info@cical.ch
Hans Brunner
Philippe Vidal

Hong Kong**Banque privée**

CIC Investor Services Limited
22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (85 2) 21 06 03 88
E-mail : loti@hongkong.cic.fr
Timothy Lo

Singapour**Banque privée**

CIC Banque Transatlantique
63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél. : (65) 62 31 98 80
www.banquetransatlantique.com
E-mail :
guinebhr@singapore.cic.fr
Hervé Guinebert

CIC Singapore

63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél. : (65) 62 31 98 80
www.cic.com.sg
E-mail : kwekpa@singapore.cic.fr
Paul Kwek

Gouvernement d'entreprise



- 34 Conseil de surveillance
- 36 Directoire
- 38 Renseignements concernant
les membres du directoire
et du conseil de surveillance
- 50 Assemblée générale

Conseil de surveillance

Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires :

Etienne Pflimlin Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Président

Gérard Cormorèche Président du Crédit Mutuel du Sud-Est
Vice-président

Banque Fédérative du Crédit Mutuel *représentée par Christian Klein* - Directeur

Gérard Bontoux Président du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Luc Chambaud Directeur général du Crédit Mutuel de Normandie

Maurice Corgini Administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

François Duret Président du Crédit Mutuel du Centre

Pierre Filliger Président du Crédit Mutuel Méditerranéen

Jean-Louis Girodot Président du Crédit Mutuel Ile-de-France

Daniel Leroyer Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Roberto Mazzotta Président de la Banca Popolare di Milano

Jean-Luc Menet Directeur général du Crédit Mutuel Océan

André Meyer Administrateur du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Albert Peccoux Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Paul Schwartz Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Alain Têtedoie Président du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest

Philippe Vasseur Président du Crédit Mutuel Nord Europe

Jean-Claude Martinez Salarié de CIC Est, représentant les salariés actionnaires

Membres élus par les salariés :

Michel Cornu Directeur à CIC Banque BSD-CIN

Patrick Demblans Chargé de clientèle à CIC Société Bordelaise

Assistent également aux séances :

Stéphane Marché Représentant du comité d'entreprise du CIC

François de Lacoste Lareymondie Secrétaire général du CIC, secrétaire du conseil de surveillance

Composition du conseil de surveillance

La composition du conseil de surveillance est régie par l'article 12 des statuts.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres au moins et de 18 membres au plus nommés par l'assemblée générale, et de représentants des salariés.

Trois membres du conseil de surveillance sont élus par les salariés et un membre du conseil de surveillance est désigné par l'assemblée générale parmi les salariés actionnaires ou les salariés membres du conseil de surveillance d'un FCPE détenant des actions du CIC (article 12 des statuts, § I B). Le troisième siège réservé aux salariés élus est demeuré vacant après la démission de son titulaire en 2006.

S'agissant des membres dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte d'une part du fait que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 91,44 % (directement et indirectement), d'autre part et surtout du fait que le conseil de surveillance est majoritairement composé de représentants de diverses fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Or, ceux-ci sont tous issus du monde économique et peuvent légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action du CIC, soit directement, soit au travers d'un FCPE (article 12 des statuts § VIII).

Les dates de première nomination et de fin de mandat figurent dans le tableau de synthèse (page 39).

Les mouvements enregistrés au cours de l'année 2007 ont été les suivants :

- monsieur François Duret a été coopté par le conseil de surveillance du 22 février 2007, en remplacement de monsieur Roland Truche, démissionnaire ;
- monsieur Jean-Luc Menet a été coopté par le conseil de surveillance du 13 décembre 2007, en remplacement de monsieur Bernard Daurensan, démissionnaire.

En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et la Banca Popolare di Milano, partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de la Banca Popolare di Milano a été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, a été nommé administrateur de la Banca Popolare di Milano.

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est de 5 ans.

Fonctionnement du conseil de surveillance

Le fonctionnement du conseil de surveillance est régi par les articles 13 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

Le conseil de surveillance a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres (messieurs Etienne Pflimlin, André Meyer et Paul Schwartz) chargé d'étudier la situation statutaire et la rémunération des membres du directoire, et de lui faire toute proposition en la matière. Ce comité se réunit au moins une fois par an, ses conclusions prenant la forme de propositions soumises à la délibération du conseil. En particulier, il propose au conseil de surveillance, lors de sa réunion qui suit l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice écoulé, le montant à attribuer à chaque membre du directoire au titre de la part variable de sa rémunération. Cette part variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire.

Le dispositif d'audit, de contrôle et de suivi des risques mis en place au niveau du groupe CMCEE⁽¹⁾-CIC au cours de l'année 2007, comporte :

- un comité d'audit du groupe, placé auprès du conseil d'administration de la BFCM, où siègeront des représentants des organes délibérants des différentes entités du groupe, auxquels il rendra compte de ses travaux ;
- un comité de suivi des risques du groupe qui se réunira trimestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en matière de risques, et qui est composé d'un administrateur de chacune des quatre fédérations du CMCEE⁽²⁾ et de deux membres du conseil de surveillance du CIC.

Pour le représenter dans ces deux instances, lors de sa séance du 13 décembre 2007, le conseil a désigné :

- au comité d'audit groupe : messieurs Pierre Filliger et Daniel Leroyer ;
- au comité de suivi des risques du groupe : messieurs Gérard Bontoux et François Duret.

Il leur appartiendra de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de ses travaux, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire (page 145), d'autre part au travers du rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil présenté par son président à l'assemblée générale ordinaire (page 145).

Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2007. Le taux de présence de ses membres a été compris entre 55 % et 85 %.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil de surveillance n'en a pas attribué à ses membres.

(1) Crédit Mutuel Centre Est Europe.

(2) Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.

Directoire



De gauche à droite : **Alain Fradin**, vice-président – **Rémy Weber**, président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque – **Michel Lucas**, président – **Philippe Vidal**, président-directeur général de CIC Est – **Michel Michenko**, président-directeur général de CIC Banque CIO-BRO – **Jean-Jacques Tamburini**, président-directeur général de CIC Société Bordelaise.

Composition du directoire

La composition du directoire est régie par l'article 10 des statuts : il est composé de 3 à 7 membres.

La durée du mandat est de cinq ans.

La limite d'âge des membres du directoire est fixée à 70 ans, avec faculté de prorogation de deux ans par le conseil de surveillance.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du directoire figurent dans le tableau de synthèse page 39.

Leur mandat venant à échéance, les cinq membres sortants du directoire, à savoir messieurs Michel Lucas, Alain Fradin, Jean-Jacques Tamburini, Philippe Vidal et Rémy Weber, ont été renouvelés par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 31 mai 2007. Le conseil a ajouté un sixième membre en la personne de monsieur Michel Michenko. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de la séance du conseil de surveillance qui se réunira après l'assemblée générale ordinaire d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Lors de la même réunion du 31 mai 2007, le conseil de surveillance a reconduit monsieur Michel Lucas dans ses fonctions de président du directoire. Monsieur Alain Fradin a conservé son titre de vice-président.

Faisant application de sa nouvelle jurisprudence tendant à dissocier la notion de « dirigeant responsable » de celle de mandataire social, jurisprudence exprimée dans son rapport annuel 2004 et son communiqué du 19 septembre 2005, le CECEI a simplement reconduit les cinq membres du directoire renouvelés en qualité de dirigeants responsables de la détermination effective



De gauche à droite : **René Dangel**, directeur du réseau CIC Ile-de-France – **Gérard Romedenne**, président-directeur général de CIC Banque BSD-CIN.

de l'orientation de l'activité de la banque et du groupe CIC au sens de l'article 17 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Cette décision ne porte pas atteinte à la composition du directoire avec six membres ni à son fonctionnement conformément au droit des sociétés.

Participent également aux réunions du directoire, monsieur Gérard Romedenne, en sa qualité de dirigeant d'une filiale significative du groupe, CIC Banque BSD-CIN, ainsi que monsieur René Dangel, en sa qualité de responsable du réseau Ile-de-France du CIC. À ce titre, ils font partie des « dirigeants » du groupe au sens de la norme IAS 24 et de l'interprétation en vigueur de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Fonctionnement du directoire

Le directoire dispose des pouvoirs les plus larges.

Les opérations qui requièrent l'autorisation du conseil de surveillance sont décrites à l'article 11 des statuts. Cet article plafonne à 8 ou 16 millions d'euros (selon les cas) les acquisitions et cessions d'immeubles et de participations que le directoire peut décider, et à 16 millions d'euros les sûretés qu'il peut donner en vue de garantir les engagements pour compte propre autres que ceux liés à l'exercice de l'activité bancaire, sans l'autorisation du conseil de surveillance.

Le directoire se réunit en principe deux fois par mois.

Le secrétariat des réunions est assuré par le secrétaire général du CIC.





Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance

Rapports avec l'entreprise

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres du conseil de surveillance ou du directoire envers le CIC et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

En dehors des conventions réglementées, et sauf l'exception mentionnée page 35, relative aux participations réciproques des dirigeants du CIC et de la Banca Popolare di Milano à leurs conseils respectifs, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du directoire ou un membre du conseil de surveillance aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du directoire ou du conseil de surveillance et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au conseil de surveillance, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres du directoire et du conseil de surveillance.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC. Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée.

Chaque membre du directoire et du conseil de surveillance a attesté:

- 1°. n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :
 - fait l'objet d'une condamnation pour fraude;
 - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou exercer la fonction de directeur général;
 - fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC;
 - fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société;
- 2°. ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés;
- 3°. n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.

Tableau de synthèse direction du groupe

	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'expiration du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société ⁽¹⁾	
Directoire					
Michel Lucas	17.6.1998	Conseil de surveillance se réunissant après l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2011	Président du directoire	Directeur général de la Confédération Nationale du CM	
Alain Fradin	17.6.1998		Vice-président du directoire	Directeur général du CM du Sud-Est	
Michel Michenko	31.5.2007		Membre du directoire		
Jean-Jacques Tamburini	17.6.1998		Membre du directoire		
Philippe Vidal	30.5.2002		Membre du directoire		
Rémy Weber	30.5.2002		Membre du directoire		
Conseil de surveillance					
Etienne Pflimlin	17.6.1998	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2007	Président du CS	Président de la Confédération Nationale du CM	
Gérard Cormorèche	17.6.1998		Vice-président du CS	Président du CM du Sud-Est	
Gérard Bontoux	7.3.2002		Membre du CS	Président du CM Midi-Atlantique	
Luc Chambaud	16.12.2004		Membre du CS	Directeur Général du CM de Normandie	
Maurice Corgini	17.6.1998		Membre du CS	Administrateur de la BFCM	
François Duret	22.2.2007		Membre du CS	Président du CM du Centre	
Pierre Filliger	17.6.1998		Membre du CS	Président du CM Méditerranéen	
Jean-Louis Girodot	19.12.2001		Membre du CS	Président du CM Ile-de-France	
Christian Klein (représentant la BFCM)	17.6.1998		Membre du CS	Directeur à la BFCM	
Daniel Leroyer	19.5.2005		Membre du CS	Président du CM Maine-Anjou Basse Normandie	
Roberto Mazzotta	15.5.2003		Membre du CS	Président de la Banca Popolare di Milano	
Jean-Luc Menet	13.12.2007		Membre du CS	Directeur Général du CM Océan	
André Meyer	17.6.1998		Membre du CS	Administrateur de la Confédération Nationale du CM	
Paul Schwartz	17.6.1998		Membre du CS	Administrateur de la Confédération Nationale du CM	
Alain Têtedoie	7.9.2006		Membre du CS	Président du CM Loire-Atlantique Centre-Ouest	
Philippe Vasseur	30.5.2001		Membre du CS	Président du CM Nord-Europe	
Albert Peccoux	11.5.2006		AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Membre du CS	Président du CM Savoie-Mont Blanc
Jean-Claude Martinez	28.4.2004		AG statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Salarié à CIC Est	-
Michel Cornu	30.9.1998		30 septembre 2008	Salarié à CIC Banque BSD-CIN	-
Patrick Demblans	30.9.1998	30 septembre 2008	Salarié à CIC Société Bordelaise	-	

CM : Crédit Mutuel.

CS : conseil de surveillance.

(1) Les autres mandats et fonctions sont énumérés pages 41 à 50.

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans le tableau ci-après.

Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une fonction de salarié ou de mandataire social. Pour les autres dirigeants, leur rémunération est versée exclusivement au titre de leurs activités au sein du groupe CIC.

La rémunération des membres du directoire est fixée par le conseil de surveillance à partir des propositions que lui fait une commission de trois membres (cf. page 35). Elle comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire; elle est arrêtée par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

La plupart des dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe, soit au titre du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une partie de leur activité, soit au titre du CIC pour les autres. Toutefois, ceux dont le mandat social est rémunéré mais qui, en raison de leur statut, ne peuvent bénéficier des mécanismes de droit commun relatifs à l'intéres-

sement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront attribuer une indemnité compensatrice à leur départ en vertu d'une décision du conseil d'administration de la BFCM prise en juillet 2007. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions. Les montants provisionnés dans les comptes de la BFCM à ce titre s'élèvent à 998 960 euros pour Étienne Pflimlin et à 1 652 458 euros pour Michel Lucas.

En revanche, les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 509 106 euros au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence; en conséquence, le conseil de surveillance n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2007.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe en 2007 (a)

	Au titre du CIC		Avantages en nature (b)	Total 2007	Total 2006
	Au titre du Crédit Mutuel	Part fixe			
Etienne Pflimlin Président du conseil de surveillance	834 405	-	-	834 405	720 079
Directoire					
Michel Lucas	743 507	432 079	200 000	1 375 586	965 562
Alain Fradin	-	316 365	70 000	391 488	388 606
Michel Michenko	-	283 814	100 000	398 221	334 502
Jean-Jacques Tamburini	-	303 504	70 000	376 504	376 399
Philippe Vidal	-	303 734	120 000	423 734	373 949
Rémy Weber	-	303 185	70 000	376 839	377 035
Autres dirigeants					
René Dangel	230 452	-	-	230 452	194 816
Gérard Romedenne	-	253 045	100 000	362 645	348 609

(a) Montant brut fiscal.

(b) Voitures de fonction exclusivement, sauf pour G. Romedenne qui ne bénéficie que d'un avantage logement et pour M. Michenko qui bénéficie des deux avantages.

Mandats des dirigeants

Directoire

Michel Lucas

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Président du directoire	17.06.1998	2012

Autres mandats

Directeur général :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel 21.01.1998 durée illimitée

Président du conseil d'administration :

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	19.03.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM	13.06.1991	2009
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2009

Président :

Crédit Mutuel Cartes de Paiements 07.05.2003 2009

Président du conseil de surveillance :

Euro Information Production (GIE) 19.05.1994 2012

Vice-président :

Europay France	28.05.2002	2008
Mastercard Europe Région (Bruxelles)	30.08.1992	2008
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	25.03.2003	2009

Membre du conseil d'administration - Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	06.04.2001	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	06.04.2001	2008
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.06.2002	2010

Membre du conseil d'administration :

ACMN IARD	25.07.1997	2009
ASTREE (Tunis)	04.03.2005	2008
Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec)	12.05.1993	2008
Banque de Tunisie (Tunis)	30.03.2004	2010
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca)	17.09.2004	2008
CIC Banque Transatlantique	19.12.2000	2008
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2010
Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg »	11.05.1985	2009
Crédit Mutuel Paiements Électroniques	19.03.2003	2009
CIC Investissements	20.12.2000	2011
CIC Finance	20.12.2000	2010
CIC Lyonnaise de Banque	06.07.1999	2009
SOFEDIS	05.06.2000	2012

Membre du conseil de surveillance :

Fonds de Garantie des Dépôts	09.09.1999	durée illimitée
Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	15.05.1992	2010
CM-CIC Asset Management	28.09.1992	2008
Manufacture Beauvillé	14.02.2000	2012
SAFRAN	30.10.2002	2011

Membre du comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2008
Euro Information Développement	14.06.2002	2008
EBRA	24.02.2006	2013

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Directeur général :

Caisse Centrale du Crédit Mutuel 18.02.1998 2006

Membre du conseil d'administration :

Survénir	18.06.1996	2005
CIC Capital Développement	20.12.2000	2006
CIC Information	02.04.2001	2006
CIC Banque SNVB	20.12.2007	2007
CIC Banque BRO	01.08.1999	2006

Membre du conseil de surveillance :

Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »	02.06.2004	2007
Fiducia Cash	05.11.1990	2004
GIE CIC Production	28.07.1999	2006

Alain Fradin

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Vice-président du directoire	17.06.1998	2012

Autres mandats

Président-directeur général :

CM-CIC Bail	20.07.1999	2011
CIC Migrations	26.11.1999	2008

Président du conseil d'administration :

Le Républicain Lorrain	12.04.2007	2010
Groupe Républicain Lorrain Communication	04.05.2007	durée illimitée
SOLODIF	01.06.2007	durée illimitée

Membre du bureau :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel 12.09.2001 2010

Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	durée illimitée
Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	durée illimitée
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	durée illimitée

Directeur général adjoint :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	14.02.1998	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFMCEE)	14.02.1998	durée illimitée

Membre du conseil d'administration :

Boréal	14.10.2002	2013
CM-CIC Titres	18.02.1994	2012
Groupe Sofémo	30.05.1997	2008
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2009

Membre du comité de direction :

Euro Information	03.05.2006	2013
Bischenberg	30.09.2004	2011

Représentant permanent :

CFMCEE (vice-président de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	03.01.2001	2012
CCM Sud-Est (administrateur de ACM Vie)	04.05.2005	2011
CIC Participations (administrateur de CIC Banque BSD-CIN)	15.05.2003	2009
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	26.12.1990	2009
Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de Sérénis Vie)	16.07.2002	2012

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président directeur général :

Bail Equipement (*) 20.07.1999 2003

Président :

Fédébaïl (*) 25.11.1996 2003

Président du conseil de surveillance :

GIE Pégase 07.01.1997 2002

Représentant permanent :

CIC (administrateur CIC Information)	02.04.2001	2006
CIC (administrateur de BMS Développement)	n.c.	n.c.
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIN)	26.12.1990	2006

* Fusion-absorption de Fédébaïl par Bail Equipement qui devient CM-CIC Bail le 01.12.2003.

Michel Michenko

Né le 18 novembre 1947 à Nancy (54)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	31.05.2007	2012
<i>Autres mandats</i>		
Président-directeur général :		
CIC Banque CIO-BRO	22.04.2004	2009
Vice-président du conseil de surveillance :		
CM-CIC Lease	12.01.2005	2011
Membre du conseil de surveillance :		
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	n.c.
Quest Pierre Investissement	06.06.2005	n.c.
Administrateur :		
IPO (Institut de Participation de l'Ouest)	12.04.2005	2008
Représentant permanent :		
CIC (administrateur de CM-CIC Participations Immobilières)	12.01.2001	2012
CIC Banque CIO-BRO (administrateur de Financière Ar Men)	22.04.2004	2009
CIC Banque CIO-BRO (administrateur de Financière Voltaire)	22.04.2004	2010
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur ACM Vie)	04.05.2005	n.c.
Membre du comité de direction :		
CM-CIC Agence Immobilière (SAS)	07.03.2002	2008
Membre associé :		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes	10.12.2004	n.c.
Trésorier :		
Fondation de Thérapie Génique	10.05.2004	n.c.
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Président-directeur général :		
CIC Banque BRO	24.02.1998	2006
Représentant permanent :		
CIC Banque CIO (administrateur de Bail Ouest)	22.04.2004	2006
CIC Banque BRO (administrateur de BRO Gestion)	21.04.1998	2003
CIC Banque BRO (membre du conseil de surveillance de Centre Capital Développement)	20.09.2001	2004
Membre du comité de gestion :		
Euro Information SAS	27.07.1999	2006

Jean-Jacques Tamburini

Né le 9 décembre 1947 à Chambéry (74)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	17.06.1998	2012
<i>Autres mandats</i>		
Président-directeur général :		
CIC Société Bordelaise	12.05.2004	2009
CIC Participations SAS	03.06.2002	2008
Adepi SAS	30.05.2002	2008
Valimar 3 SAS	01.06.2007	2013
Président du conseil de surveillance :		
CM-CIC Capital Privé	29.06.2001	2010
Vice-président du conseil de surveillance :		
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2008
Administrateur :		
CIC Investissement	30.06.2000	2012
CIC Finance	20.12.2000	2011
Banca Popolare di Milano (Milan)	20.12.2002	n.c.
Banca di Legnano (Milan)	27.06.2004	2008
IPO (Institut de Participation de l'Ouest)	12.04.2005	2008
Membre du comité d'audit :		
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca)	17.09.2004	2008
Représentant permanent :		
CIC (administrateur de Banque de Tunisie - Tunis)	31.03.2000	2009
CIC Participations (administrateur de CIC Est)	05.06.1989	2009
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de ACM IARD SA)	04.05.2005	2011
CIC Société Bordelaise (administrateur de SFAP)	03.08.1999	2009
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Représentant permanent :		
CIC (administrateur de CM-CIC Asset Management)	n.c.	2004
CIC (administrateur de SOLYDE)	26.12.1990	2002
CIC (administrateur de CIC Banque de Vizille)	11.09.2002	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Société Bordelaise)	05.07.1994	2004
CIC Participations (administrateur de CIC Lyonnaise de Banque)	01.07.1989	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Banque SNVB)	05.06.1989	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIAL)	01.01.1990	2007





Philippe Vidal

Né le 26 août 1954 à Millau (12)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	30.05.2002	2012

Autres mandats

Président-directeur général : CIC Est	05.12.2007	2009
---	------------	------

Président du conseil d'administration : CM-CIC Gestion	24.02.2006	2013
CIC Banque Suisse	07.05.2007	2010

Président : Fund Market France SAS	04.07.2001	2008
--	------------	------

Vice-président du conseil d'administration : CM-CIC Bail	20.07.1999	2009
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	28.03.2000	2011

Administrateur : Saint-Gobain PAM	17.03.1994	2013
Cigogne Management (Luxembourg)	06.07.2004	2009
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2010
CM-CIC Titres	04.05.2004	2010
SNVB Financements	28.12.1993	2012
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013

Membre du conseil de surveillance : Foncière des Régions	02.04.2001	2013
--	------------	------

Représentant permanent : CIC (administrateur de Dubly-Douilhet)	24.10.2003	2009
ADEPI (administrateur ACM Vie)	04.05.2005	2011

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président-directeur général : CIC Banque CIAL	29.04.1999	2007
---	------------	------

Président du conseil d'administration : CIC Banque SNVB (devenue CIC Est)	07.01.1994	2007
CIAL Invest	28.05.2004	2007

Administrateur : LORBAIL SA	28.05.2001	2004
---------------------------------------	------------	------

Membre du conseil de surveillance : Est Gestion (devenue CM-CIC Gestion)	30.04.2002	2006
--	------------	------

Représentant permanent : CIC Banque SNVB (membre du comité de direction de la SAS CIC Information)	15.07.2002	2006
CIAL Invest (administrateur de CIAL Equipement)	10.05.1999	2006
CIC Banque CIAL (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2007

Membre du comité de direction : FEDEBAIL SAS	22.05.2002	2003
SAS SNVB Participations	26.08.2002	2006
SAS Finances et Stratégies	27.08.2002	2006

Rémy Weber

Né le 18 novembre 1957 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	30.05.2002	2012

Autres mandats

Président-directeur général : CIC Lyonnaise de Banque	17.07.2002	2008
---	------------	------

Président du conseil d'administration : CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque	11.05.2007	2012
--	------------	------

Président du conseil de surveillance : CIC Banque de Vizille	2002	2012
--	------	------

Président : Gesteurop SAS	30.06.2006	2008
-------------------------------------	------------	------

Vice-président : CIC Banque Pasche (Genève)	16.11.2001	n.c.
---	------------	------

Administrateur : Euro P3C	16.05.2001	n.c.
-------------------------------------	------------	------

Membre du comité exécutif : Danifos SAS	17.07.2002	n.c.
---	------------	------

Membre du comité de direction : Euro Information	17.05.2000	2008
--	------------	------

Représentant permanent : CIC (administrateur du Groupe Sofemo)	07.05.2003	2009
CIC Lyonnaise de Banque (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2008
CIC Lyonnaise de Banque (membre du GIE CIC Production)	24.06.2002	n.c.
CIC Banque de Vizille (administrateur de Descours et Cabaud)	18.09.2002	n.c.
Sérénis (administrateur de Télévie)	05.10.2004	n.c.
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur ACM IARD SA)	04.05.2005	n.c.
Gesteurop (administrateur de Factocic)	26.08.1992	2010

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du comité de gestion : LYCACE	17.07.2002	2005
--	------------	------

Représentant permanent : CIC Lyonnaise de Banque (membre du comité de gestion de CIC Information)	24.05.2002	2006
CIC Lyonnaise de Banque (administrateur de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque)	13.09.2002	2007

Conseil de surveillance

Etienne Pflimlin

Né le 16 octobre 1941 à Thonon-les-Bains (74)

Adresse professionnelle :
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
88-90 rue Cardinet - 75017 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Président du conseil de surveillance	17.06.1998	2008

Autres mandats

Président du conseil d'administration:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	16.12.1987	2013
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	18.05.1988	2012
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	25.06.1985	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	2008
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	29.09.1992	2009
Caisse de Crédit Mutuel « Strasbourg Esplanade »	16.05.1991	2009
Le Monde Entreprises	23.06.1988	2008

Président du conseil de surveillance:

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	29.09.1992	2008
Éditions Coprur	02.07.1987	2010
Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »	15.06.1987	2010

Administrateur:

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2011
Société d'Études et de Réalisation pour les Équipements Collectifs (SODEREC)	20.06.1988	2012
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »	02.06.2004	2010
FIMALAC	30.05.2006	2010

Membre du conseil de surveillance:

Le Monde S.A.	05.11.2001	2013
Le Monde et Partenaires associés	31.05.1995	2013
Société éditrice du Monde	05.11.2001	2013

Représentant permanent:

Caisse Centrale du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2008
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (administrateur de SOFEDIS)	24.11.1994	2012
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (membre du comité de direction de Euro-Information)	14.06.2002	2008
CIC (administrateur de CIC Est)	20.12.2007	2009
CIC (administrateur de CIC Banque BSD-CIN)	13.06.1990	2009
CIC (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	26.12.1990	2009
CIC (administrateur de CIC Société Bordelaise)	05.07.1994	2009

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil d'administration :

Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	19.03.1993	2004
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2005
Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM	02.06.1992	2005

Représentant permanent:

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur CM-CIC Asset Management)	24.08.1998	2004
CIC (administrateur de CIC Banque CIAL)	01.01.1999	2007

Membre du comité de direction:

EBRA	24.02.2006	2007
------	------------	------



Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel du Sud-Est
8-10 rue Rhin et Danube - 69266 Lyon cedex 09

	Début de mandat	Fin de mandat
Vice-président et membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2008

Autres mandats

Président:

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est	1995	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	1995	n.c.
CECAMUSE	02.12.1991	n.c.
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	2004	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel de Neuville-sur-Saône	15.04.1993	n.c.

Vice-président:

CMAR	1997	n.c.
------	------	------

Membre du conseil d'administration:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	05.10.1995	n.c.
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	1995	n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	1995	n.c.
Société des Agriculteurs de France	n.c.	n.c.

Censeur:

ACM IARD	1995	n.c.
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	1995	n.c.

Gérant:

SCEA Cormorèche Jean-Gérard	01.07.1982	n.c.
SARL Cormorèche	01.01.2002	n.c.

Représentant permanent:

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est (administrateur de ACM Vie)	1995	n.c.
--	------	------

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Adresse professionnelle :
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2008

Autres mandats

Président :

Bischenberg	30.09.2004	2010
CM-CIC Agence Immobilière	17.04.2001	2012

Vice-président :

Crédit Mutuel Paiements Électroniques	19.03.2003	2009
---------------------------------------	------------	------

Administrateur :

Assurances du Crédit Mutuel SFM	04.05.2005	2009
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	04.05.2005	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	04.05.2005	2011
Boréal	25.01.1991	2012
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	17.09.1969	2011
Caisse de Refinancement de l'Habitat	12.10.2007	2013
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
CM-CIC Securities	31.12.1999	2011
CM-CIC Participations Immobilières	17.09.1981	2009
CM-CIC SCPI Gestion	30.01.1990	2008
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	17.03.1983	2009
Crédit Mutuel Habitat Gestion	20.03.1990	2008
Critel	24.11.1989	2008
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	durée illimitée
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	04.02.1994	2011
Groupe SOFEMO	19.11.1986	2008
Institut Lorrain de Participations	30.05.1997	2010
Sarest	23.04.1981	2009
SEM Action 70	01.10.1990	2008
SEM CAEB-Bischheim	27.11.1997	2009
SEM CALEO - Guebwiller	24.06.2005	2013
SEM Euro Moselle Développement	15.03.1991	2008
SEM Micropolis	24.07.1997	2012
SEM Nautiland	25.05.1987	2009
SEM Patinoire Les Pins	01.10.1990	2011
SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud (tour de rôle bancaire)	24.02.1989	2010
SEM Semibi Biesheim	14.11.1984	2009
SIBAR	27.05.1999	2010
Société Fermière de la Maison de L'Alsace	01.01.1977	2011
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »	02.06.2004	2010
SOFEDIS	24.11.1994	2012
UES PACT ARIM	17.11.1994	2012
Ventadour Investissement	24.05.1991	2013

Membre du comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2008
Euro Protection Surveillance	27.06.1992	2012
Euro TVS	27.11.1979	2008
Euro Information Direct Service	14.06.2002	2008

Membre du conseil de surveillance :

Batigère	22.03.1996	2012
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2008
SAEM Mulhouse Expo	16.02.2005	2012
SCPI Crédit Mutuel Habitat 2	13.09.1990	2008
SCPI Crédit Mutuel Habitat 3	18.09.1991	2008
SCPI Crédit Mutuel Habitat 4	13.10.1993	2009
SCPI Finance Habitat 1	29.04.1998	2010
SCPI Finance Habitat 2	18.06.1997	2009
Société d'Études et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC)	30.05.1978	2012
STET - Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement	08.12.2004	2008

Censeur :

SEM E Puissance 3 Schiltigheim	07.03.1991	2008
--------------------------------	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Administrateur :

Crédit Mutuel Participations	10.09.1988	2007
SEMDEA (tour de rôle bancaire)	02.01.1976	2006
CIC Banque de Vizille	12.03.1991	2006
Parcus (tour de rôle bancaire)	26.05.1982	2006
SEM Destination 70 (tour de rôle bancaire)	19.11.2002	2004

Christian Klein

Né le 9 janvier 1951 à Metz (57)

Adresse professionnelle :
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2008

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
----------------------	------------	------

Membre du conseil d'administration :

Cigogne Management SA (Luxembourg)	06.07.2004	2009
ESN North America (New York)	n.c.	n.c.
Investessor	15.10.2004	2008

Représentant permanent :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de CM-CIC Securities)	25.05.2005	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de SAREST)	27.05.1998	2009
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur du Groupe Sofemo)	29.04.1997	2008
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de BOREAL)	08.06.2004	2012
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	12.04.2004	2008
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Bail)	13.04.2004	2010
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Lease)	12.01.2005	2011
Cicoval (administrateur de CIC Lyonnaise de Banque)	09.12.1998	2009

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil d'administration :

CIC Banque Transatlantique Luxembourg (Luxembourg)	24.07.1998	2003
Sicav Gestion 365	26.06.1984	2006

Représentant permanent :

BFCM (administrateur Fédébaïl)	13.11.1992	2003
BFCM (administrateur Sofébaïl)	22.04.1999	2004

Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Midi-Atlantique
6 rue de la Tuilerie - 31132 Balma cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	07.03.2002	2008

Autres mandats

Président :

Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	1994	2008
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	1994	2008

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1994	n.c.
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	1999	n.c.
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	2005	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel de Toulouse St Cyprien	1979	n.c.



Luc Chambaud

Né le 24 mars 1956 à Angoulême (16)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel de Normandie
17 rue du 11 Novembre - 14052 Caen cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	16.12.2004	2008

Autres mandats

Vice-président du conseil d'administration :

NORFI	25.06.2004	n.c.
-------	------------	------

Directeur général :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Normandie	01.01.2003	n.c.
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	01.01.2003	n.c.

Administrateur :

SA Euro-P3C	16.06.2003	2010
SAS CLOE	01.01.2003	n.c.

Membre du conseil de surveillance :

Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	03.05.2006	2009
Euro Information Production (GIE)	07.05.2003	2009

Représentant permanent :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (administrateur du GIE CLOE Services)	01.01.2003	2008
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (administrateur Assurances du Crédit Mutuel Vie SA)	29.01.2003	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (membre conseil de direction Euro Information SA)	07.05.2003	2008
SAS CLOE (membre conseil de direction Euro GDS)	31.12.2003	2010

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-Les-Dames (25)

Adresse professionnelle :
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2008

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2008
Caisse de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	20.04.1995	2010

Administrateur :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.04.1995	2010
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.06.1995	2009
Caisse Agricole Crédit Mutuel	20.02.2004	2008

Co-gérant :

Cogit' Hommes Franche-Comté	01.03.2005	durée illimitée
-----------------------------	------------	-----------------

François Duret

Né le 18 mars 1946 à Chartres (28)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel du Centre - Place de l'Europe
105 rue du Faubourg Madeleine - 45920 Orléans cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	22.02.2007	2008

Autres mandats

Président du conseil de surveillance :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre	1999	n.c.
--	------	------

Président du conseil d'administration :

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre	2000	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre	1998	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Agricole d'Auneau	1997	n.c.

Vice-président :

Syndicat Agricole du Dunois	2006	n.c.
-----------------------------	------	------

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2000	n.c.
Centre International du Crédit Mutuel	2007	n.c.

Représentant permanent :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur Caisse Centrale de Crédit Mutuel)	2000	n.c.
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM)	2005	n.c.
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (membre du conseil de surveillance de SODEREC)	2000	n.c.
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (membre du conseil de surveillance de SODELEM)	2005	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural)	1997	n.c.

Gérant :

EARL de la Marée de Sermonville	2000	n.c.
---------------------------------	------	------

Pierre Filliger

Né le 27 novembre 1943 à Rixheim (68)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Méditerranéen
494 avenue du Prado - 13267 Marseille cedex 08

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2008

Autres mandats

Président :

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	1995	n.c.
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	1996	n.c.
Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée	2006	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Marseille-Prado	1981	n.c.

Président du conseil de surveillance :

ACTIMUT SA	1997	n.c.
CAMEFI Banque	2002	n.c.

Président du directoire :

Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)	1987	n.c.
--	------	------

Vice-président :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Agricole et Rural Provence-Languedoc	2001	n.c.
---	------	------

Administrateur :

France Luxembourg Invest Advisory (Luxembourg)	1989	n.c.
Crédit Mutuel Evasion S.A.	2007	n.c.

Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Ile-de-France
1 rue de la Tour des Dames - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	19.12.2001	2008
<i>Autres mandats</i>		
Président du conseil d'administration :		
Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	n.c.
Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel « Paris-Montmartre Grands Boulevards »	1975	n.c.
Plusieurs caisses locales de Crédit Mutuel pendant leur phase de création	2002 à 2007	n.c.
Président-directeur général :		
CODLES	1980	n.c.
Président :		
Chambre Régionale de l'Économie Sociale-CRES	1986	n.c.
AUDIENS	2002	n.c.
PEMEP	1997	n.c.
Vice-président :		
Conseil économique et social d'Ile-de-France	1989	n.c.
Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS)	1979	n.c.
Administrateur :		
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2002	n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2002	n.c.
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1995	n.c.
Coopérative d'information et d'édition mutualiste MEDIAFOR	1985	n.c.
	1995	n.c.
Vice-président du conseil de surveillance :		
Cosmedias	2000	n.c.
Membre du conseil de surveillance :		
GTOCM	1995	n.c.
Représentant permanent :		
Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France (administrateur du GACM)	1995	n.c.
Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France (administrateur de la Commission paritaire des publications et agences de presse)	1994	n.c.

Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
43 boulevard Volney - 53083 Laval cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	19.05.2005	2008
<i>Autres mandats</i>		
Président du conseil d'administration :		
Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	n.c.
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)	2003	n.c.
Créavenir (Association)	2004	n.c.
Crédit Mutuel du Pays Fertois	1998	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô	2007	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie	2007	n.c.
Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie (Association)	2007	n.c.
Administrateur :		
SAS CLOE	2003	n.c.
SAS Volney Développement	1999	n.c.
SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)	2002	n.c.
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2003	n.c.
Membre du conseil de surveillance :		
Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA	1998	n.c.
Représentant permanent :		
Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur GIE CLOE Services)	2003	n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2005	n.c.
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Président du conseil d'administration :		
Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine-Anjou, Basse-Normandie	2006	2007
Représentant permanent :		
Société de Réassurance Lavalloise (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2003	2005

Roberto Mazzotta

Né le 3 novembre 1940 à Milan (Italie)

Adresse professionnelle :
Banca Popolare di Milano
Piazza Meda 4 - 20121 Milan (Italie)

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	15.05.2003	2008
<i>Autres mandats</i>		
Président :		
Banca Popolare di Milano (Milan)	30.04.2001	2009
Membre du comité exécutif :		
ABI (Association Bancaire Italienne)	30.04.2001	2009



Jean-Luc Menet

Né le 2 février 1951 à Nantes (44)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Océan

34 rue Léandre-Merlet - 85001 La Roche-sur-Yon cedex 27

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	13.12.2007	2008

Autres mandats

Président du conseil de surveillance :

S.A. SODELEM	26.09.2007	n.c.
--------------	------------	------

Directeur général :

SA Coopérative Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	01.11.2007	n.c.
Société Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan	01.11.2007	n.c.

Administrateur :

S.A.S. Océan Participations	26.10.2007	n.c.
-----------------------------	------------	------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA Tourisme Océan)	24.10.2007	n.c.
--	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur Assurances du Crédit Mutuel IARD SA)	11.10.2007	n.c.
---	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	19.12.2007	n.c.
---	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA FINANCO)	30.11.2000	n.c.
---	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Bail Entreprises)	06.03.2006	n.c.
---	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Cartes de Paiements)	01.11.2007	n.c.
--	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Paiements Electroniques)	01.11.2007	n.c.
--	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAEM SEMIS)	14.03.2002	n.c.
---	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de CIC Asset Management)	22.03.2007	n.c.
--	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président directeur général :

SA Tourisme Océan	n.c.	24.10.2007
-------------------	------	------------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS CMO Gestion)	25.09.2005	22.06.2007
--	------------	------------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Vendée Logement)	23.06.2005	25.04.2007
--	------------	------------

André Meyer

Né le 31 mars 1934 à Stotzheim (67)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2008

Autres mandats

Président d'honneur du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de l'Ungersberg	04.03.2005	n.c.
---	------------	------

Administrateur :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2002	2010
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1998	2008

Membre du bureau et président d'honneur :

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Sélestat	08.10.2002	2010
--	------------	------

Gérant :

SCI Binnweg	06.11.2003	n.c.
-------------	------------	------

Albert Peccoux

Né le 2 novembre 1939 à St Martin-Bellevue (74)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc

99 avenue de Genève - 74054 Annecy cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	11.5.2006	2011

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	02.06.1998	2009
---	------------	------

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	01.01.2000	2009
---	------------	------

SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole)	29.11.1989	2009
---	------------	------

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	17.06.1998	2009
--	------------	------

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	01.01.2006	2009
------------------------------------	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	01.01.2006	2009
--	------------	------

Centre International du Crédit Mutuel	2003	2009
---------------------------------------	------	------

Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins	17.03.1973	2009
---------------------------------	------------	------

ACM Vie SAM	2003	2008
-------------	------	------

Paul Schwartz

Né le 29 janvier 1937 à Bitche (57)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2008

Autres mandats

Président d'honneur :

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Sarreguemines	2007	2010
---	------	------

Président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de Bitche	22.05.1971	2008
-----------------------------------	------------	------

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	06.10.1999	2008
--	------------	------

Banque Transatlantique Luxembourg (Luxembourg)	24.07.1998	2008
--	------------	------

Censeur :

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	15.12.2006	2009
---	------------	------

Représentant permanent :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de la Société de Participations Immobilières)	08.09.1993	2008
--	------------	------

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	09.11.1999	2011
--	------------	------

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	04.02.1994	2011
---	------------	------

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	08.12.2006	durée illimitée
--	------------	-----------------

--	--	--

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président :

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines	24.11.1984	2006
---	------------	------

Représentant permanent :

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur des Assurances du Crédit Mutuel Vie SA)	29.06.1993	2005
--	------------	------

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA)	04.02.1994	2005
---	------------	------

Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964 à Loroux-Bottreau (44)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest
46 rue du Port Boyer - 44326 Nantes cedex 3

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	07.09.2006	2008

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	23.05.2006	n.c.
Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	23.05.2006	n.c.

Président :

FITEGA (SAS)	09.12.1994	n.c.
--------------	------------	------

Président du conseil de surveillance :

PFALZEUROP GMBH (Harthausen)	31.08.2007	n.c.
------------------------------	------------	------

Directeur général :

NANTEUROP (SAS)	31.07.2007	n.c.
-----------------	------------	------

Vice-président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Julien de Concelles	2003	n.c.
--	------	------

Vice-président du conseil de surveillance :

Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	2006	n.c.
---	------	------

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2004	n.c.
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2006	n.c.
ATARAXIA (SAS)	03.05.2004	n.c.

Membre du conseil de surveillance :

SURAVENIR	27.10.2004	n.c.
INFOLIS (SAS)	26.10.2006	n.c.

Censeur :

SURAVENIR Assurances Holding (SAS)	26.10.2004	n.c.
------------------------------------	------------	------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale CMLACO (membre du conseil de surveillance de SODELEM)	2006	n.c.
Caisse Fédérale CMLACO (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2006	n.c.
Fédération du CMLACO (président d'INVESTLACO SAS)	2006	n.c.
SURAVENIR Assurances Holding (administrateur de SURAVENIR Assurances)	2006	n.c.
EFSA (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	2006	n.c.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Représentant permanent :

Caisse Fédérale CMLACO (administrateur de Swiss Life Prévoyance et Santé)	2005	31.07.2006
---	------	------------

Philippe Vasseur

Né le 31 août 1943 à Le Touquet (62)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Nord
4 place Richebé - 59011 Lille cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	30.05.2001	2008

Autres mandats

Président :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	26.05.2000	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté	29.03.2005	n.c.
Société de Développement Régional de Normandie (SA)	29.05.2001	n.c.
Nord Europe Assurances (SAS)	01.06.2006	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)	11.09.2000	n.c.
BKCP Brabant (SCRL-Belgique)	21.12.2001	n.c.
Crédit Professionnel Interfédéral (SCRL-Belgique)	22.11.2000	n.c.

Président du conseil de surveillance :

Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA)	26.05.2000	n.c.
Groupe UFG (SA)	29.05.2006	n.c.

Administrateur :

Groupe Eurotunnel (SA)	20.06.2007	n.c.
Holder (SAS)	2005	n.c.
BKCP NOORD (SCRL-Belgique)	30.06.2006	n.c.
BKCP Securities (SA-Belgique)	31.03.2005	n.c.
Crédit Professionnel (SA-Belgique)	11.05.2000	n.c.
Nord Europe Private Bank (SA-Luxembourg)	10.07.2003	n.c.

Censeur :

LOSC LILLE METROPOLE (SA)	2005	n.c.
---------------------------	------	------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	11.10.2007	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP NOORD -SCRL-Belgique)	30.06.2006	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de Federal Kas Voor Het Beroeskrediet -SCRL- Belgique)	25.03.2004	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de CP Bank -SCRL-Belgique)	23.11.2007	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur du Crédit Professionnel Interfédéral -SCRL- Belgique)	20.04.2006	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur de BKCP Brabant -SCRL-Belgique)	29.05.2007	n.c.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président :

Crédit Mutuel Nord Europe France	18.12.1999	2007
----------------------------------	------------	------

Président du conseil de surveillance :

Saint Louis Sucre	n.c.	2007
-------------------	------	------

Administrateur :

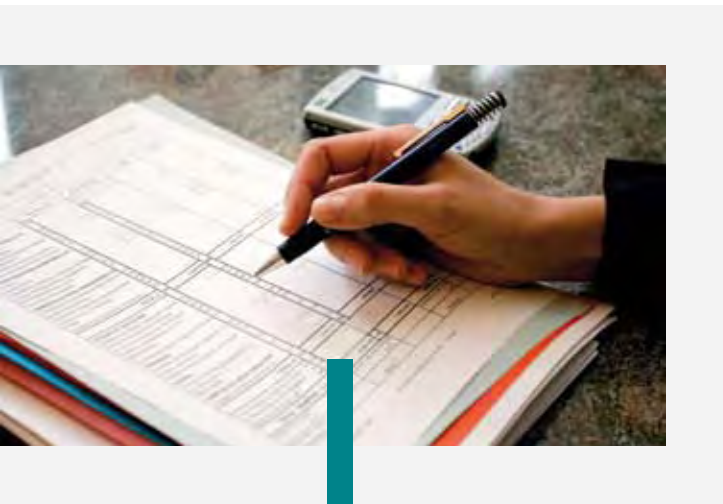
HEINEKEN France	n.c.	2006
Middenstands Deposito En Kredietkantoor (SCRL-Belgique)	2005	2006

Censeur :

Crédit Mutuel Nord Immobilier	28.03.2002	2006
-------------------------------	------------	------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur de BATIROC Normandie)	29.05.2001	2005
Crédit Mutuel Nord Europe France (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	04.05.2005	2007



Jean-Claude Martinez

Né le 6 novembre 1949 à Oran (Algérie)

Adresse professionnelle :

Banque CIC Est
7 avenue Foch - 90000 Belfort

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés actionnaires, membre du conseil de surveillance	28.04.2004	2009

Autres mandats

Président du conseil de surveillance :

FCPE ACTICIC	19.03.2004	n.c.
--------------	------------	------

Vice-président :

Caisse de retraite du groupe CIC	21.09.2001	n.c.
----------------------------------	------------	------

Michel Cornu

Né le 2 juillet 1947 à Marcq-en-Barœul (59)

Adresse professionnelle :

CIC Banque BSD-CIN
32 avenue de la Marne - 59447 Wasquehal

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés, membre du conseil de surveillance	30.09.1998	2008

Autres mandats

Administrateur :

CIC Banque BSD-CIN (représentant le personnel salarié)	30.04.1986	2008
---	------------	------

Patrick Demblans

Né le 30 mars 1950 à Bagnac (31)

Adresse professionnelle :

CIC Société Bordelaise
1 rue de la Résistance - 31170 Toulouse

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés, membre du conseil de surveillance	30.9.1998	2008

Autres mandats

Administrateur :

CIC Société Bordelaise (représentant les salariés)	16.09.1982	2008
ASSEDIC Midi-Pyrénées	2004	n.c.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Co-gérant :

SCI EM DA MA	n.c.	2006
--------------	------	------

Assemblée générale

Composition

(résumé des articles 20 à 27 des statuts)

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

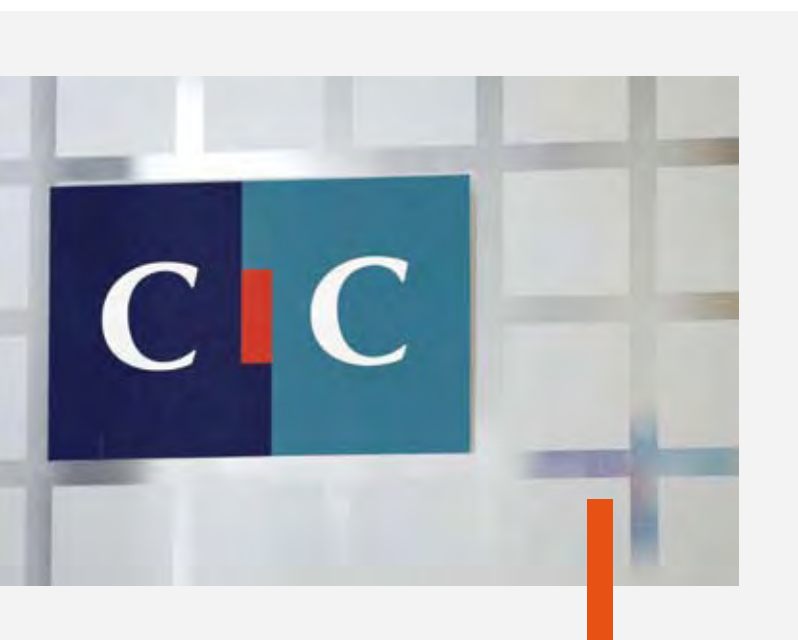
L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions ordinaires « A » sous la forme au porteur ou nominative (article 7 des statuts, 1^{er} alinéa) ;
- a donné à la société la possibilité de demander à la SICOVAM l'identification des porteurs de titres (article 7 des statuts, 3^e alinéa) ;
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts, 6^e alinéa).

Seuils statutaires

(résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. A défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de deux ans à compter de la régularisation de la notification.



Développement durable



- 52 Déontologie
- 52 Contrôle interne
- 53 Rapport du président
du conseil de surveillance
sur les procédures
de contrôle interne
- 59 Ressources humaines
- 60 Moyens technologiques
- 61 Relations avec les clients
- 62 Relations avec
les actionnaires

Déontologie

Recueil de déontologie

Un nouveau recueil de déontologie prenant notamment en compte les nouvelles dispositions réglementaires et destiné à servir de texte de référence pour le groupe CMCEE-CIC, a été établi en 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être appliquées par les collaborateurs, en particulier vis-à-vis de la clientèle, il est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Il précise les dispositions que doivent appliquer les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles » exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflit d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Les règles spécifiques en matière de déontologie propres aux opérations de marché, aux opérations financières, à la gestion de portefeuille titres et à l'analyse financière font l'objet de développements spécifiques.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces règles dont l'application doit faire l'objet de contrôles réguliers.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux a été sensiblement renforcé au cours de ces dernières années dans l'ensemble du groupe CMCEE-CIC. Les mesures prises visent à détecter les opérations qui pourraient être suspectes de manière à approfondir la connaissance des clients concernés et, le cas échéant, à écarter toute relation avec des clients dont l'identité ou les activités seraient mal cernées. Elles s'inscrivent dans le cadre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI), des dispositions légales et réglementaires contenues notamment dans le Code monétaire et financier ainsi que des directives et règlements européens transposés en droit français.

Dans ce contexte, le CIC a pour objectif de :

- connaître au mieux le client et ses opérations ;
- exercer une vigilance sur l'origine des fonds déposés et / ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place et de leur bonne application. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Dans leurs travaux, les collaborateurs et les services de contrôle bénéficient d'une gamme étendue d'outils communs au groupe destinés à la fois à les alerter sur les opérations ou les situations devant retenir leur attention, à leur permettre d'enregistrer leurs observations et d'en informer leur hiérarchie ainsi que les correspondants *Tracfin*. Ces outils sont régulièrement perfectionnés et adaptés aux évolutions réglementaires. Ainsi, en 2007, de nouveaux filtres et contrôles automatisés ont été mis en place. Ils ont porté en particulier sur le suivi des opérations avec les pays objets de mesures d'embargo et nécessitant une vigilance particulière, sur le respect des dispositions en matière de donneurs d'ordre et de bénéficiaires dans les transactions internationales et sur le repérage des opérations à risques.

L'application des textes issus de la troisième directive européenne en matière de lutte contre le blanchiment, l'enrichissement de la gamme des outils, la mise à jour des procédures, les actions renouvelées de formation constitueront la trame des travaux qui seront conduits en 2008.

Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du CIC, intégré à l'organisation mise en place au niveau du groupe CMCEE-CIC, comprend les fonctions de contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité conformément aux dispositions réglementaires. Les travaux de contrôle sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...).

En 2007, de nouveaux outils ont permis de réaliser des contrôles plus ciblés et plus efficaces, que ce soit au niveau des inspections dans le réseau ou de l'exercice à distance des contrôles permanents. Des portails de contrôle spécialisés par type de métiers ont été développés. En rendant plus homogènes et plus systématiques les travaux de contrôle, ces outils permettent d'en assurer un suivi plus resserré tout en veillant à leur cohérence.

À la gamme des outils dédiés au suivi des risques opérationnels et à la lutte contre le blanchiment des capitaux s'ajoutent au niveau de la conformité de nouveaux instruments plus spécifiquement consacrés au suivi de l'application des dispositions réglementaires. Les évolutions dans ce domaine sont régulièrement prises en compte, que ce soit en termes de procédures, d'outils ou encore de notes et documents d'information.

Les services de contrôle ont ainsi participé au chantier portant sur l'entrée en vigueur en novembre 2007 des textes issus de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF). Cette directive, qui vise à créer un véritable marché européen des capitaux tout en renforçant la protection des investisseurs, a des conséquences importantes en termes d'organisation et de contrôles.

Les objectifs 2008 seront de mieux formaliser un certain nombre de dispositions, développer le suivi de leur application à travers des portails de contrôle dédiés et, de manière plus générale, renforcer à cette occasion le dispositif dans son ensemble.

Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce : « ...Le président du conseil de surveillance rend compte, dans un rapport à l'assemblée générale joint au rapport mentionné à l'alinéa précédent et à l'article L.233-26, ... des procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

Le dispositif de contrôle interne du CIC est intégré à celui du groupe CM4⁽¹⁾-CIC.

Pour mémoire, le groupe CM4-CIC comprend à sa tête les entités placées sous un même agrément bancaire collectif (entités mutualistes du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel du Sud-Est et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc) et l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC Ile-de-France et les banques régionales du groupe CIC.

Les travaux en matière de contrôle interne ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe en s'appuyant sur les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne, en accomplissant les diligences qui paraissent utiles à son établissement et en s'appuyant sur le cadre de référence et le guide d'application recommandés par l'Autorité des marchés financiers. Les principaux travaux réalisés en matière de contrôle au cours de l'exercice 2007 ont été notamment examinés.

Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM4-CIC

Cadre général

Le groupe a déployé sur l'ensemble du périmètre consolidé un dispositif de contrôle interne faisant pleinement partie de l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Un dispositif commun

Le groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du groupe;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée;

- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes, à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des informations financières.

De manière plus générale, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des travaux réalisés.

Un dispositif structuré

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, des risques opérationnels... Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

Un dispositif indépendant

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence, chez ceux qui les exercent dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

Dispositif

Réorganisé en 2006, le dispositif de contrôle du groupe CM4-CIC répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent et conformité) conformément aux dispositions réglementaires;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.

(1) Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.

L'organisation des contrôles

Une répartition par type de contrôle

Indépendamment des contrôles effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente opérés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité pour tout ce qui se rapporte en particulier à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble, à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM4-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

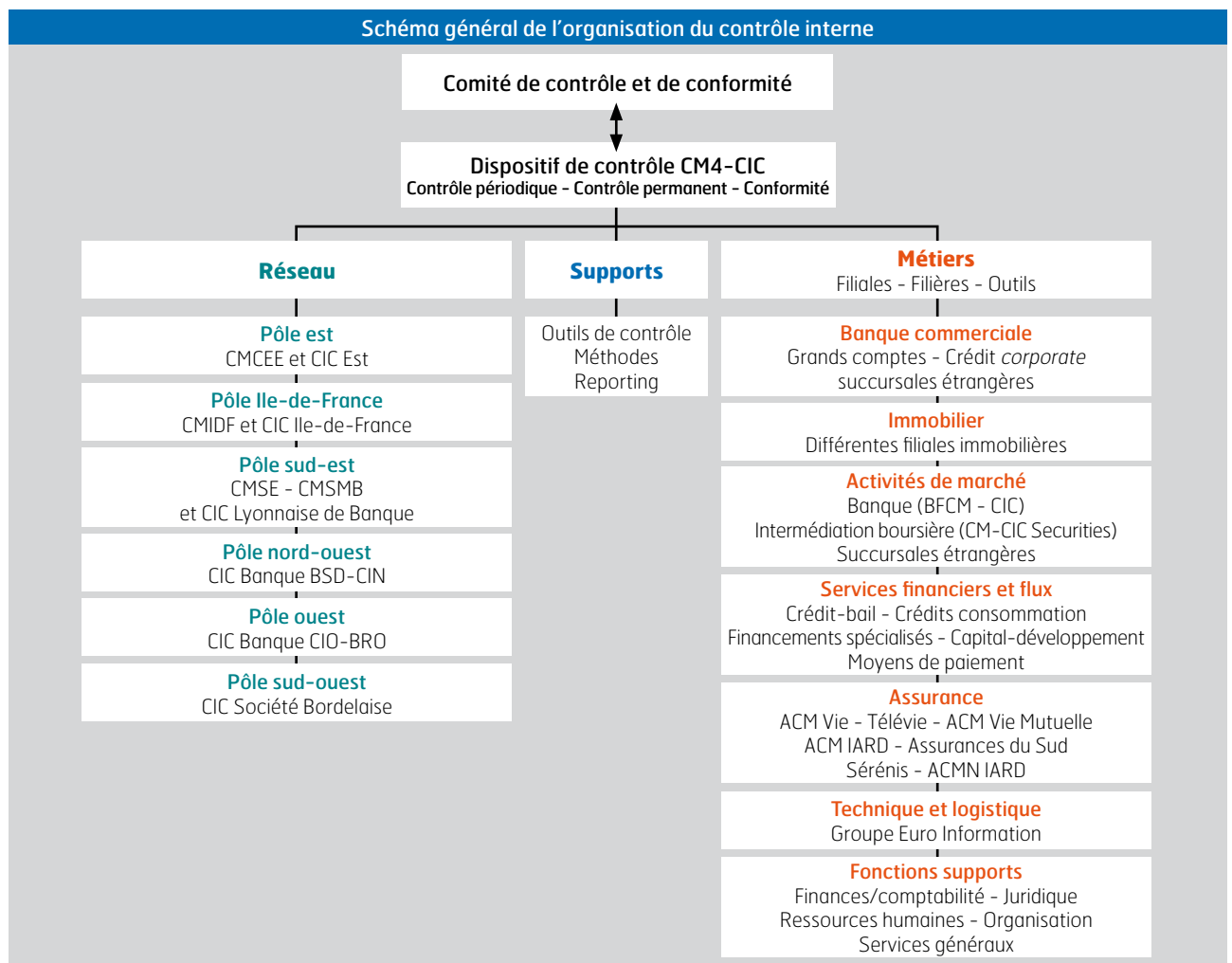
- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- contribuer à l'application de méthodes homogènes dans les différentes équipes ;
- assurer l'élaboration des outils de *reporting* requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants.

Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du vice-président du directoire du CIC, il réunit régulièrement les responsables du groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner l'ensemble du dispositif de contrôle ;
- veiller à la complémentarité des travaux et des missions des différents acteurs ;
- examiner les résultats des missions de contrôle internes et externes ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations faites aux différentes entités du groupe dans le cadre de ces contrôles.



Le comité de contrôle de conformité est amené également à examiner un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence pour le groupe. Il a été ainsi conduit à se prononcer en 2007 sur le nouveau recueil de déontologie du groupe CM4-CIC.

Évolutions en cours

Fin 2007, des mesures ont été prises afin de renforcer encore le suivi des contrôles et des risques au niveau du groupe.

Le comité d'audit groupe

La création d'un comité d'audit groupe a été décidée; sa mise en place interviendra au 1^{er} semestre 2008. Composé de membres des organes délibérants de la BFCM et du CIC, il se réunira au moins deux fois par an. Il recevra communication :

- des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité;
- des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle;
- des actions mises en œuvre pour appliquer les principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe.

Il est prévu que le comité examine également les projets de présentation des comptes annuels et semestriels en vue d'apprécier les conditions de leur établissement et de s'assurer tant de la pertinence que de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués.

Le renforcement du dispositif de suivi des risques groupe

La direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, cette direction a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Les nouveaux comités en matière de risques

Deux nouveaux comités sont mis en place : un comité des risques groupe réunissant mensuellement les responsables opérationnels et un comité de suivi des risques groupe composé de membres des organes délibérants dont les réunions se tiendront quatre fois par an avec l'objectif d'examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Le responsable de la direction des risques groupe participera à ces deux comités.

Dispositif de contrôle et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux en matière de contrôle aux autorités de tutelle; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

Organisation générale

Le conseil de surveillance

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil de surveillance du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est notamment communiqué.

Les niveaux de contrôle

Les différents niveaux de contrôle sont identiques à ceux mis en place au niveau du groupe. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC le contrôle périodique, le contrôle permanent et le contrôle de conformité.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits au niveau du groupe CM4-CIC.

La surveillance des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements. Elle s'appuie sur un référentiel commun qui fixe les règles et procédures en usage dans le groupe CIC. La surveillance des risques est exercée par des équipes dédiées bénéficiant d'un ensemble d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et d'autre part à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à permettre d'apprécier l'évolution des risques de crédit, des risques de marché, des risques liés à la gestion de bilan et des risques opérationnels sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés.

Travaux de contrôle

Les travaux de contrôle sont effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités. Ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

L'exercice 2007 a été marqué notamment par la poursuite des travaux au niveau du groupe sur le chantier Bâle 2 et par l'application des dispositions réglementaires issues de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF). Ils ont conduit à renforcer le dispositif en matière de contrôle et de suivi des risques.



Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils utilisés au sein du groupe, tant en matière de contrôle que de maîtrise des risques, a été accélérée avec la nouvelle organisation mise en place en 2006. Le CIC bénéficie dans ses travaux de contrôle des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage et au reporting.

Les outils du contrôle périodique

Un référentiel pour les missions de contrôle périodique réseau sur le marché « grand public » est utilisé dans tout le groupe depuis début 2007. Il fournit de manière formalisée les règles de contrôle qui doivent être suivies pour la réalisation de ces missions en s'appuyant sur six domaines de risques majeurs : réglementation, crédit, financier, sécurité, traitements, organisation. Des référentiels de contrôle sur les nouvelles agences et sur la clientèle des entreprises ont par ailleurs été mis en place. Appelés à être adaptés en particulier aux différents marchés de clientèle, ces référentiels permettent à la fois d'homogénéiser les pratiques en matière de contrôle et de gagner en efficacité dans les travaux accomplis.

Parallèlement, l'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice des contrôles est donné à travers le dossier permanent informatisé.

Les outils de contrôle permanent

En matière de crédit, les outils portent notamment sur la détection des dossiers en alerte et des entités à risques. Ils servent également à apprécier la bonne utilisation d'outils comme le portail de contrôle interne mis à la disposition du réseau. Dans le même esprit, ont été mis en place en 2007 plusieurs portails de contrôle dédiés à certains métiers ou activités.

Les outils de la conformité

Les outils en matière de lutte contre le blanchiment ou de suivi des risques opérationnels ont continué d'être enrichis en 2007. Parallèlement, le groupe a préparé la mise en place de portails pour la réalisation des contrôles relevant de l'application de la réglementation de l'Autorité des marchés financiers ainsi qu'un outil pour le suivi des risques de non conformité en matière juridique et réglementaire.

Les procédures

Les procédures figurent dans l'Intranet du CIC et concernent notamment le contrôle des risques. Elles sont accessibles avec des moteurs de recherche à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle qui ont été mis en place s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation.

Des procédures cadre sont définies au niveau du groupe dans un certain nombre de domaines relevant notamment de la conformité. Elles ont été reprises au CIC.

Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

La direction financière CM4-CIC est chargée de l'établissement et de la validation des comptes. Celle-ci s'organise autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Le pôle métiers spécialisés traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction.

Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

L'architecture comptable du CIC est fondée sur une plateforme informatique commune à 13 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du groupe CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plateforme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. La division concernée consulte, si besoin est, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein du CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui est en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté » sans qu'une responsabilité de suivi ne soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

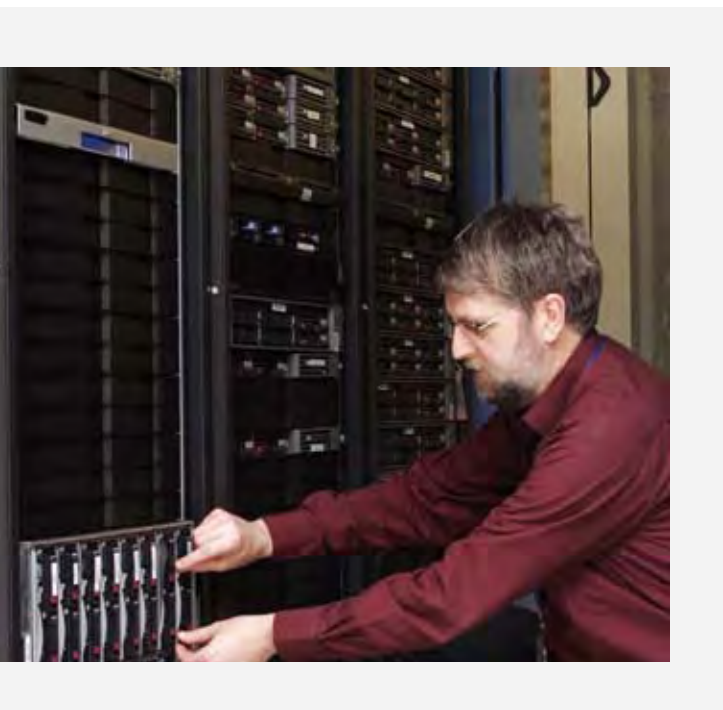
Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plateforme informatique commune est unique. Elle est gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.) ;
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).



Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les sociétés informatiques du groupe. S'y ajoutent un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le CM4, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le groupe CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets. Le guichet constitue l'unité de base du système comptable. C'est au niveau du guichet que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un guichet interne. Le guichet externe enregistre les écritures de la comptabilité générale et le guichet interne celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chaque guichet, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. La génération des résultats procède de la sommation des balances comptables des guichets.

Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.

Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Les contrôles des arrêtés des comptes

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles et les données de l'année précédente pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier :

- sur la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- sur le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- sur les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- sur la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec le CM4, l'interface entre les *back offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable est en préparation.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.

Cette procédure de contrôle est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une justification de compte effectuée par le service responsable du compte. Un *reporting* par service assurant la justification des comptes reprend les résultats des contrôles effectués.

Les contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes (en 2006, automatisation des calculs d'impôts différés à partir des données issues des liasses et de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie IFRS).

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le CM4 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe CM4-CIC dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reporting* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables groupe de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du groupe CM4-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe CM4-CIC dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et d'assurer ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, attestant de la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation et permet ainsi la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reporting* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et les services de contrôle de gestion. Des analyses par contribution de chaque entité du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière donnant lieu à une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière au directoire et au conseil de surveillance du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.)

Conclusion

Fondé sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation des contrôles du groupe CM4-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent. Les actions qui seront conduites en 2008 auront pour but d'y concourir.

Etienne Pflimlin
Président du conseil de surveillance

Ressources humaines

Formation

Avec un budget représentant 6,20 % de la masse salariale globale en 2007, la formation est à nouveau restée une priorité.

Une part importante des formations a été dédiée aux actions favorisant la maîtrise des outils au service du développement.

La majorité des autres formations a été consacrée, d'une part, au développement de la compétence et de la professionnalisation des salariés et, d'autre part, aux reconversions du personnel des sièges vers le réseau.

Emploi

En 2007, le CIC a poursuivi le développement de son réseau engagé depuis plusieurs années tout en maîtrisant l'évolution de ses effectifs.

Les effectifs en nombre des banques régionales sont passés de 21 131 fin 2006 à 20 643 fin 2007 (soit - 2,31 %).

Cette diminution est due pour l'essentiel au départ définitif de 345 salariés en situation de CATS.

Les effectifs globaux consolidés monde en ETP (Équivalent Temps Plein) ont baissé pour leur part de 0,3 % (22 866 fin 2007 contre 22 938 fin 2006).

Relations sociales

Deux avenants ont été signés en 2007, permettant l'adhésion du groupe CIC aux accords d'intéressement et de participation du CMCEE.

Désormais, l'ensemble des salariés du groupe CMCEE-CIC bénéficie des mêmes accords et donc des mêmes conditions d'application sur l'intéressement et la participation.

Par ailleurs, un accord sur la mise en place et l'utilisation d'un compte épargne temps (CET) dans le groupe CIC a été également signé.

Intéressement et participation

Les accords d'intéressement et de participation CIC ont pris fin en 2007 avec un versement global (au titre de l'exercice 2006) de plus de 108 millions d'euros, soit plus de 13,50 % de la masse salariale.

En parallèle et au titre de l'aide à l'épargne, les salariés ayant versé tout ou partie de leur intéressement dans un plan d'épargne entreprise ont bénéficié d'un abondement du CIC, à hauteur de 8 millions d'euros au total.

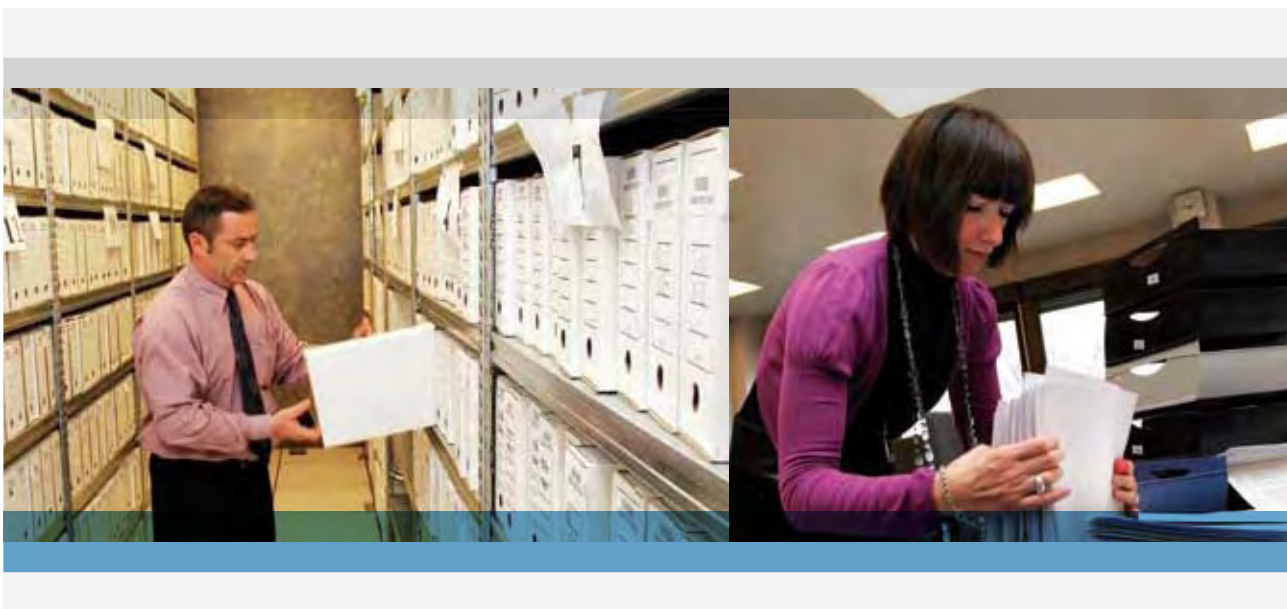
Le calcul de l'intéressement, tel qu'il est défini par les accords, fait apparaître au titre de l'exercice 2007 un taux de 10,59 % de la masse salariale.

Compte tenu du contexte économique général et de la bonne tenue des résultats du groupe, il a été décidé, à titre exceptionnel et conformément aux possibilités offertes par la loi de décembre 2006, de verser un supplément d'intéressement de 1 %. Ce qui porte le taux global d'intéressement distribué en 2008 à 11,59 %.

Le calcul de la participation permet quant à lui d'afficher un taux de 2,95 %.

Au total (intéressement et supplément, participation), ce sont donc plus de 14,5 % de la masse salariale qui seront versés aux salariés, soit un niveau sensiblement supérieur à celui de 2007.

Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'action au profit des dirigeants ou des salariés du groupe.



Moyens technologiques

Euro Information

Depuis 2007, au terme des fusions des partitions sur les sites de Strasbourg, Lille et Nantes, le groupe CMCEE-CIC dispose de 5 sites de production informatiques « clonés ». Chaque site regroupe dans une seule partition pouvant traiter 15 millions de comptes, les traitements caisses et agences pour les produits bancaires et les contrats d'assurances.

La gestion globale du système d'information s'en trouve simplifiée, les coûts contenus et la qualité du service aux clients améliorée.

La sécurité informatique a été renforcée notamment par :

- la mise en œuvre d'une organisation globale de la veille sécurité ;
- la mise en place d'un comité réunissant le RSSI (responsable de la sécurité du système d'information) et les correspondants sécurité des adhérents ;
- l'augmentation de périmètre des plans de reprise d'activités (PRA) ;
- l'extension du *mirroring* distant à toutes les partitions de production ;
- la certification PCI/DSS (*payment card industry data security standard*) qui a nécessité des aménagements de l'infrastructure technique et la mise en place d'une charte utilisateur.

Un correspondant « Informatique et Libertés » a été nommé au niveau du groupe.

Afin d'apporter un maximum de valeur ajoutée aux services proposés aux clients, 15 groupes de travail permanents associent désormais dans chaque domaine des utilisateurs et des informaticiens.

Production

En 2007, l'augmentation du volume des transactions et des traitements s'est poursuivie et la puissance des sites centraux a été sensiblement augmentée :

- hausse de 20 % du total des *mips* de l'ensemble des sites (34 833 *mips*) ;
- accroissement de 46 % de l'espace disque installé (2 181 000 *giga-octets*) ;

Les éditions sont restées stables avec 585 millions de pages éditées et 178 millions de plis expédiés. La Gestion électronique de documents (GED), avec plus de 100 000 pages numérisées par jour, est montée en puissance. Euro GDS a obtenu sa certification selon la norme Z42-013.

La certification ISO 9001 de l'ensemble des sites de production a été reconduite.

Plus de 90 % des contacts clients sont d'origine électronique et l'Internet est devenu un média majeur pour les opérations en ligne : 31 millions de virements, 1,7 million d'ordres de Bourse et plus de 130 000 devis assurance ont été réalisés via les sites du groupe.

Le lancement du contrat d'information, combiné à l'augmentation du volume des extraits de comptes dématérialisés (10 ans de stockage sont inclus dans l'abonnement *Filbanque*), devrait permettre de réduire sensiblement le volume des impressions et envois postaux.

Equipements

Infrastructures réseaux

Le déploiement du nouveau réseau de télécommunication apportant plus de bande passante et de sécurité se poursuit au rythme de 350 agences par mois et de 155 agences par mois pour la téléphonie sur IP.

Matériels en agences

2008 verra s'achever l'installation de nouveaux serveurs agences (disposant de 300 Go d'espace disque) et le déploiement de *Windows XP* sur l'ensemble des postes agences et siège.

Le déploiement de *Vista* devrait débuter mi-2008 pour les portables et fin 2009 pour les postes fixes. Dans le cadre du déploiement de la GED en agence, l'installation de scanners individuels sur les postes de travail est prévue.

Libre service bancaire

Le passage des GAB sous *Windows XP* permet des retraits d'argent plus rapide. Par ailleurs, la mise en place de dispositifs de sécurité (maculage et *anti-skimming*) se poursuit.

Matériel d'alarmes des agences

La gestion industrielle et la normalisation de ces équipements génèrent d'importantes économies d'acquisition et de fonctionnement : près de 400 chantiers traités en 2007 et 500 prévus en 2008.

Développements

Principales réalisations

- finalisation du dossier Bâle 2 ;
- fusion informatique de CIC Banque CIAL et CIC Banque SNVB pour donner naissance à CIC Est ;
- reprise en interne des traitements négociation/compensation de CM-CIC Securities ;
- gestion des tiers en intranet et nouveaux outils pour faciliter le développement commercial :
 - dossier du commercial,
 - dossier d'analyse de portefeuille,
 - aide à la vente,
 - gestion et suivi des objectifs du commercial,
 - « industrialisation » du traitement des *e-mail* clients avec intégration de ce canal dans les outils du poste de travail du commercial,
 - souscription d'assurance vie avec des fonctions d'optimisation ;
- applications intégrant la GED mises progressivement à disposition des agences :
 - numérisation des justificatifs et signatures lors de l'entrée en relation,
 - numérisation des pièces justificatives et contrats de crédit habitat ;

- traitement des opérations de guichet prenant en compte l'accueil de la clientèle ;
- nouvelle gestion des débiteurs en technologie « *smart client* » ;
- intégration de l'outil de recherche *Google* dans l'intranet documentaire.

Orientations

Montée en puissance du projet SAGESP « simplifications administratives et gestion sans papier ».

Souscription élargie de produits et services de bancassurance via Internet.

Offre de services de paiements sans contact enrichie : téléphone mobile et carte.

Refonte des applications crédits.

Fusion des partitions de Paris-est et de Lyon.

Construction d'une seconde salle machine à Verlinghem.

Mirroring distant du décisionnel et des données des systèmes *Unix* et *Windows*.

Second site de production GED à Laval afin d'assurer un *backup* réciproque avec celui de Lyon.

GIE CT6

L'activité a continué sa progression dans le cadre de la mise en place progressive du SEPA (*Single Euro Payment Area*).

Avec 130 162 contrats commerçants pour 17,9 milliards d'euros de factures traitées (+ 14,8 %), le CIC a vu sa part de marché augmenter sensiblement en 2007. Les volumes traités en fin d'année ont été très importants et le record du nombre d'autorisations traitées (près de 4 000 opérations à la minute) a été battu le samedi précédant Noël.

Avec 2 229 453 cartes gérées (+ 9,5 %), le CIC a également conforté sa position sur le marché de l'émission.

Les faits marquants de l'exercice :

- achèvement de la migration EMV (nouvelle norme mondiale de cartes à puce) : fin 2007, 80 % des cartes du groupe sont équipées de la dernière version sécuritaire (DDA) ;
- la fraude à l'étranger est restée stable ; et compte tenu de la réglementation, le préjudice final a continué à baisser. Seul point noir, l'absence de solution *3D Secure* côté émission, qui ne sera disponible que mi-2008 ;
- déploiement de nouvelles offres commerciales : le TPE *ADSL* permettant d'améliorer considérablement le temps de traitement des transactions chez les commerçants, l'offre forfait médecins, la carte cadeau, le paiement sur téléphone mobile ;
- renouvellement du certificat ISO 9001/2000 ;
- mise en place d'une nouvelle organisation permettant d'optimiser les traitements monétiques dans une perspective CMCEE-CIC.

Relations avec les clients

Proximité, outils de relation et qualité

En 2007, la recherche permanente de l'amélioration de la qualité et de la proximité dans la relation clientèle s'est concrétisée par de multiples réalisations.

Tout d'abord, le CIC a poursuivi le renforcement de son maillage et a engagé une accélération de la création de points de vente, à travers un plan de développement volontariste :

- 64 points de vente ouverts (+ 28 % par rapport à 2006).

Parallèlement, pour offrir un accueil toujours plus agréable et personnalisé à la clientèle, les investissements de modernisation des agences se sont poursuivis :

- 38 extensions ;
- 41 transferts ;
- 101 rénovations lourdes.

Ensuite, le portail commercial et transactionnel sécurisé sur *www.cic.fr* a été enrichi de nouvelles possibilités, répondant aux attentes des clients. A titre d'illustration, ils peuvent désormais :

- souscrire directement en ligne, de façon autonome, une large gamme de produits et services (compte épargne, carte bancaire, téléphone mobile, ...) ;
- Consulter grâce au *Web relevé*, leurs relevés de comptes sous forme dématérialisée (avec conservation en ligne pendant 10 ans).

Enfin, toujours dans un souci de qualité de service, de simplification et de réactivité, les nouvelles applications mises à disposition des commerciaux du CIC intègrent dorénavant systématiquement des fonctions de gestion électronique de documents (GED) permettant :

- d'accélérer la circulation des documents et donc des décisions ;
- de rendre facilement consultables sur le poste de travail tous les documents échangés avec les clients, ce qui simplifie les recherches tout en contribuant à l'effort de suppression du papier.

Enfin, un service de retrait à destination des déficients visuels a été ouvert sur des GAB pilotes (à Bordeaux et Strasbourg) équipés de prises de casques et de haut-parleurs qui permettent des opérations guidées en français ou en anglais. Ce service a été étendu en mai 2008 à plus de 1 000 automates CM-CIC.

Médiation

Le médiateur peut être saisi par la clientèle pour examiner tous les problèmes qui relèvent de sa compétence et donner un avis qui fait autorité. Ce service de médiation complète le dispositif mis en place au sein de chaque entité du groupe pour privilégier une écoute des besoins de la clientèle.

Relations avec les actionnaires

Communication financière

Le directoire du CIC a prévu d'arrêter et de soumettre au conseil de surveillance les comptes du premier semestre 2008 le 4 août. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2008 devraient être arrêtés en février 2009.

Le directoire organise une fois par an une réunion avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, les résultats du CIC sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les grands quotidiens nationaux d'information.

Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels. Elle est tirée à 25 000 exemplaires et diffusée largement, notamment auprès des salariés-actionnaires, y compris ceux qui ont choisi d'apporter leurs actions à un fonds commun de placement d'entreprise. Les personnes souhaitant recevoir cette lettre peuvent en faire la demande en appelant le 01 45 96 77 40.

Les actionnaires du CIC sont ainsi régulièrement informés des résultats et des principaux événements de la vie de la société.

Le site Internet du CIC (www.cic.fr) reprend l'ensemble des publications du groupe au sein de deux rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière, à savoir les informations générales (agenda financier, notations du groupe par les agences de notation, vie de l'action et publications telles que

La lettre aux actionnaires du CIC et le document d'information annuel), l'information réglementée exigée par la directive européenne dite « Transparence » et les programmes d'émission exigés par la directive dite « Prospectus ».

L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) dans la rubrique « Décisions & informations financières » – sous-rubrique *Recherche* puis *Prospectus & informations des sociétés*.

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, peuvent être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur (cf. renseignements divers page 162) ;
- tous rapports (cf. ci-dessus, sites du CIC et de l'AMF) ;
- les informations financières historiques (cf. ci-dessus, sites du CIC et de l'AMF).

Vie de l'action

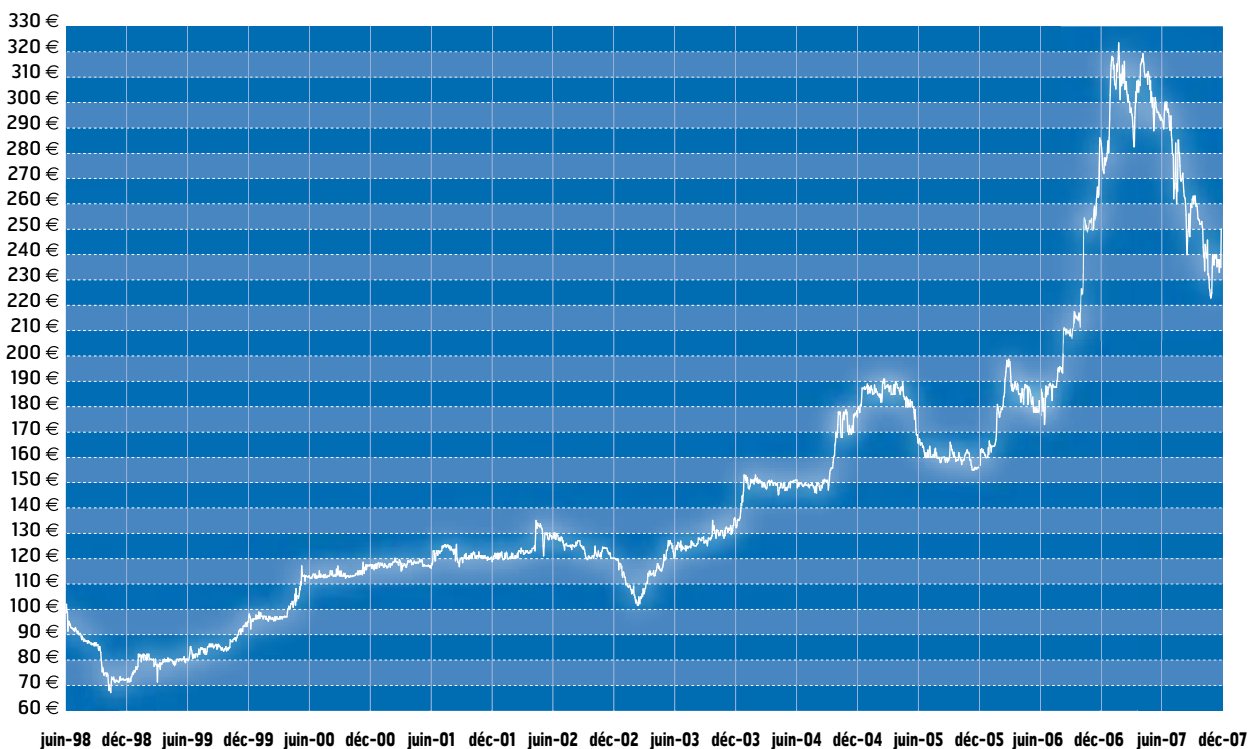
Le cours de l'action CIC est passé de 284,90 euros fin 2006 à 250 euros fin 2007.

Le titre a d'abord progressé pendant le premier semestre pour atteindre 294,95 euros fin juin.

L'action a ensuite connu une chute liée à la crise des marchés financiers pour terminer l'année sur un cours de 250 euros, soit une baisse de 12 % sur un an.

En 2007, 539 133 actions ont été négociées sur la Bourse de Paris pour un montant de 149,32 millions d'euros de capitaux. La cotation régulière et une liquidité minimale ont permis aux actionnaires qui souhaitaient céder leurs titres de toujours trouver une contrepartie en Bourse.

COURS DE L'ACTION CIC 1998-2007



Éléments financiers



64 COMPTES CONSOLIDÉS

- 64 Rapport de gestion du groupe CIC
- 70 Évolution récente et perspectives
- 70 Rémunération des dirigeants
- 71 Gestion des risques
- 82 États financiers

126 COMPTES SOCIAUX (extraits)

- 126 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 128 États financiers
- 132 Informations relatives aux filiales et participations

Comptes consolidés



Rapport de gestion du groupe CIC

> **UNE ANNÉE EN DEUX TEMPS : LES ENJEUX POUR DEUX MONDES INTERDÉPENDANTS**

Contexte global : la « crise des subprime », un mauvais vent venu d'Amérique...

L'année 2007 restera comme celle de la « crise des *subprime* », partie du secteur immobilier à risque américain pour contaminer une bonne partie de la planète financière et entraîner une contraction du crédit et un retour de l'aversion au risque. Ainsi, commencée dans l'euphorie et bien que toujours placée sous le signe d'une croissance mondiale soutenue, l'année s'est achevée sur une nette détérioration des perspectives de croissance, à commencer par les États-Unis qui flirtent désormais avec la récession.

L'Europe a connu une nette reprise en 2007, avec une croissance proche de 2,6 % mais, si jusqu'ici tout allait plutôt bien, elle devra faire face à un environnement global dégradé en 2008, dans un contexte d'appréciation de sa devise et de resserrement des conditions monétaires.

Les pays émergents, à peine ébranlés par ladite crise, ont eux aussi connu une année record. Ils ont même vu leurs marchés financiers faire preuve d'une capacité de résistance et d'une attractivité jamais enregistrées. Mais, là encore, ce nouveau moteur de la croissance mondiale, fortement tourné vers les marchés extérieurs, n'est plus totalement à l'abri d'un refroidissement venu des États-Unis.

Aux sources de la liquidité : chronique d'une crise de marché

La crise a servi de catalyseur et de révélateur des excès de la bulle de crédit constituée au cours des dernières années grâce à la conjonction de l'afflux de liquidités mondiales, dans un environnement apparemment non inflationniste. L'application de technologies de pointe au service d'innovations financières de plus en plus sophistiquées, dans un secteur fortement globalisé et connaissant des changements de réglementation, a permis une diffusion massive de l'endettement tout au long de la chaîne du crédit. Le recours – porté à des sommets jamais atteints – à la titrisation, le relâchement des critères de risque et la complexification des produits d'investissement, ont fait gagner en rendement mais perdre en liquidité. L'opacité des produits, l'incapacité d'établir des valeurs liquidatives, alors que le crédit se faisait plus rare, ont provoqué une réaction en chaîne de méfiance et de rétention de fonds, et révélé l'exposition de la sphère financière aux produits structurés. La crise une fois survenue, on assiste depuis l'été 2007 à la réintermédiation d'une partie des créances en cours de titrisation, à la mobilisation de fonds pour garantir des structures spécifiques d'investissement devenues insolubles et détenant des actifs en nombre, et au passage de provisions pour dépréciation des actifs en portefeuille. La rigueur de la crise vient du fait qu'elle atteint directement le marché interbancaire, sans qu'on puisse préciser à quel horizon le montant des pertes subies sera totalement connu et enregistré.

La « crise des *subprime* » proprement dite résulte du déploiement aux États-Unis de crédits immobiliers à risque vers des ménages modestes et sans contrôle de leur solvabilité (voire en donnant de fausses informations), sur la croyance de la poursuite indéfinie de la hausse des prix de l'immobilier gagé. La baisse des prix et le relèvement des taux d'intérêt ont sonné le retournement du marché. Le ralentissement de l'activité et les échéances de renégociation des emprunts contractés à taux variables, ont déclenché une vague de défauts de paiements, entraînant la faillite de nombreuses institutions de crédit hypothécaire et provoquant l'onde de choc financière qu'on a vu, via la dispersion opaque du risque.

Face à la montée des périls, les politiques des banques centrales se trouvent en quelque sorte neutralisées : au départ, la sphère financière a été en mesure de poursuivre sur la voie de la transformation, sans tenir compte des relèvements des taux directeurs des autorités monétaires et de l'aplatissement des courbes de rendements. En recourant à la titrisation et à la transformation (emprunts à court terme adossés sur des créances diverses et prêts à long terme sur des produits structurés moins ou peu liquides), le système bancaire a poursuivi sur le chemin de la création monétaire. Depuis la crise, les banques centrales – au premier rang desquelles la BCE et la Réserve fédérale – sont intervenues à la fois pour assurer la liquidité des marchés et pour contrer les effets attendus d'un ralentissement de l'activité (aux États-Unis). Mais ces interventions resteront sans effet immédiat pour l'économie réelle où les relais de transmission via la sphère du crédit immobilier notamment sont maintenant bloqués. Les enquêtes mensuelles des banques centrales montrent que le crédit est en voie de restriction et de renchérissement tant à destination des particuliers que des entreprises.

La « crise des *subprime* » est essentiellement américaine

Tant dans sa dimension immobilière que sur l'essentiel de ses répercussions financières, cette crise est principalement américaine et c'est Outre-Atlantique qu'elle devrait avoir les conséquences économiques les plus marquées. Les prix de l'immobilier résidentiel ont baissé sur l'ensemble du territoire. Ce sont les institutions financières américaines qui connaîtront encore des contraintes de fonds propres les plus sévères, d'où une tension persistante sur le crédit qui va perdurer dans les mois à venir quelle que soit l'action de la Réserve fédérale. Depuis le début d'année, les investisseurs s'inquiètent des conséquences d'une nouvelle vague de défauts supplémentaires qui entraînerait des dépréciations d'actifs encore importantes.

Le freinage marqué de l'activité Outre-Atlantique ne fait donc guère de doute. On peut noter néanmoins :

- la relative résistance des consommateurs alors que le taux de chômage reste encore à un niveau bas ;
- l'amélioration des comptes extérieurs alors que la faiblesse du dollar couplée à la progression de la demande mondiale – notamment pour les produits agricoles – soutient les exportations américaines.

La tension du crédit est perceptible en Europe également

L'Europe a connu un net rebond d'activité au troisième trimestre 2007 pour ralentir à nouveau en fin d'année. La contraction des conditions de crédit et la hausse de l'euro ont conduit la BCE à renoncer à de nouveaux relèvements de ses taux directeurs depuis l'été. Dans cet environnement, deux marchés sont particulièrement fragiles : l'Espagne et le Royaume-Uni, du fait de la croissance de l'immobilier ces dernières années fondée sur des mécanismes de crédit à taux variable. Le Royaume-Uni pourrait par ailleurs subir le contrecoup d'un ralentissement des activités de la *City* de Londres. En revanche, la résurgence de tensions inflationnistes dans la zone euro pourrait entraver l'action des autorités monétaires.

Marchés émergents : délicats passages de témoin...

La croissance des pays émergents ne s'est pas démentie en 2007. Cela s'est traduit notamment par une progression encore supérieure à 11 % du PIB chinois tout au long de l'année et la poursuite de l'accélération des prix des matières premières et de l'énergie. Ainsi, 40 % de la contribution à la croissance mondiale en 2007 est venue de la Chine et de l'Inde. Mais le poids de ces pays dans l'économie mondiale (moins de 10 %) ne compense pas encore celui des États-Unis (25 % environ). Le défi des pays émergents face au ralentissement attendu de leur principal marché d'exportation est donc double :

- rediriger la production en direction de la demande domestique ;
- soutenir celle-ci par une action de fond sur l'accroissement des revenus, la baisse de l'épargne et la réduction des inégalités qui se sont fortement creusées ces dernières années.

Or cette action est compliquée mais rendue urgente par la hausse récente des prix de l'alimentation, qui pèse sur les pouvoirs d'achat.

Vers une moindre pression des prix de l'énergie et des matières premières ?

La perspective d'un atterrissage de l'économie globale devrait entraîner un apaisement des prix des matières premières et de l'énergie. Mais celui-ci ne se manifeste guère alors que :

- la croissance de la demande en provenance des pays émergents ne faiblit pas ;
- les contraintes sur la production (géopolitiques, techniques, restrictions des quotas) perdurent.

Enfin, le monde a pris conscience de la hausse continue des prix des matières premières agricoles dont l'impact sur les prix finaux s'est d'ores et déjà fait sentir. L'accélération de ces prix résulte de la conjonction de plusieurs facteurs conjoncturels et structurels :

- hausse de la demande alimentaire mondiale grâce à l'élévation du niveau de vie dans les pays émergents et une certaine « occidentalisation » des habitudes alimentaires ;
- baisse ponctuelle de la production du fait de conditions climatiques défavorables (sécheresse en Australie, pluies aux États-Unis) ;
- recul des terres arables du fait de l'urbanisation ;
- détournement d'une partie de la production agricole au profit de la production de biocarburants.

La hausse des prix agricoles devrait également contribuer à raviver dans tous les pays le débat sur la revalorisation des pouvoirs d'achat après plusieurs années de pression sur le niveau général des salaires.

Apparition de nouveaux acteurs mondiaux : les fonds souverains

L'accumulation de réserves de change résultant des surplus commerciaux accumulés grâce aux exportations de biens manufacturés, d'énergie ou de matières premières principalement en Asie comme au Moyen-Orient, a conduit ces pays à renforcer leur capacité d'intervention dans l'activité économique et financière mondiale. L'instauration d'un fonds souverain permet en effet aux autorités de diversifier leurs actifs hors de l'obligataire d'État, le plus souvent en dollar. Les fonds souverains ont donc pu prendre des participations directes ou indirectes dans plusieurs centres d'activité. Profitant notamment des difficultés de la sphère financière, de nombreux fonds sont entrés au capital de grandes banques américaines. Cet activisme financier sert ainsi les stratégies de développement des pays concernés (préservation des réserves accumulées et acquisition d'expertise). Mais, s'il permet de combler les besoins de liquidité exprimés ailleurs, le manque de transparence de la plupart de ces structures, leur lien avec les autorités publiques de tutelle, suscitent la méfiance des pays cibles.

2008 : la fin du crédit gratuit...

L'année a démarré sur une note nettement plus pessimiste, se traduisant sur certains marchés boursiers par les pires séances pour un mois de janvier. Les investisseurs sont devenus nettement plus négatifs quant aux perspectives d'activité et de profits.

La crise financière aura pour conséquence de contraindre les conditions de crédit, quelle que soit l'action des banques centrales. Alors que ces dernières continuent de veiller à la liquidité du marché, la normalisation interbancaire sera étroitement liée à la résolution et au dénouement de l'ensemble des structures de crédit et à l'affichage définitif des pertes subies par les dépréciations d'actifs.

Les prévisions de croissance mondiale sont revues à la baisse, attendue à 4,1 % par le FMI contre 4,9 % estimés en 2007. Si le poids de l'économie américaine interdit de parler de découplage des économies, on peut néanmoins tabler sur une résistance européenne et émergente grâce notamment à :

- une amélioration attendue du pouvoir d'achat, reflétée dans les tensions salariales accrues et la baisse du taux de chômage ;
- la volonté publique de favoriser la croissance de la demande domestique et de l'investissement en infrastructures (en Asie notamment) pour pallier le ralentissement des exportations.

Ainsi, face aux craintes de décroissance par contraction du crédit, les pays semblent rallier la bannière du keynésianisme, ouvrant la voie au retour de l'intervention publique dans la sphère économique, tant au niveau de la réglementation que de l'action (politiques budgétaires plus accommodantes). La persistance de tensions inflationnistes pourrait néanmoins amorcer un rebond des rendements obligataires.

> ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

En application du règlement CE n° 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement CE n° 1725/2003 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

Les principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation des normes internationales sont détaillés dans la note 1 de l'annexe aux comptes.

Les informations relatives à la gestion des risques, requises par la norme IFRS 7, font l'objet d'un chapitre dédié.

Évolution du périmètre de consolidation

Plusieurs entités portant des titres entrent dans le périmètre de consolidation (intégration globale) :

- dans le domaine du crédit-bail mobilier : CM-CIC Bail Belgium ;
- dans le métier de la banque privée : GPK Finance ; SwissFirst Bank Zurich et SwissFirst Bank Liechtenstein ;
- au niveau du réseau bancaire : CM-CIC Gestion.

Les changements de dénomination sociale sont les suivants :

- CIC Epargne Salariale devient CM-CIC Epargne Salariale ;
- CIAL Suisse devient CIC Suisse ;
- Mutuel Bank Luxembourg devient Banque Transatlantique Luxembourg ;
- CIC Lyonnaise de Participations devient CIC Vizille Participation.

CIC Banque CIAL a été absorbé par CIC Banque SNVB. L'entité fusionnée est nommée CIC Est. Par ailleurs, le Crédit Fécampois a été absorbé par le CIC.

Trois entités sortent du périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 : Cigogne Fund ; Imofinance ; Valimar 3.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle (hors opérations de pension), y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2007 à 109,8 milliards d'euros, en progression de 21,6 % par rapport au 31 décembre 2006 ; cette évolution traduit :
 - la croissance des encours de crédits à l'habitat de 24,9 % sur la période,
 - une forte progression des crédits aux entreprises avec une hausse de 38 % par rapport au 31 décembre 2006 ;
- les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) ont atteint 64,8 milliards d'euros (+ 11 %) ; l'épargne financière gérée et conservée 220,4 milliards d'euros (en progression de 5 % par rapport au 31 décembre 2006).

Les fonds propres de base prudentiels du ratio de solvabilité s'élèvent à 9,5 milliards d'euros contre 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006, en progression de 11,3 %. Après la prise en compte des éléments complémentaires, les fonds propres globaux atteignent 10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Ils contribuent à un ratio européen de solvabilité de 9,5 % au 31 décembre 2007. La part des fonds propres durs (*Tier One*) représente 8,2 %.

Analyse du compte de résultat consolidé

En 2007, le groupe CIC voit son résultat net part du groupe passer de 1 274 millions d'euros à 1 139 millions suite à une baisse du PNB sur les activités de marché et sur la holding.

Le produit net bancaire diminue de 3,7 % et s'établit à 4 193 millions d'euros. Cette évolution s'explique par un PNB 2007 en hausse sur la banque de détail (+ 3,1%), la banque privée (+ 12,3%) et le capital-développement (+ 40,1 %) mais en baisse sur la banque de financement et de marché avec une diminution de 54,6 % sur les activités de marché, et sur l'activité structure et holding.

Les frais généraux sont de 2 684 millions d'euros, en hausse de 2,6 % par rapport à 2006.

Le coefficient d'exploitation évolue à 64 % contre 60 % en 2006.

Le coût du risque passe de 0,09 % en 2006 à 0,11 % du total des encours de crédits en 2007 pour s'établir à 120 millions d'euros contre 80 millions en 2006.

Le taux de couverture des créances douteuses et contentieuses est de 63,6 % à fin 2007.

Le résultat avant impôt atteint 1 500 millions d'euros contre 1 779 millions en 2006.

La rentabilité des capitaux propres part du groupe ressort à 15,6 % et le bénéfice par action à 32,16 euros.

> ANALYSE PAR ACTIVITÉ

Analyse du compte de résultat consolidé

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe CIC. On pourra se reporter à l'organigramme donné en page 8 qui fait apparaître les regroupements retenus.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, réunit le réseau des banques régionales et celui du CIC en Ile-de-France ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau: assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement et de marché regroupe deux activités :

- le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc.), l'international et les succursales étrangères;
- les activités de marché au sens large, c'est-à-dire celles sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (CIC Banque Transatlantique, Dubly-Douilhet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private Banking-Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium).

Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Cette filière est organisée autour de trois entités: CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO.

Le pôle « structure et holding » rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont intégralement refacturées aux autres entités, c'est-à-dire les holdings intermédiaires et l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.



> RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

Banque de détail

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	2 897	2 809	+ 3,1 %
Résultat brut exploitation	818	805	+ 1,6 %
Résultat avant impôt	820	789	+ 3,9 %
Résultat net part du groupe	574	537	+ 6,9 %

En 2007, le groupe CIC a poursuivi sa stratégie de développement de son réseau.

La priorité donnée au développement commercial de la banque de détail a notamment permis de :

- enregistrer une variation du nombre de clients de 185 000 (+ 4,9 %) : particuliers, professionnels et entreprises (3 988 325 au 31 décembre 2007 dont 673 498 entreprises et professionnels) ;
- promouvoir et augmenter la production des prêts à la clientèle (+ 8 %), plus particulièrement sur les crédits à la consommation (+ 19 %) et ceux d'investissement et d'exploitation des entreprises (+ 16 %), cela entraînant une progression des encours de 19 % ;
- accroître les encours des dépôts de 14 % et de l'épargne gérée et conservée de 7 % ;

- dynamiser l'activité d'assurances (nombre de contrats en hausse de 20 % pour l'assurance MRH-Automobile et l'assurance vie) ;
- faire progresser les activités de services.

Le PNB de la banque de détail (69 % du PNB du groupe) a progressé de 3,1 %.

Les frais généraux ont connu une hausse de 3,7 % et le coefficient d'exploitation est passé de 71,3 % en 2006 à 71,8 % en 2007.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) a cru de 1,6 %.

Le résultat avant impôt a augmenté de 3,9 %, passant de 789 millions à 820 millions. Le résultat net part du groupe de la banque de détail a atteint 574 millions d'euros, soit 50,4 % du résultat net part du groupe global.

Banque de financement et de marché

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	519	680	- 23,7 %
Résultat brut exploitation	263	379	- 30,6 %
Résultat avant impôt	256	434	- 41,0 %
Résultat net part du groupe	191	295	- 35,3 %

Le PNB 2007 est en recul de 23,7 % par rapport à 2006. Cette baisse concerne les activités de marché. En effet, ces dernières ont vu leur PNB diminuer de 54,6 %, en raison de l'impact de la crise de l'immobilier américain sur la succursale de New York.

La succursale détient un portefeuille de 3,9 milliards d'euros de titres sécurisés RMBS (*residential mortgage backed securities*) et ABS (*asset backed securities*) dont 91 % sont notés AAA (33 % sont des *agencies* et 58 % des AAA *non agencies*).

L'exposition à l'intérieur de ce portefeuille aux crédits *subprime* se monte à 142 millions d'euros dont 67 millions notés AAA.

Compte tenu de la décote et de la faible liquidité de ces marchés au 31 décembre 2007, ce portefeuille enregistre un PNB négatif de 180 millions d'euros.

L'ensemble de ce portefeuille a été valorisé en prix de marché à partir de données externes venant des principaux *brokers* américains ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

La valorisation de ce portefeuille a fait l'objet d'une attention et d'un contrôle particuliers de la part des commissaires aux comptes. En raison de la qualité des titres en portefeuille (91 % en AAA), le groupe CIC n'estime pas à ce jour de risque significatif de

perte à terminaison. Par ailleurs, le groupe CIC n'est pas engagé sur les montages de type CDO (*collateralized debt obligation*), SIV (*structured investment vehicle*) et ABCP (*asset backed commercial paper*).

Comparé à une bonne année 2006 avec un PNB de 320 millions d'euros et dans un contexte de marché particulièrement difficile, les activités « compte propre » et « commercial » de CM-CIC Marchés réalisent une performance notable en 2007 avec un PNB de 278 millions d'euros.

Le PNB global des activités de marché et d'intermédiation s'établit en 2007 à 192 millions d'euros contre 423 millions en 2006.

Le PNB de la banque de financement augmente de 27,2 %, passant de 257 millions d'euros en 2006 à 327 millions en 2007.

Les encours de la banque de financement progressent de 38 % et ceux de l'activité « grands comptes » de 68 %.

Le PNB de l'activité *corporate* des succursales étrangères est en hausse de 19,8 %.

Le résultat net part du groupe des activités de financement et de marché s'élève à 191 millions d'euros.



Banque privée

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	449	400	+ 12,3 %
Résultat brut exploitation	187	168	+ 11,3 %
Résultat avant impôt	181	163	+ 11,0 %
Résultat net part du groupe	107	99	+ 8,1 %

Le PNB (11 % du PNB du groupe) croît de 12,3 % à 449 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation passe de 168 millions d'euros à 187 millions d'euros (+ 11,3 %).

Le résultat net part du groupe de la banque privée s'inscrit à 107 millions d'euros.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	381	272	+ 40,1 %
Résultat brut exploitation	339	239	+ 41,8 %
Résultat avant impôt	339	237	+ 43,0 %
Résultat net part du groupe	310	224	+ 38,4 %

Le PNB (9 % du PNB du groupe) augmente de 40,1 % pour se situer à 381 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe du capital-développement progresse de 38,4 % à 310 millions d'euros fin 2007.

Au 31 décembre 2007, le portefeuille réévalué s'établit à 1592 millions d'euros.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Produit net bancaire	- 53	193	- 246
Résultat brut exploitation	- 99	148	- 247
Résultat avant impôt	- 96	155	- 251
Résultat net part du groupe	- 43	119	- 162

Le PNB enregistre sur l'année 2007 :

- des plus-values de cessions de titres de placement et des valorisations de titres pour 11 millions d'euros ;
- le coût du fonds de roulement négatif de cette activité ainsi que des frais de holding pour -87 millions ;
- les dividendes de participations pour 23 millions.

L'essentiel de l'évolution du PNB de l'activité structure et holding provient de la variation de la valorisation de l'option de conversion incorporée dans l'obligation convertible Banca Popolare di Milano : - 93 millions d'euros en 2007 contre + 115 millions d'euros en 2006.

Évolution récente et perspectives

Évolution récente

CIC Banque CIAL et CIC Banque SNVB ont fusionné en 2007, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007. L'entité fusionnée est nommée CIC Est.

Le groupe CIC a renforcé, fin mars 2008, sa présence au Maroc en faisant passer sa participation au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) de 10 % à 15 %.

Perspectives 2008

Les incertitudes de l'activité économique et des marchés financiers ne devraient pas modifier les objectifs du groupe CIC :

- poursuite du développement commercial du réseau;
- enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés.

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans le tableau ci-après.

Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une fonction de salarié ou de mandataire social. Pour les autres dirigeants, leur rémunération est versée exclusivement au titre de leurs activités au sein du groupe CIC.

La rémunération des membres du directoire est fixée par le conseil de surveillance à partir des propositions que lui fait une commission de trois membres (cf. page 35). Elle comprend une

partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire; elle est arrêtée par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

La plupart des dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe, soit au titre du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une partie de leur activité, soit au titre du CIC pour les autres. Toutefois, ceux dont le mandat social est rémunéré mais qui, en raison de leur statut, ne peuvent bénéficier des mécanismes de droit commun relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront attribuer une indemnité compensatrice à leur départ en vertu d'une décision du conseil d'administration de la BFCM prise en juillet 2007. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions. Les montants provisionnés dans les comptes de la BFCM à ce titre s'élèvent à 998 960 euros pour Étienne Pflimlin et à 1 652 458 euros pour Michel Lucas.

En revanche, les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 509 106 euros au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence; en conséquence, le conseil de surveillance n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2007.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe en 2007 (a)

	Au titre du Crédit Mutuel	Au titre du CIC		Avantages en nature (b)	Total 2007	Total 2006
		Part fixe	Part variable			
Etienne Pflimlin Président du conseil de surveillance	834 405	-	-	-	834 405	720 079
Directoire						
Michel Lucas	743 507	432 079	200 000	-	1 375 586	965 562
Alain Fradin	-	316 365	70 000	5 123	391 488	388 606
Michel Michenko	-	283 814	100 000	14 407	398 221	334 502
Jean-Jacques Tamburini	-	303 504	70 000	3 000	376 504	376 399
Philippe Vidal	-	303 734	120 000	-	423 734	373 949
Rémy Weber	-	303 185	70 000	3 654	376 839	377 035
Autres dirigeants						
René Dangel	230 452	-	-	-	230 452	194 816
Gérard Romedenne	-	253 045	100 000	9 600	362 645	348 609

(a) Montant brut fiscal.

(b) Voitures de fonction exclusivement, sauf pour G. Romedenne qui ne bénéficie que d'un avantage logement et pour M. Michenko qui bénéficie des deux avantages.

Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers. IFRS 7 a été appliquée par anticipation en 2006.

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf expressément indiqué par un *.

Les évolutions d'organisation apportées en 2006 dans le cadre réglementaire aux structures de contrôles périodiques, permanents et de conformité ont été pleinement opérationnelles en 2007. Elles ont conduit à une sécurisation renforcée des *process* sur l'ensemble des activités.

La création au dernier trimestre 2007 d'une direction des risques permettra de consolider la maîtrise globale des risques et d'optimiser leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Risques de crédit

a - L'organisation de la filière engagement

Elle distingue, conformément à la réglementation en vigueur, d'une part le dispositif d'octroi des crédits et d'autre part le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements. La gestion des engagements s'appuie sur un référentiel commun, celui des risques groupe, qui fixe les règles et procédures en usage.

Le dispositif d'octroi des crédits

Il s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

La connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les banques du groupe CIC avec leur environnement économique régional. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risque sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'appliquatif « collecte de bilans ».

L'évaluation du risque

Reposant sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés, elle se fonde sur :

- la cotation clientèle;
- les groupes risques;
- la pondération des produits liée à la nature du risque et à la garantie.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

La cotation clientèle

Le système de cotation interne des clients, commun à l'ensemble des entités du groupe, est défini et mis en place. Les cotations sont déterminées à partir soit d'algorithmes automatiques



(réseau), soit de grilles de cotation manuelles (banque de financement et d'investissement). Elles sont adaptées à chaque marché de clientèle.

La cotation clientèle répond aux principes généraux suivants :

- unicité : le mode de détermination de la cotation est unique pour l'ensemble du groupe au niveau national ;
- exhaustivité : la cotation est calculée pour chacun des tiers identifiés dans le système d'information ;
- automaticité : pour la banque de détail, la cotation est déterminée automatiquement par le système d'information ;
- cotation par marché : les tiers clients sont cotés via un algorithme propre à leur marché de rattachement (particuliers, professionnels, entreprises, etc.) selon la typologie de marchés définie au sein du système d'information ;
- calcul d'une cotation pour les groupes de tiers : il permet de pondérer la cotation individuelle de chacun des composants du groupe par le risque global porté par le groupe ;
- uniformité de la restitution : 12 cotations communes à tous les marchés ont été définies, 9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut ;
- déclassement : la cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus (cotation finale).

Les groupes risques

La constitution et la mise à jour des groupes risques sont suivies au fil de l'eau par les gestionnaires en charge de la relation commerciale et, de façon périodique, par une équipe dédiée au niveau groupe CIC. Les règles de constitution des groupes risques définies dans une procédure intègrent notamment les dispositions de l'article 1^{er} du CRBF 93-05.

La pondération des produits

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les risques inhérents au type de crédit : certains crédits sont pondérés (escompte, certains engagements par signature) ;
- les garanties prises : un taux de pondération est appliqué à tout ou partie de l'engagement couvert par des garanties éligibles à ces pondérations.

La prise de décision d'engagement

Différenciée suivant les marchés et les cotations afin d'être en adéquation avec les besoins de la clientèle tout en minimisant la prise de risque, elle se fonde sur :

- les niveaux de délégations clairement identifiés ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

Les niveaux de délégations

Dans le réseau, les règles de délégation d'octroi de crédit et débiteurs, définies dans une procédure, s'exercent dans le cadre des directives Bâle 2 et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques. Chaque intervenant dispose d'une délégation intuitive personnelle. La détermination du niveau de délégation s'effectue en fonction :

- du montant total des engagements d'un groupe risques : famille, SIREN, CRD ;
- de la cotation client ou groupe clients ;
- des exclusions de délégation.

La gestion des délégations est automatisée.

Pour le métier banque de financement et d'investissement et les dossiers du réseau dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève d'instances de décision centralisées qui assurent la mission d'octroi des crédits dans le cadre de délégations clairement définies. La commission de décision engagements CM4-CIC est la tête du dispositif. Elle est habilitée à prendre toutes les décisions d'octroi de crédits dans le respect des dispositions réglementaires.

Le rôle des directions des engagements

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles, dont les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes : une équipe chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits, en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris, et une équipe chargée de mettre en œuvre le processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit, en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle 2.

Les outils de mesure des risques consolidés

La synthèse risques consolidés permet de connaître en temps réel et avec une fiabilité comptable, les autorisations/utilisations (nominales et pondérées), les avoirs d'un tiers ou d'un groupe de tiers sous les axes produits, entités et tiers (pour les groupes). Les tableaux de restitution générés mensuellement à partir de la synthèse risques consolidés permettent de connaître les engagements :

- par groupes de tiers ;
- par filières métiers (réseau, grandes entreprises, financements spécialisés, professionnels de l'immobilier, international) ;
- par groupes de tiers sous surveillance ;
- par secteurs d'activité.

La centralisation mensuelle des encours déclarés au service central des risques de la Banque de France permet de connaître les encours déclarés par tiers ou groupe de tiers.

Le module risque de crédit de l'outil suivi des risques donne une vision des engagements au niveau global, réseau, filiales, filières métiers. Il donne également une vision du risque de concentration, des risques interbancaires et du risque pays.

La surveillance des engagements et la détection des risques sensibles

Le suivi des engagements

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré par les banques à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers à risque potentiel de manière automatisée, systématique et exhaustive, en amont de l'apparition d'impayés.

Le suivi des limites réglementaires et internes *corporate* est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées semestriellement en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des grands risques *corporate* permet de suivre trimestriellement, de manière indépendante de l'octroi, l'évolution des principaux risques de contreparties *corporate*. Il consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à certaines alertes (évolution de montants, part dans les engagements de place, évolution de la cotation).

Le suivi des limites de contreparties marchés détecte d'une part les dépassements de limites autorisées et d'autre part la dégradation du profil de risque des contreparties.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet, pour la banque de financement et d'investissement, d'une analyse trimestrielle des engagements sur la base des outils de pilotage qui conduit aux décisions de classification en « sensible », de déclassement/reclassement et de provisionnement. Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du *reporting* trimestriel des dossiers sous surveillance. Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

La détection des risques sensibles, le passage en défaut, le provisionnement

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents. Les contreparties détectées sont affectées d'un indice permettant de connaître leur qualification de « sensible ».

Détection, déclasserment et provisionnement sont informatisés. Pour le réseau, le montant de la provision est déterminé par les gestionnaires habilités sur proposition de l'applicatif. Pour la banque de financement et d'investissement, déclasserment et provisionnement font l'objet d'une proposition et d'une validation.

Le recouvrement

Le recouvrement des créances s'appuie sur des unités spécialisées. Les procédures de recouvrement sont articulées selon trois phases : régularisation commerciale, recouvrement amiable par les unités spécialisées et, le cas échéant, recouvrement contentieux.

Le contrôle permanent des engagements

Un contrôle de deuxième niveau, assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction « engagements », recense mensuellement selon des critères spécifiques et analyse les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Le reporting

Le comité trimestriel de suivi des risques

Sont présentés au comité des risques trimestriels les quatre risques réglementaires : risques de crédit, risques de marché, risques liés à la gestion de bilan et risques opérationnels.

Pour ce qui concerne les risques de crédit, cette présentation porte sur les points suivants :

- chiffres clés ;
- rapport de synthèse du trimestre : évolution quantitative et qualitative des encours et de la production, division des risques, masse risquée, coût du risque, principales préoccupations sur le plan du risque ;
- données chiffrées extraites du suivi des risques ;
- masse risquée : détail coût du risque, dossiers sous surveillance, principales dotations/reprises ;
- rapports de suivi des grands risques *corporate* ;
- rapport de suivi des dossiers hors limites internes ou réglementaires ;
- rapport du comité des risques *CM-CIC Marchés*.

b - Les données chiffrées

Crédits à la clientèle

Dans un environnement économique globalement favorable, l'année 2007 se caractérise par une croissance importante des encours, la confirmation de la qualité du portefeuille et la poursuite de la bonne maîtrise du coût du risque.

Une croissance importante des encours

Le portefeuille d'engagements sur la clientèle a atteint 144 milliards d'euros, en croissance de 16,5 %. Ces engagements se répartissent entre 111 milliards d'euros de prêts et créances au bilan (+ 20 %), 10 milliards d'euros de hors bilan de garantie (+ 10 %) et 23 milliards d'euros de hors bilan de financement (+ 3 %).

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante :

En milliards d'euros (capitaux fin de mois)	2007	2006	Variation 2007/2006	Poids relatif
Crédits court terme	32,8	26,3	24,7 %	31 %
Comptes ordinaires débiteurs	4,7	4,1	15,5 %	4 %
Créances commerciales	4,1	4,3	- 4,6 %	4 %
Crédit de trésorerie	23,7	17,6	34,8 %	22 %
Créances export	0,2	0,3	- 23,5 %	0 %
Crédits moyen et long terme	74,4	62,1	19,7 %	69 %
Crédit d'équipement	14,8	12,8	15,4 %	14 %
Crédit habitat	49,1	39,5	24,2 %	46 %
Crédit-bail	6,3	5,8	8,3 %	6 %
Autres crédits	4,2	4,0	5,8 %	4 %
Total brut des créances clientèle ⁽¹⁾	107,1	88,4	21,2 %	100 %

(1) Hors créances douteuses, créances rattachées et pensions.

Exposition

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2007	2006
Prêts et créances		
Établissements de crédit	23 530	17 135
Clientèle	110 598	91 946
Exposition brute	134 128	109 081
Provisions pour dépréciation		
Établissements de crédit	(8)	(9)
Clientèle	(2 090)	(2 219)
Exposition nette	132 030	106 853

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2007	2006
Engagements de financements donnés		
Établissements de crédit	1 069	1 308
Clientèle	23 080	22 321
Engagements de garanties donnés		
Établissements de crédit	1 033	795
Clientèle	10 339	9 384
Provision pour risques sur engagements donnés	87	110

Un portefeuille de qualité

- Une clientèle bien notée: sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97 % de l'encours bilan pour les particuliers, 91 % pour les professionnels/entreprises et 98 % pour la banque de financement et d'investissement. Ces données sont en amélioration par rapport à 2006 pour les particuliers (95 %) et les professionnels/entreprises (90 %).
- Une absence de risques pays importants: le portefeuille est exposé, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Les garanties liées aux prêts habitat se répartissent comme suit :

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2007	2006
Prêts à l'habitat	49 178	39 489
Avec garantie Crédit Logement	14 800	11 177
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	23 606	25 101
Autres garanties ⁽¹⁾	10 772	3 211

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

Un portefeuille bien diversifié

- Une bonne diversification des risques de contrepartie: les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 4 % des encours bilan plus hors bilan du groupe CIC au 31 décembre 2007. À cette date, le CIC respectait le ratio des grands risques.
- Une bonne diversification des engagements sectoriels avec une absence d'engagements significatifs sur un secteur particulier: cette situation favorable est le résultat d'une vigilance particulière sur les secteurs exposés à des cycles (immobilier, aéronautique...) ou à des aléas (secteur avicole, équipementiers automobile, transports...).

Répartition des crédits par type de clientèle

	2007	2006
Grand public	62 %	63 %
Entreprises	26 %	28 %
Grandes entreprises	8 %	6 %
Financements spécialisés	4 %	3 %

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du groupe CIC situées sur le territoire français.

Répartition géographique des risques clientèle

	2007	2006
France	90 %	92 %
Europe hors France	7 %	6 %
Autres pays	3 %	2 %

Concentration des risques clientèle*

Capitaux en millions d'euros	2007	2006
Engagements ⁽¹⁾ dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	25	25
Total engagements	15 849	15 467
<i>Dont total bilan</i>	<i>6 670</i>	<i>6 189</i>
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	<i>9 179</i>	<i>9 278</i>
Total avoirs (C/C, titres)	2 931	10 305
Engagements ⁽¹⁾ dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	78	88
Total engagements	25 454	26 338
<i>Dont total bilan</i>	<i>10 303</i>	<i>10 070</i>
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	<i>15 151</i>	<i>16 268</i>
Total avoirs (C/C, titres)	4 607	12 163

(1) Engagements = utilisations pondérées bilan + hors bilan de garantie et de financement.

Note: changement méthodologique entre 2006 et 2007 de prise en compte des avoirs en comptes courants: à fin 2007 les comptes courants sont compensés selon la méthode réglementaire du déclaratif grands risques 4003.

Il n'y a pas de grand risque qui excède 25 % des fonds propres prudentiels.

Répartition sectorielle

	2007	2006
Services aux entreprises	21,1 %	21,9 %
Activités immobilières	18,9 %	18,4 %
Industries manufacturières	15,9 %	16,2 %
Commerce	13,1 %	13,5 %
Activités financières	10,6 %	9,0 %
Construction	6,7 %	6,8 %
Transports et communications	3,4 %	3,7 %
Hôtels et restaurants	3,0 %	3,2 %
Services collectifs sociaux et personnels	1,4 %	1,3 %
Agriculture, chasse, sylviculture	1,2 %	1,2 %
Santé et action sociale	1,2 %	1,3 %

La répartition sectorielle provient des encours bilan et hors bilan de garantie issus du système d'information et classés par code NAF. Le regroupement des codes NAF est basé sur la segmentation INSEE.

Risques souverains

Capitaux en millions d'euros	2007		2006	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Argentine			0,1	
Bosnie Herzégovine	0,1		0,1	
Congo			2,5	2,4
Côte d'Ivoire	0,1	0,1	0,1	0,1
Gabon	4,9	4,5	3,3	2,8
Liban	0,1		0,1	0,1
Niger			0,4	0,2
Somalie			0,3	0,3
Venezuela	1,5	1,0	2,7	1,1
Total	6,7	5,6	9,6	7,0

Les provisions concernent uniquement des encours douteux et contentieux accordés à des organismes d'Etat situés dans des pays à risques.

Répartition par note interne des encours sains de la clientèle

	2007	2006
A+ et A-	24,6 %	25,8 %
B+ et B-	34,5 %	35,5 %
C+ et C-	27,5 %	24,3 %
D+ et D-	10,9 %	11,4 %
E+	2,6 %	3,0 %

Encours ayant subi des impayés

Les impayés des prêts à la clientèle non déclassés en créances douteuses par échéance sont les suivants :

En millions d'euros	2007				Total
	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Prêts et avances	1 923	9	0	0	1 932
Administrations centrales	12	0	0	0	12
Etablissements de crédit	14	0	0	0	14
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	304	0	0	0	304
Clientèle de détail	1 593	9	0	0	1 602
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
TOTAL	1 923	9	0	0	1 932

Une bonne maîtrise du coût du risque

Les créances douteuses s'élevaient à 3161 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 3339 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une baisse de 5 %. Elles représentent 2,9 % des crédits à la clientèle contre 3,7 % au 31 décembre 2006.

Le taux de couverture des créances douteuses par les provisions d'actifs, hors provisions pour risques pays et provisions collectives, est de 63,6 % au 31 décembre 2007 contre 64,3 % au 31 décembre 2006.

Le coût du risque avéré hors provisions collectives est de 107 millions d'euros, soit 0,10 % des encours bruts de crédit au 31 décembre 2007.

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2007	2006
Créances dépréciées individuellement	3 161	3 339
Provisions pour dépréciation individuelle	(2 013)	(2 146)
Provision collective des créances	(77)	(69)
Taux de couverture global	66,1 %	66,3 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	63,7 %	64,3 %

Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires*

	2007	2006
France	18 %	15 %
Europe hors France	52 %	49 %
Autres pays	30 %	36 %

La répartition des prêts interbancaires est basée sur le pays de la maison mère. Il s'agit essentiellement de banques européennes et américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne*

	2007	2006
A+	5,1 %	5,0 %
A-	54,6 %	55,3 %
B+	27,3 %	27,7 %
B-	10,4 %	9,5 %
C et en dessous	2,2 %	2,0 %
Non noté	0,4 %	0,5 %

Titres de créance

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement dans le cadre de l'activité de gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2007 Valeur comptable	2006 Valeur comptable
Effets publics	23 105	22 748
Obligations	38 878	33 795
Instruments dérivés	7 010	3 759
Pensions et prêts de titres	27 773	22 937
Exposition brute	96 766	83 239
Provisions pour dépréciation des titres	(12)	(2)
Exposition nette	96 754	83 237

Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan du groupe jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

La gestion du risque de liquidité et le refinancement sont ainsi assurés pour l'ensemble du groupe par la BFCM. La gestion du risque de taux sera, dans la même démarche, confiée en 2008 à une fonction centrale.

Pour chacune des banques régionales et pour le CIC, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- elle a pour objectif l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part ;
- elle n'est pas un centre de profit.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle et de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

De plus elle procède, dans l'attente de la centralisation des fonctions, à une consolidation des données des banques régionales pour assurer le suivi de la situation globale et des ratios réglementaires.

La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale ; il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (remboursements anticipés de crédit, prorogations, tirages de crédits confirmés...).

Il est couvert globalement par des opérations dites de macrocouverture. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent toutefois faire l'objet de couvertures spécifiques.

Les limites d'exposition sont fixées en central et valent pour toutes les banques du groupe ; elles sont exprimées par rapport au PNB prévisionnel de chaque entité.

Le risque de taux est suivi principalement à travers deux indicateurs : l'impasse à taux fixe et la sensibilité du produit net bancaire.

Au 31 décembre 2007, le PNI du bilan social du CIC était exposé à la hausse des taux. La sensibilité brute du bilan social (variation du PNB pour une augmentation de 1 point des taux et de + 0,33 point de l'inflation) est de - 17,5 millions d'euros en année 1 et - 11,9 millions d'euros en année 2, soit respectivement 2,4 % et 1,56 % du PNB prévisionnel de chaque année.

La gestion du risque de liquidité

Le groupe attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité en liaison avec son actionnaire, la BFCM, qui assure le refinancement long du groupe. À cet effet, le CIC suit les différents indicateurs suivants :

- l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, ce qui permet éventuellement de détecter les décalages de trésorerie sur les échéances futures ;
- des coefficients de couverture sur différentes maturités des emplois par des ressources de même maturité ; cette analyse intègre les éléments de production nouvelle dans une approche prospective.
- le coefficient réglementaire de liquidité qui rapproche les ressources d'une maturité inférieure à un mois des emplois de même maturité.

Au 31 décembre 2007, le coefficient de liquidité ressortait à 150 % (minimum réglementaire de 100 %) et celui de couverture à cinq ans à 63 %.

La gestion de liquidité prudente ainsi développée a permis au CIC de conserver un niveau de liquidité confortable durant toute l'année 2007, y compris durant le deuxième semestre alors que se développaient de vives tensions sur le marché.

Le groupe est régulièrement présent auprès d'organismes structurellement prêteurs tels que la Banque européenne d'investissement ou la Caisse de refinancement de l'habitat. Le solde des besoins nécessaires à son développement est collecté sur les marchés financiers par l'intermédiaire de la BFCM.

Ventilation de certains passifs du bilan selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital)

Maturités résiduelles contractuelles En millions d'euros	2007						(b) indéterminée	Total
	(a) ≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans		
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 768	1 297	3 691	3 901	15 848	21 980	4 503	52 990
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	12 741	10 961	2 283	303	1 263	39	770	28 360
Actifs fin. disponibles à la vente	252	214	1 337	2 150	4 137	5 333	2 073	15 495
Prêts et créances	27 679	11 808	10 576	10 305	23 910	44 613	5 402	134 292
Placements détenus jusqu'à leur échéance	40	6	41	225	228	2	36	578
Passif								
Dépôts de banques centrales	34	25						59
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 006	21	204	1 018	3 100	6 969	4 995	17 314
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	18 155	18 316	7 963	115	42			44 591
Dérivés utilisés à des fins de couverture	1 027	4	5	15	44	64	1 485	2 644
Passifs fin. évalués au coût amorti	81 907	36 000	18 394	3 371	7 952	17 278	3 502	168 406
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>13 016</i>	<i>19 823</i>	<i>4 593</i>	<i>561</i>	<i>751</i>	<i>2 155</i>	<i>62</i>	40 961
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>47</i>		<i>174</i>	<i>44</i>	<i>353</i>	<i>1 170</i>	<i>1 747</i>	3 535

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations ; comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Risque de change

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. La position résiduelle en devises est très limitée. Le CIC ne détient pas de positions structurelles en devises à l'exception des dotations en capital de ses succursales étrangères.

Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 2023 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre

2374 au 31 décembre 2006 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option étaient essentiellement relatives au capital-développement avec 1627 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 141 millions d'euros et 1828 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Capital-investissement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur près de 600 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 75 % du portefeuille en valeur.

Encours investi	2007	2006
Nombre de lignes cotées	71	94
Nombre de lignes non cotées actives	478	498
Nombre de fonds	31	24
Portefeuille pour compte propre en millions d'euros	1 592	1 369
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	451	385

Risques des activités de marché

Organisation générale

Depuis 2006, les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule filière *CM-CIC Marchés*, avec une direction unique.

En termes d'exigence de fonds propres au titre de la CAD, à fin 2007, *CM-CIC Marchés* représente 82 % des risques de marché globaux du groupe CIC.

Ses activités sont organisées au sein de trois métiers : refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM pour le métier refinancement, et dans celui du CIC pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales sont également enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères de New York et Singapour ; Londres n'a plus d'activité de marché pour compte propre.

Le métier refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie finance les activités de banque de détail et des filiales, les financements *corporate* et spécialisés, le compte propre de la salle *CM-CIC* et les instruments de liquidité du groupe CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Le métier commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier compte propre

Il s'exerce autour d'une dizaine d'activités, essentiellement d'arbitrages, que l'on peut regrouper en familles : taux, actions, hybrides, crédit (*spread*) et *fixed income*. Ces activités sont elles-mêmes organisées en spécialités. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

Description des structures de contrôle

Au cours de l'année 2007, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et des méthodologies de suivi des risques.

L'ensemble des méthodologies et des procédures, référencé dans un corps de règles, a été régulièrement adapté.

Les équipes de contrôle ont notamment pour mission d'assurer une production stable et fiable de rapports quotidiens ou périodiques qui appréhendent l'ensemble des résultats et risques portés par les différents types d'activités, et de proposer des analyses de ces rapports à l'attention des instances assurant le suivi de la ligne métier.

Les activités de marché du groupe CIC reposent sur l'organisation de contrôles ci-dessous :

- l'ensemble des activités de marché (*front office*, contrôle, *back office*) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte des activités au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- depuis 2007, les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui supervise les risques et fait valider les niveaux de fonds propres par le conseil d'administration de la BFCM et le directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - le contrôle des risques-résultats (CRR), qui valide la production et effectue le suivi quotidien des résultats,
 - le contrôle comptable et réglementaire (CCR) responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - le contrôle juridique et de conformité marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour de plusieurs équipes :
 - le contrôle des activités de marché (CdAM), rattaché au contrôle permanent métiers, exerce un contrôle permanent de second niveau pour les métiers spécialisés du groupe,
 - la direction des engagements du groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - la direction juridique et fiscale du groupe CIC contrôle l'équipe contrôle de conformité de *CM-CIC Marchés*,
 - la direction financière du groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;

- le contrôle périodique métiers du groupe CMCEE-CIC intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché;
- le *back office* est organisé par filière produit. Les différentes équipes sont réparties sur les deux sites de Paris et Strasbourg et effectuent les traitements administratifs des opérations;
- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :
 - un comité des risques mensuel (CRM) qui est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire et supervise en termes de risques les activités de marché des succursales étrangères,
 - un comité de direction hebdomadaire qui coordonne les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite en pertes potentielles ;
- des règles et des scénarios internes (risques CAD et, en cours de mise en place, la VaR historique et des *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité. Aucune compensation entre types de risque ne peut être effectuée.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en risques CAD au 31 décembre 2007 pour le métier compte propre et le métier commercial s'élevaient respectivement à 470 et 20 millions d'euros pour une consommation de 400 et 11 millions d'euros.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- global macro : il s'agit de prendre des positions en directionnel et valeur relative entre les différentes classes d'actifs. La mesure CAD s'affichait à 13,6 millions d'euros en fin d'année ;
- crédit et hybrides : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (*Credit Default Swap*), soit à des positions de corrélation de crédit. Dans une année particulièrement difficile, le risque a peu varié sur le portefeuille d'arbitrage crédit (environ 30 millions d'euros en mesure CAD). Le portefeuille d'ABS (*Asset Backed Securities*) sur le périmètre *CM-CIC Marchés* a poursuivi sa progression sur 2007 (76 millions d'euros en mesure CAD en moyenne au dernier trimestre 2007 contre 62 millions d'euros en 2006). L'activité corrélation de crédit exclusivement basée sur des tranches *ltraxx/CDX*, a progressé jusqu'à 47 millions d'euros en juin pour retrouver en décembre son niveau de début d'année de 30 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles est resté stable à 3,6 milliards d'euros ;

- M&A et divers actions : la consommation de CAD en risque actions s'est élevée à 111 millions d'euros à fin 2007 et a trouvé son origine dans les stratégies de M&A (OPA et OPE) à 64 %. La CAD est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours M&A s'élevait à environ 580 millions d'euros à fin décembre ;
- *Fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation en mesure CAD retrouvait au 31 décembre son niveau de début d'année à 27 millions d'euros. L'encours des papiers contre *swaps* reste stable par rapport à 2006 à 12 milliards d'euros.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder un certain seuil avec un palier intermédiaire d'alerte, ces niveaux ayant été définis par la direction. Cette position est gérée individuellement et globalement avec la BFCM, entité de refinancement du groupe. Au cours de l'année 2007, la position au jour le jour n'a jamais dépassé le seuil autorisé.

Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le groupe par *CM-CIC Marchés* et de façon très marginale par la succursale de Singapour.

CM-CIC Marchés porte l'ensemble des encours dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités de risques de marché).

Ratio européen de solvabilité (RES)*

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le groupe CIC calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire.

L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Capitaux en millions d'euros	2007	2006
Risques de crédit		
• activités clientèle	8 045	6 547
• activités interbancaires	386	342
• autres	413	387
Risques de marché	418	355
TOTAL DES EXIGENCES DES FONDS PROPRES	9 263	7 631
Fonds propres prudentiels globaux	10 982	10 421
<i>Dont fonds propres prudentiels de base</i>	<i>9 488</i>	<i>8 523</i>
Ratio de solvabilité en base 8 %	119 %	136 %
Ratio de solvabilité global*	9,5 %	10,9 %
Ratio de solvabilité sur noyau dur*	8,2 %	8,9 %

* Fonds propres prudentiels rapportés aux risques nets pondérés.

Les risques clientèle ont augmenté de 22,9 %. Cette évolution correspond à la progression des crédits à la clientèle du bilan de 21,6 % (hors pension) qui comprend une hausse des crédits à l'habitat de 24,9 %.

Les risques de crédit à la clientèle représentent 86,9 % des risques globaux et les risques CAD 4,5 %.

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe CIC étaient respectés au 31 décembre 2007.

Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le CIC a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

L'équipe de gestion des risques opérationnels a compétence sur le périmètre CM4-CIC (banques, fédérations et centres de métiers); par délégation ses missions sont élargies à une fonction groupe Crédit Mutuel-CIC.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel se fonde sur un référentiel commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel-CIC, sur une cartographie des risques comprenant une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques et sur le calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés aux risques opérationnels.

Ainsi, le groupe Crédit Mutuel-CIC est doté d'un ensemble référentiel structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le Crédit Mutuel-CIC a opté pour l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Seules les filiales bancaires localisées à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Suisse...) ainsi que les filiales d'affacturage resteront dans un premier temps en méthode standard.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques opérationnels sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles (CRBF 2004-02), adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2, NRE, LSF...).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction groupe risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du groupe et anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels du groupe régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier de Bâle 2 et par type de risque sont déroulées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est réalisée par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau régional et au niveau national.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces (celles qui coûtent moins cher que le risque traité) identifiées lors des cartographies qui sont mises en œuvre directement par les opérationnels et via les contrôles permanent et qualité ;
- les actions de protection qui sont prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé.

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des « risques nets » (incluant les actions de réduction décidées) et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises des assureurs et pour les risques intra-groupe ;

- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation (*expected loss*);
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels (*unexpected loss*);
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA » a été conçue et constitue le document de référence du groupe Crédit Mutuel-CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau du groupe CM4-CIC.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier sont relatifs à un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle;
- les PCA transversaux se rapportent à des métiers dont l'objet est de donner les moyens aux autres métiers de fonctionner : il s'agit des PCA logistiques comprenant la DRH et des PCA informatiques.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : il est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée;
- le plan de continuité : il correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise;
- le plan de retour à la normale : sa préparation commence peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe CM4-CIC couvre la communication de crise et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Ce dispositif est basé sur :

- un comité de crise qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ; il est présidé par le directeur général du pôle régional en région, par le directeur général du groupe au niveau national ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions prises et suit leur réalisation ;

- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations de gestion de la crise en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

La possibilité de pouvoir déduire l'assurance des fonds propres dans le cadre de l'utilisation de l'approche de mesure avancée est résumée à l'article 371 – 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007, relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit et entreprises d'investissement. Le programme d'assurance du groupe CM4-CIC respecte, à ce jour, ces dispositions.

Ainsi, les assureurs du groupe disposent tous d'un agrément et ont au moins une note égale à 3 (équivalent BBB+ à BBB- des agences de notation pour la notation crédit long terme). Les polices d'une durée au moins égale à un an, imposent un préavis de résiliation au moins égal à 90 jours et ne contiennent pas de clauses restrictives en dehors de celles relatives au non paiement de la prime et à de fausses déclarations. Les couvertures gérées dans l'assurance captive ne seront pas déduites des fonds propres.

Formation

Le groupe CM4-CIC a engagé en 2007 une action de formation de l'ensemble des directeurs des agences CIC et des caisses de Crédit Mutuel intitulée « procédures prudentielles ». Les types de risques, les modalités de prévention et de gestion et les procédures de recensement et de déclaration de tout sinistre d'un montant supérieur à 1 000 euros y sont détaillés.

Inventaire 2007 des sinistres du groupe CIC

Le total des sinistres du groupe a atteint 47,1 millions d'euros, dont 41,6 millions de pertes et 5,5 millions de provisions (montant proche de celui de 2006).

Il se répartit comme suit :

- relations du travail : 23 millions d'euros ;
- fraudes : 14 millions d'euros ;
- juridique : - 2,7 millions d'euros (reprise de provisions sur des sinistres d'années antérieures) ;
- erreurs humaines ou défaillances de procédure : 11,8 millions d'euros ;
- événements naturels : 0,9 million d'euros.

Les fraudes externes (utilisant souvent les moyens de paiement), les erreurs involontaires et les relations du travail restent les trois causes principales de sinistres.

Autres risques

Risques juridiques

Il n'y a pas de risque juridique significatif au sein du groupe CIC.

Risques industriels et environnementaux

Non applicable au sein du groupe CIC.

États financiers

BILAN

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2007	2006
Caisses, banques centrales - Actif	4	5 652	3 026
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	81 349	50 543
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	2 783	1 207
Actifs financiers disponibles à la vente	7	15 495	13 672
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	24 505	39 379
Prêts et créances sur la clientèle	8	109 787	90 312
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	106	83
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	578	675
Actifs d'impôt courant	11	432	356
Actifs d'impôt différé	12	235	192
Comptes de régularisation et actifs divers	13	7 311	12 383
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	872	878
Immeubles de placement	15	15	13
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 473	1 394
Immobilisations incorporelles	17	195	116
Écarts d'acquisition	18	121	84
TOTAL		250 909	214 313

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2007	2006
Banques centrales - Passif	19	60	387
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	61 905	22 847
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	2 644	1 338
Dettes envers les établissements de crédit	19	59 094	80 654
Dettes envers la clientèle	21	64 816	58 381
Dettes représentées par un titre	22	40 961	26 203
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	201	121
Passifs d'impôt courant	11	141	165
Passifs d'impôt différé	12	233	251
Comptes de régularisation et passifs divers	23	7 785	11 628
Provisions pour risques	24	593	626
Dettes subordonnées	25	3 535	3 840
Capitaux propres		8 941	7 872
<i>Capitaux propres - Part du groupe</i>		8 475	7 462
- Capital souscrit		574	567
- Primes d'émission		844	736
- Réserves consolidées		5 416	4 332
- Gains ou pertes latents ou différés	26	502	553
- Résultat de l'exercice		1 139	1 274
<i>Capitaux propres - Intérêts minoritaires</i>		466	410
TOTAL		250 909	214 313



COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2007	2006
Produits d'intérêts et assimilés	28	9 923	8 675
Charges d'intérêts et assimilés	28	(9 992)	(8 109)
Commissions (produits)	29	2 084	1 923
Commissions (charges)	29	(527)	(479)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	2 474	2 083
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31	186	217
Produits des autres activités	32	86	57
Charges des autres activités	32	(41)	(13)
Produit net bancaire		4 193	4 354
Charges de personnel	33a	(1 613)	(1 579)
Autres charges administratives	33c	(928)	(902)
Dotations aux amortissements	34	(143)	(134)
Résultat brut d'exploitation		1 509	1 739
Coût du risque	35	(120)	(80)
Résultat d'exploitation		1 389	1 659
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	98	110
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	13	10
Résultat avant impôt		1 500	1 779
Impôts sur les bénéfices	37	(296)	(445)
Résultat net		1 204	1 334
Résultat net - Intérêts minoritaires		65	60
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		1 139	1 274
Résultat par action en euros	38	32,16	36,18
Résultat dilué par action en euros	38	32,16	36,18



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe								Intérêts minoritaires	
	Capital	Primes	Élimination des titres auto- détenus	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	PV/MV latentes ou différées		Résultat exercice		Total
						des actifs DALV ⁽²⁾	des inst. de cou- verture			
Solde au 01.01.2006	563	736		3 917	19	269	(3)	578	6 079	396
Résultat consolidé de l'exercice								1 274	1 274	60
Affectation du résultat de l'exercice précédent				578				(578)		
Distribution de dividendes				(144)					(144)	(17)
Augmentation de capital	4			51					55	
Éliminations des titres auto-détenus			(55)						(55)	
Variations des taux de conversion					(30)				(30)	
Incidence des réévaluations				(1)					(1)	
Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾				(2)		286	1		285	(1)
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)					(1)	
Effets des changements de périmètre				(3)					(3)	(28)
Autres variations				3					3	
Solde au 31.12.2006	567	736	(55)	4 398	(11)	555	(2)	1 274	7 462	410
Solde au 01.01.2007	567	736	(55)	4 398	(11)	555	(2)	1 274	7 462	410
Résultat consolidé de l'exercice								1 139	1 139	65
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 274				(1 274)		
Augmentation de capital	7	108							115	
Distribution de dividendes				(156)					(156)	(26)
Variations des taux de conversion					(37)				(37)	
Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾				(3)		(51)			(54)	(15)
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)					(1)	
Effets des changements de périmètre				(2)					(2)	32
Autres variations				9					9	
Solde au 31.12.2007	574	844	(55)	5 519	(48)	504	(2)	1 139	8 475	466

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2007 par la réserve légale pour 56 millions d'euros, la réserve spéciale des plus values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 1 252 millions d'euros, les autres réserves pour 320 millions d'euros et les réserves consolidées pour 3 604 millions d'euros.

(2) DALV : Disponible à la vente.

Au 31 décembre 2007, le capital du CIC est constitué de 35 851 678 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

Au titre de l'exercice 2007, il sera proposé, à l'assemblée générale, le versement d'un coupon de 4,80 euros par action, ce qui représente un dividende de 171 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net	1 204	1 334
Impôt	296	445
Résultat avant impôt	1 500	1 779
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	149	130
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux provisions	(221)	(180)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(98)	(110)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(109)	(92)
(Produits)/charges des activités de financement	0	
Autres mouvements	389	995
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	110	743
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(7 752)	5 698
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(13 467)	(11 462)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	22 337	3 460
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 086	(1 188)
Impôts versés	(467)	(387)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 737	(3 879)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	3 347	(1 357)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations (1)	(414)	235
Flux liés aux immeubles de placement	(3)	1
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(212)	(206)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(629)	30
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	(44)	(156)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	(284)	939
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(328)	783
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	12	43
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	2 402	(501)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	3 347	(1 357)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(629)	30
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(328)	783
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	12	43
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 846	2 347
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	2 639	2 621
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(793)	(274)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 248	1 846
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	5 592	2 639
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(1 344)	(793)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	2 402	(501)

(1) Flux liés aux actifs financiers et aux participations

Ils s'expliquent notamment par l'acquisition de titres Banca Popolare di Milano et des titres Véolia Environnement pour un total de 470 millions d'euros.

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires

Ils comprennent le paiement des dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de 156 millions d'euros au titre de l'exercice 2006. Le CIC a augmenté son capital pour 114 millions d'euros suite à l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours l'exercice 2007, le groupe CIC a remboursé des titres subordonnés pour 80 millions d'euros, des emprunts obligataires pour 13 millions d'euros et des titres subordonnés à durée indéterminée pour 191 millions d'euros, soit au total 284 millions d'euros.

> ANNEXE

Les notes sont présentées en millions d'euros (M€).

Les informations relatives à l'exposition aux risques sur instruments financiers demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre sur les risques du rapport de gestion.

Note 1 – Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1725/2003 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03. L'Union européenne a adopté au cours de 2007 les interprétations IFRIC 10 « information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) » et IFRIC 11 « IFRS 2 — Actions propres et transactions intra-groupe ». IFRIC 10 est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2007 et est sans impact sur les états financiers. Les nouvelles normes et interprétations suivantes ont aussi été adoptées mais ne sont pas applicables en 2007 et ne seront pas adoptées par anticipation : IFRS 8 « *Operating segments* » ayant pour date d'application le 1^{er} janvier 2009, IFRIC 11 sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2009 et sera sans impact sur les états financiers et IFRIC 12 « contrat de concession » sera d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2008. Les informations relatives à la gestion des risques, requises par la norme IFRS 7, sont mentionnées dans le rapport de gestion du groupe.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché, qui est généralement le montant net décaissé, lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les taux appliqués sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des

flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours. La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts perçus et, d'autre part, l'amortissement de la créance financière.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Garanties financières données et engagements de financement donnés

Un contrat est qualifié de garantie financière au sens de la norme IAS 39 s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques en vue de rembourser le titulaire d'un contrat pour une perte subie en raison de la défaillance d'un débiteur spécifique.

Ces garanties financières données sont évaluées à la juste valeur lors de l'enregistrement initial puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le provisionnement du risque selon IAS 37 et le montant amorti de la juste valeur initiale selon IAS 18.

Si les versements effectués au titre d'un contrat le sont en fonction des variations d'une notation de crédit ou d'un rating, ce contrat est un dérivé au sens d'IAS 39 et se voit appliquer les dispositions de cette norme relatives aux dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs, auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes

latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et/ou significative de la juste valeur par rapport au coût. Les pertes pour dépréciation durable des actifs financiers disponibles à la vente « actions ou assimilés » passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en charge.

Les pertes pour dépréciation durable des actifs financiers disponibles à la vente « obligations et assimilées » sont réversibles et sont comptabilisées dans le poste « coût du risque » lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

Instruments financiers en juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des « instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) Les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ;
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
 - constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.
- b) Les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés ;
 - la réduction significative de distorsions de traitement comparable entre certains actifs et passifs ;
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de l'activité de capital-développement ainsi que des éléments de bilan des activités de marché.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur

sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur ou valeur de marché

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « couverture de juste valeur » ou « couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de *Monte-Carlo*. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « *Day one profit* ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et celui de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de cette dernière, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Le groupe utilise cette possibilité.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées, les arrêts suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluable de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Elles incluent les biens autres que les biens immobiliers donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvre ;
- 15-30 ans pour le clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer. Les autres éléments d'un fonds commercial sont amortis sur 9 ou 10 ans (par exemple acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs, nets des passifs d'impôts différés, sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.

Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

Provisions pour risques

Une provision pour risque est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions pour risques sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'État assimilé au TECIO à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires est évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel ;

- les taux de mobilités des salariés, déterminés par tranche d'âge ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est faite globalement sur la base des lois en vigueur avec un plafonnement maximum à 65 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brut au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, subsistent et assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuaire, la dernière ayant eu lieu fin 2006.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.

Cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés

Un accord cadre sur l'application dans le groupe du dispositif professionnel de cessation d'activité des salariés d'entreprises du groupe a été signé le 27 juin 2001. Le CIC et la plupart des banques régionales ont mis en place cet accord. Il permet aux bénéficiaires de cesser leur activité 2 à 3 années avant leur date de départ en retraite tout en recevant une allocation comprise entre 57,5 % et 65 % de leur salaire. Les entrées dans ce système ont été possibles jusqu'au 31 mars 2006. La charge future totale fait l'objet d'une estimation sur la totalité de la durée de cet engagement. Cette charge est provisionnée linéairement entre la date d'entrée en vigueur de l'accord (agrément du ministre du Travail) et la date à partir de laquelle le salarié peut opter pour cet accord. Compte tenu de la durée limitée de cet accord, il n'a pas été procédé à l'actualisation des flux futurs ni à la prise en compte de l'augmentation future des salaires. La part des bénéficiaires potentiels qui opteront pour ce système a été estimée entité par entité.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Actifs ou passifs financiers monétaires: les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires: les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet »: afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire » est entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres).

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations au titre du risque de crédit ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « actifs disponibles à la vente » ou en « instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions pour risques dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Méthodes de consolidation et périmètre de consolidation

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés acquise est comptabilisé parmi les capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan y compris lorsqu'ils concernent une entité mise en équivalence.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêté. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « écart de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1.

Périmètre de consolidation

Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité

des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

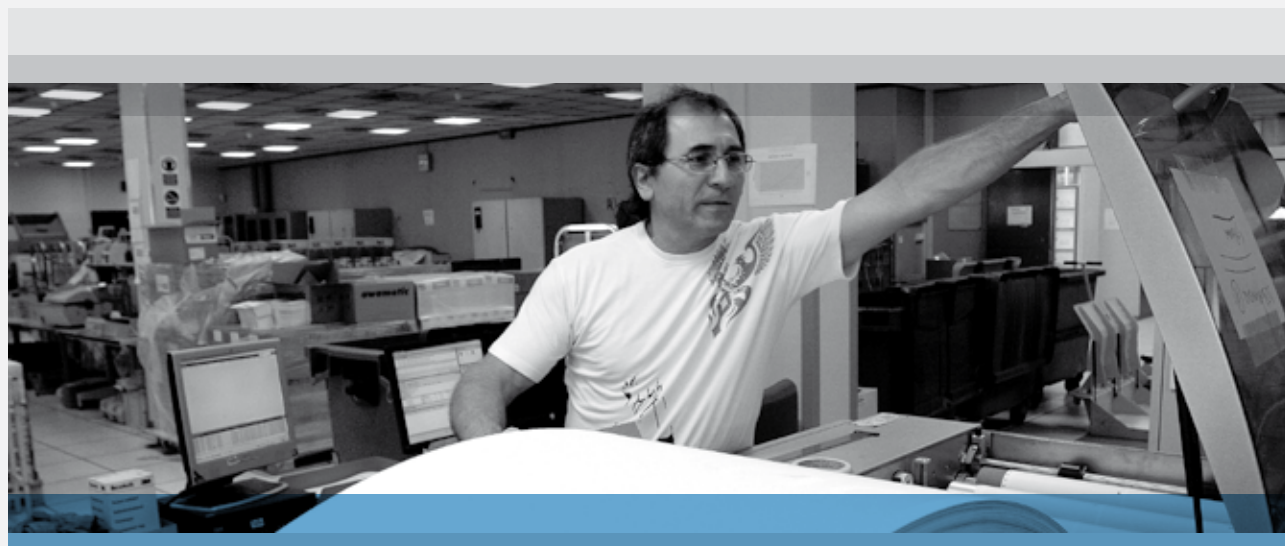
Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, en détenant directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore appliquées

Normes IAS/IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IFRS			
IFRS 8	Secteurs opérationnels (remplacement d'IAS 14 - information sectorielle)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact non significatif sur les écarts d'acquisition et à ce stade sur la présentation des secteurs
IFRIC			
IFRIC 11	IFRS 2 - Traitement comptable de certains accords particuliers de paiements fondés sur des actions : actions propres et transactions intra-groupe	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné



Note 2 – Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités :

- La banque de détail regroupe le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau du CIC en Ile-de-France avec les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau: crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier; l'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international;
 - b) les activités de marché incluant les opérations de trésorerie, sur taux, change et actions, exercées pour compte propre ou pour compte de la clientèle. L'intermédiation boursière est rattachée à cette activité.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées; l'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Le CIC fait exception avec une répartition analytique des comptes individuels.

Répartition du bilan par activité

ACTIF 2007	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Caisses, banques centrales - Actif	290	5 023	339	0	0	5 652
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	328	79 113	214	1 627	67	81 349
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 575	71	137	0	0	2 783
Actifs financiers disponible à la vente	306	3 246	10 631	6	1 306	15 495
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 571	18 960	2 177	4	1 793	24 505
Prêts et créances sur la clientèle	89 649	15 577	4 241	0	320	109 787
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	139	415	24	0	0	578
Participations dans les entreprises MEE	872	0	0	0	0	872

ACTIF 2006	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Caisses, banques centrales - Actif	241	2 537	248	0	0	3 026
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	271	48 443	297	1 367	165	50 543
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 112	5	90	0	0	1 207
Actifs financiers disponible à la vente	360	2 492	9 803	28	989	13 672
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 905	34 231	1 494	3	1 746	39 379
Prêts et créances sur la clientèle	75 747	10 704	3 525	0	336	90 312
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	282	390	3	0	0	675
Participations dans les entreprises MEE	790	88	0	0	0	878

PASSIF 2007	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital- développement	Structure et holding	Total
Banques centrales - Passif	0	0	60	0	0	60
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	138	61 690	71		6	61 905
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 465	28	151	0	0	2 644
Dettes envers les établissements de crédit	31 196	25 764	1 743	0	391	59 094
Dettes envers la clientèle	46 562	3 474	14 480	0	300	64 816
Dettes représentées par un titre	8 419	32 415	127	0	0	40 961

PASSIF 2006	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital- développement	Structure et holding	Total
Banques centrales - Passif	0	0	387	0	0	387
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	149	22 648	49	0	1	22 847
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 073	9	256	0	0	1 338
Dettes envers les établissements de crédit	24 507	53 786	2 056	0	305	80 654
Dettes envers la clientèle	43 505	3 095	11 583	0	198	58 381
Dettes représentées par un titre	6 488	19 697	18	0	0	26 203

Banque de financement et de marché

Les emplois bilantiels de la banque de financement ont progressé de 23,8 % dont 45,5 % sur les encours de crédits clientèle (essentiellement sur les crédits d'investissement) des grands comptes (mise en place de nombreux crédits de trésorerie) et des financements spécialisés (financement de lignes LBO, de *leasing* fiscaux et d'infrastructures réalisés dans le cadre de partenariats publics privés).

Crise de l'immobilier américain

La succursale de New York détient un portefeuille de 3,9 milliards d'euros de titres sécurisés RMBS (*residential mortgage backed securities*) et ABS (*asset backed securities*) dont 91 % sont notés AAA (33 % sont des *agencies* et 58 % des *AAA non agencies*). L'exposition à l'intérieur de ce portefeuille aux crédits *subprime* se monte à 142 millions d'euros dont 67 millions d'euros notés AAA. Compte tenu de la décote et de la faible liquidité de ces marchés au 31 décembre 2007, ce portefeuille enregistre un PNB négatif de 180 millions d'euros. L'ensemble de ce portefeuille a été valorisé en prix de marché à partir de données externes venant des principaux *brokers* américains ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché. La valorisation de ce portefeuille a fait l'objet d'une attention et d'un contrôle particuliers de la part des commissaires aux comptes. En raison de la qualité des titres en portefeuille (91 % en AAA), le groupe n'estime pas à ce jour de risque significatif de perte à terminaison. Par ailleurs, le groupe n'est pas engagé sur les montages de type CDO (*collateralized debt obligation*), SIV (*structured investment vehicle*) et ABCP (*asset backed commercial paper*).

Capital-développement

L'augmentation du portefeuille de 19 % en 2007 provient d'un accroissement des investissements qui atteignent 426,5 millions d'euros contre 220,5 millions d'euros en 2006, soit une progression de 194 millions d'euros, alors que les désinvestissements ne progressent que de 85 millions d'euros.

Banque privée

Progression des actifs de 14,9 % par rapport à 2006 à la fois grâce à l'accroissement des crédits de fonctionnement de la Banque du Luxembourg (+ 20 %) et de ceux de Banque Transatlantique Belgium.

Répartition du compte de résultat par activité

2007	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Produit net bancaire	2 897	519	448	381	(52)	4 193
Frais généraux	(2 079)	(255)	(261)	(42)	(47)	(2 684)
Résultat brut d'exploitation	818	264	187	339	(99)	1 509
Coût du risque	(106)	(8)	(6)			(120)
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	108				3	111
Résultat avant impôt	820	256	181	339	(96)	1 500

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

2006	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Produit net bancaire	2 809	681	400	272	192	4 354
Frais généraux	(2 003)	(301)	(233)	(34)	(44)	(2 615)
Résultat brut d'exploitation	806	380	167	238	148	1 739
Coût du risque	(106)	32	(5)	(1)		(80)
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	89	24			7	120
Résultat avant impôt	789	436	162	237	155	1 779

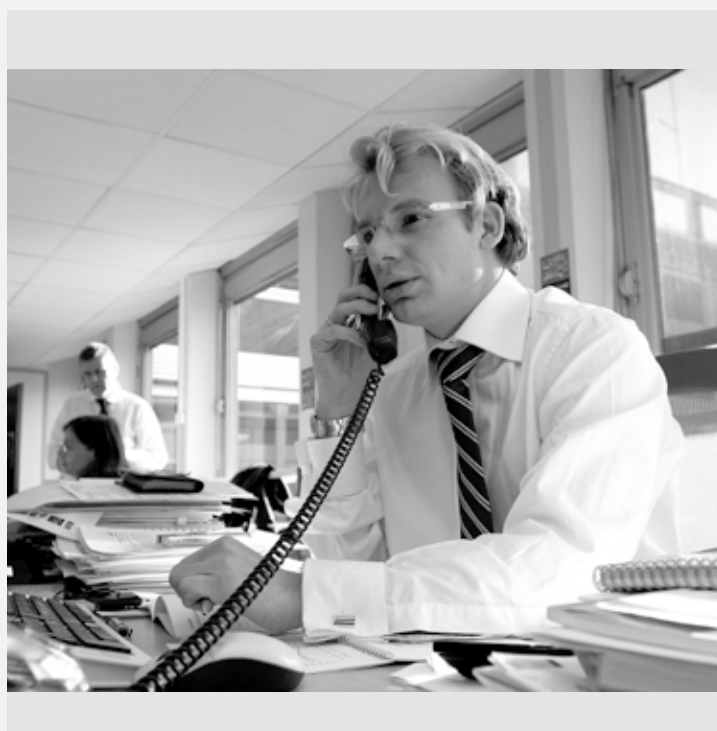
(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Banque de financement et de marché

Le PNB 2007 est en baisse de 23,7 % par rapport à 2006. Cette baisse concerne les activités de marché. En effet, ces dernières voient leur PNB diminuer de 54,6 %, en raison de l'impact de la crise de l'immobilier américain sur la succursale de New York.

Structure et holding

L'essentiel de l'évolution du PNB de l'activité structure et holding provient de la variation de la valorisation de l'option de conversion incorporée dans l'obligation convertible Banca Popolare di Milano : - 93 millions d'euros en 2007 contre + 115 millions d'euros en 2006.



Répartition du bilan par zone géographique

ACTIF	2007				2006			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Caisses, banques centrales - Actif	5 303	344	5	5 652	2 774	249	3	3 026
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	78 824	232	2 293	81 349	47 377	944	2 222	50 543
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 590	192	1	2 783	1 134	70	3	1 207
Actifs financiers disponible à la vente	2 083	10 835	2 577	15 495	1 450	9 755	2 467	13 672
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 879	2 241	1 385	24 505	35 370	3 076	933	39 379
Prêts et créances sur la clientèle	101 593	5 715	2 479	109 787	83 533	4 589	2 190	90 312
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	212	366	0	578	330	345	0	675
Participations dans les entreprises MEE	834	0	38	872	756	88	34	878

(1) USA, Singapour et pour l'entité mise en équivalence: Tunisie.

PASSIF

PASSIF	2007				2006			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Banques centrales - Passif	0	60	0	60	1	386	0	387
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	57 846	3 900	159	61 905	17 863	4 926	58	22 847
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 482	162	0	2 644	1 101	236	1	1 338
Dettes envers les établissements de crédit	51 162	3 891	4 041	59 094	73 120	4 771	2 763	80 654
Dettes envers la clientèle	50 338	13 897	581	64 816	46 504	11 404	473	58 381
Dettes représentées par un titre	23 493	13 588	3 880	40 961	12 848	9 046	4 309	26 203

(1) USA, Singapour et pour l'entité mise en équivalence: Tunisie.

Répartition du compte de résultat par zone géographique

	2007				2006			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire	3 891	405	(103)	4 193	3 917	355	82	4 354
Frais généraux	(2 423)	(214)	(47)	(2 684)	(2 381)	(189)	(45)	(2 615)
Résultat brut d'exploitation	1 468	191	(150)	1 509	1 536	166	37	1 739
Coût du risque	(113)	(10)	3	(120)	(78)	(7)	5	(80)
Gains sur autres actifs ⁽²⁾	105	0	6	111	93	23	4	120
Résultat avant impôts	1 460	181	(141)	1 500	1 551	182	46	1 779

(1) USA, Singapour et pour l'entité mise en équivalence: Tunisie.

(2) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 – Périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre :

- SwissFirst Bank Zurich : acquise en janvier 2007 puis absorbée par CIC Private Banking – Banque Pasche au cours du 1^{er} semestre 2007 ;
- SwissFirst Bank Liechtenstein ;
- CM-CIC Bail Belgium ;
- GPK Finance ;
- CM-CIC Gestion.

Sorties du périmètre :

- Cigogne fund ;
- Imofinance ;
- Valimar 3.

Fusions :

- Absorption de CIC Crédit Fécampois par le CIC ;
- Absorption de CIAL Invest par CIC Banque CIAL ;
- Absorption de CIC Banque CIAL par CIC Banque SNVB ;
- Absorption de CIC Nord Ouest Gestion et de Sud Est Gestion par CM-CIC Gestion ;
- Absorption de CM Participations par CM-CIC Epargne Salariale.

Changements de dénomination sociale :

- Mutuel Bank Luxembourg devient Banque Transatlantique Luxembourg ;
- CIC Lyonnaise de Participations devient CIC Vizille Participation ;
- CIC Banque SNVB devient CIC Est ;
- CIC Banque CIAL Suisse devient CIC Suisse ;
- CIC Epargne Salariale devient CM-CIC Epargne Salariale.



Sociétés	Devise	2007			2006			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
Société consolidante : CIC (Crédit Industriel et Commercial)								
A. Réseau bancaire								
Banques régionales								
CIC Banque CIO-BRO		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque BSD-CIN		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque CIAL					FU	100	100	IG
CIC Est		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Crédit Fécampois					FU	89	89	IG
CIC Lyonnaise de Banque		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Société Bordelaise		(i)	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
Banque de Tunisie	TND		20	20	ME	20	20	ME
CIAL Invest		(i)			FU	100	100	IG
CIC Nord Ouest Gestion		(i)			FU	100	100	IG
CM-CIC Asset Management			24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail		(i)	99	99	IG	99	99	IG
CM-CIC Bail Belgium			100	99	IG			NC
CM-CIC Epargne Salariale		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Gestion			100	100	IG			NC
CM-CIC Lavolette Financement		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease			54	54	IG	54	54	IG
Factocic			51	51	IG	51	51	IG
Imofinance		(i)			NC	100	100	IG
Saint-Pierre SNC		(i)	100	100	IG	100	100	IG
SNVB Financements		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofim		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sud Est Gestion		(i)			FU	100	100	IG
C. Banque de financement et activités de marché								
Cigogne Fund					NC	45	45	ME
Cigogne Management			60	54	IG	60	54	IG
CM-CIC Mezzanine			80	80	IG	80	80	IG
CM-CIC Securities		(i)	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée								
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	CHF		53	53	IG			NC
Banque Pasche Monaco SAM			100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg			71	71	IG	71	71	IG
Banque Transatlantique Belgium			100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Jersey	GBP		100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg			60	60	IG	60	60	IG
BLC Gestion		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque Transatlantique		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	CHF		100	100	IG	100	100	IG
CIC Suisse	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Dubly-Douilhet			62	62	IG	62	62	IG
GPK Finance			87	87	IG			NC
Pasche (International) Services Ltd Gibraltar	GBP		100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	Devise		2007			2006		
			Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche Finance SA Fribourg	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche Fund Management Ltd	USD		100	100	IG	100	100	IG
Pasche International Holding Ltd	USD		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Family Office SA	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Maroc Sarl	MAD		100	100	IG	100	100	IG
Transatlantique Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
E. Capital-développement								
CIC Banque de Vizille			94	94	IG	94	94	IG
CIC Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement			100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Alsace		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Est			100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Nord			100	100	IG	100	100	IG
CIC Vizille Participation			100	97	IG	100	99	IG
Financière Ar Men			100	100	IG	100	100	IG
Financière Voltaire		(i)	100	100	IG	100	100	IG
IPO			77	77	IG	77	77	IG
Sudinnova			50	47	IG	50	47	IG
Vizille Capital Finance			100	94	IG	100	94	IG
Vizille Capital Innovation			100	94	IG	100	94	IG
F. Structure et logistique								
Adepi		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Migrations		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicor		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicoval		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Efsa		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Marsovalor		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 5		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Placinvest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofinaction		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ugépar Service		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	Devise	2007			2006			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
Valimar 3		(i)		NC	100	100	IG	
Valimar 4		(i)	100	100	IG	100	IG	
VTP1		(i)	100	100	IG	100	IG	
VTP5		(i)	100	100	IG	100	IG	
G. Sociétés d'assurance								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)**			21	21	ME	21	21	ME

* Méthode : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée ; FU = fusionnée.

** Sur la base des états financiers consolidés.

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

Note 4 - Caisse, banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

	2007	2006
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	5 331	2 752
<i>Dont réserves obligatoires</i>	1 030	715
Caisse	321	274
TOTAL	5 652	3 026
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	2 415	2 404
Prêts	18 853	12 412
Autres créances	1 794	1 791
Titres non cotés sur un marché actif	330	292
Pensions	983	22 252
Créances dépréciées sur base individuelle	12	20
Créances rattachées	125	217
Provisions	(8)	(9)
TOTAL	24 504	39 379
<i>Dont prêts participatifs</i>	191	216
<i>Dont prêts subordonnés ⁽¹⁾</i>	871	830

(1) Dont 750 millions d'euros avec la BFCM.

Note 5 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	2007	2006
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	28 360	4 715
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	52 989	45 828
TOTAL	81 349	50 543

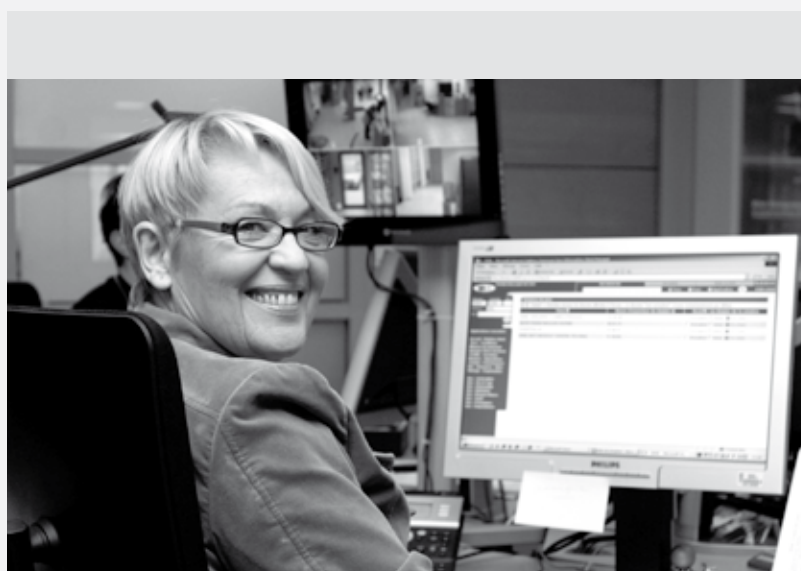
Note 5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	2007	2006
Titres		
Effets publics	145	864
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	991	1 828
- Non cotés	4	268
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	401	321
- Non cotés	1 318	1 045
Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers		
- Pensions	25 501	0
- Autres prêts et comptes à terme	(0)	389
TOTAL	28 360	4 715

Note 5b - Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	2007	2006
Titres		
Effets publics	20 355	21 649
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	26 371	19 244
- Non cotés	13	9
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	2 023	2 374
- Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	4 227	2 552
TOTAL	52 989	45 828

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.



Note 5c - Analyse des instruments dérivés

	2007			2006		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
- Swaps	318 615	3 249	3 836	269 125	1 035	1 539
- Autres contrats fermes	22 678	11	8	16 726	8	0
- Options et instruments conditionnels	6 236	175	145	2 559	122	127
Instruments de change						
- Swaps	149 953	45	51	117 353	30	27
- Autres contrats fermes	11 461	30	4	9 146	494	450
- Options et instruments conditionnels	34 079	79	75	43 360	17	16
Autres que taux et change						
- Swaps	37 529	125	40	41 497	47	90
- Autres contrats fermes	2 718	0	6	4 136	0	1
- Options et instruments conditionnels	13 885	513	523	19 398	799	792
Sous-total	597 154	4 227	4 688	523 300	2 552	3 042
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	1 087	2 751	2 636	3 456	1 178	1 330
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
- Options et instruments conditionnels	21	26		45	16	
Couverture de Cash Flow Hedge						
- Swaps	77	6	8	250	11	8
- Autres contrats fermes	0			0		
- Options et instruments conditionnels	0	0		0	2	
Sous-total	1 185	2 783	2 644	3 751	1 207	1 338
TOTAL	598 339	7 010	7 332	527 051	3 759	4 380

Note 6 - Instruments dérivés de couverture

	2007		2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie	6	8	13	8
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres</i>	6	8	13	8
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat</i>				
Couverture de juste valeur	2 777	2 636	1 194	1 330
TOTAL	2 783	2 644	1 207	1 338

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 7 – Actifs financiers disponibles à la vente

	2007	2006
Effets publics	2 413	19
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	10 373	11 867
- Non cotés	563	122
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	106	214
- Non cotés	35	47
Titres immobilisés		
- Titres de participation	834	664
- Autres titres détenus à long terme	846	411
- Parts dans les entreprises liées	148	147
- Ecart de conversion	0	0
Créances rattachées	177	181
TOTAL	15 495	13 672
<i>Dont plus/moins-values latentes comptabilisées directement en capitaux propres</i>	<i>468</i>	<i>516</i>
<i>Dont provisions pour dépréciation</i>	<i>(70)</i>	<i>(67)</i>
<i>Dont titres de participation cotés</i>	<i>735</i>	<i>549</i>

Les titres immobilisés comprennent notamment :

Les titres de participation pour 834 millions d'euros

Les principaux titres compris dans les titres de participation sont les titres BMCE Casablanca pour 393 millions d'euros, les titres détenus dans la Banca Popolare di Milano pour 175 millions d'euros, les titres Banca Di Legnano à hauteur de 80 millions d'euros et les titres Foncières des Régions pour 77 millions d'euros.

Les autres titres détenus à long terme pour 846 millions d'euros

Les principaux titres compris dans les autres titres détenus à long terme sont les titres Véolia Environnement pour 634 millions d'euros et les titres NYSE Euronext pour 73 millions d'euros.

Note 7a – Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Veolia Environnement	Coté	< 5 %	6 553	40 124	28 620	995
Crédit logement	Non coté	< 5 %	1 395	10 348	142	66
Nyse Euronext ⁽¹⁾	Coté	< 5 %	9 384	16 618	4 158	643
Banca Popolare di Milano ⁽²⁾	Coté	< 5 %	3 052	40 181	1 660	404
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	4 059	10 683	552	729
BMCE Bank	Coté	< 10 %	633	7 636	324	75
Banca di Legnano ⁽³⁾	Non coté	< 10 %	1 263	4 056	ND	134

(1) Montants en USD (concernant l'exercice 2007).

(2) Le groupe CIC détient directement et indirectement 4,52 % de BPM (Banca Popolare di Milano).

(3) La Banca di Legnano est détenue à 93,51 % par BPM et à 6,49 % par le groupe CIC.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2006.

Note 8 - Prêts et créances sur la clientèle

	2007	2006
Créances saines		
Créances commerciales	4 100	4 300
<i>Dont affacturage</i>	1 766	1 529
Autres concours à la clientèle		
- Crédits à l'habitat	49 063	39 489
- Autres concours et créances diverses	47 539	38 736
- Pensions	1 280	583
Créances rattachées	289	207
Titres non cotés sur un marché actif	162	116
Créances dépréciées sur base individuelle	3 052	3 212
Provisions sur dépréciation sur base individuelle	(1 934)	(2 060)
Provisions sur dépréciation sur base collective	(77)	(69)
Sous-total	103 474	84 514
Location financement (investissement net)		
Mobilier	4 297	3 754
Immobilier	1 987	2 007
Créances dépréciées sur base individuelle	109	127
Provisions pour dépréciation sur base individuelle	(79)	(90)
Sous-total	6 314	5 798
TOTAL	109 788	90 312
<i>Dont prêts participatifs</i>	0	0
<i>Dont prêts subordonnés</i>	21	87

Les prêts et créances sur la clientèle progressent de 21,6 % dont une hausse de 24,2 % sur les crédits à l'habitat (soit + 9 574 millions d'euros) par rapport au 31 décembre 2006 et de 22,7 % sur les autres concours et créances diverses.

La variation des autres concours et créances diverses s'explique essentiellement par les crédits de trésorerie (+ 4,4 milliards d'euros), les autres crédits à l'équipement (+ 1,3 milliard d'euros) et les utilisations d'ouverture de crédits permanents (+ 1 milliard d'euros).

Les pensions augmentent de 697 millions d'euros.

Opérations de location financement avec la clientèle	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	5 888	994	(471)	(18)	6 393
Dépréciations des loyers non recouvrables	(90)	(20)	31	0	(79)
Valeur nette comptable	5 798	974	(440)	(18)	6 314

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	1 827	3 687	867	6 381
Valeurs actualisées des loyers futurs	1 658	3 480	850	5 988
Produits financiers non acquis	169	207	17	393

Note 9 – Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	2007		2006		Variation de juste valeur	
	Actif	Passif	Actif	Passif		
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille	106	201	83	121	23	80

Note 10 – Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	2007	2006
Titres		
Effets publics	139	215
Obligations et autres titres à revenu fixe	436	457
Créances rattachées	6	6
TOTAL BRUT	581	678
Provisions pour dépréciation	(3)	(3)
TOTAL NET	578	675

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenus fixes ou déterminables, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Note 10a – Variation des provisions pour dépréciation

	2006	Dotations	Reprise	Autres	2007
Prêts et créances – Établissements de crédit	(9)	(2)	3	0	(8)
Prêts et créances sur la clientèle	(2 219)	(576)	699	6	(2 090)
Titres disponibles à la vente	(67)	(5)	5	(3)	(70)
Titres détenus jusqu'à l'échéance	(3)	0	0	0	(3)
TOTAL	(2 298)	(583)	707	3	(2 171)

Note 11 – Impôts courants ou exigibles

	2007	2006
Actif	432	356
Passif	141	165

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Note 12 - Impôts différés

	2007	2006
Actif (par résultat)	199	190
Actif (par capitaux propres)	36	2
Passif (par résultat)	159	164
Passif (par capitaux propres)	74	87

Répartition des impôts différés par grandes catégories	2007		2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
Provisions	52		81	
Réserve latente de location financement		(121)		(74)
Résultats des sociétés transparentes		(29)		(25)
Réévaluation des instruments financiers	155	(170)	107	(121)
Charges à payer et produits à recevoir	92	(28)		
Déficits fiscaux	131			
Autres décalages temporaires	16	(58)	106	(48)
Compensation	(375)	375	(104)	104
Total des actifs et passifs d'impôts différés	71	(31)	190	(164)

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 % et correspond au taux normal d'impôt.

Note 13 - Compte de régularisation et actifs divers

	2007	2006
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	162	6 188
Comptes d'ajustement sur devises	6	5
Produits à recevoir	493	468
Comptes de régularisation divers	2 205	1 149
Sous-total	2 866	7 810
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	70	625
Débiteurs divers	4 373	3 944
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	2	4
Sous-total	4 445	4 573
TOTAL	7 311	12 383

Les encours de garantie de la salle des marchés du CIC figurant dans la ligne « débiteurs divers » s'élèvent à 663 millions d'euros, le solde provenant essentiellement de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires.

Le compte de régularisation est également principalement composé de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires, notamment SIT.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

Note 14 - Participation dans les entreprises mises en équivalence Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	2007			2006		
	Quote-part détenue	Réserves	Résultat	Quote-part détenue	Réserves	Résultat
Groupe ACM - Non coté	20,52 %	734	91	20,52 %	666	82
Cigogne Fund - Non coté				44,58 %	65	23
Banque de Tunisie - Cotée	20,00 %	33	5	20,00 %	30	4
CM-CIC Asset Management - Non coté	23,52 %	7	2	23,52 %	7	1
TOTAL		774	98		768	110

Cigogne Fund est déconsolidée au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, la valeur de marché de la participation dans la Banque de Tunisie s'élevait à 81 millions d'euros.

Note 15 - Immeubles de placement

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique	27	2	(1)	0	28
Amortissement et dépréciation	(14)	0	1	(0)	(13)
Montant net	13	2	(0)	0	15

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 16 - Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Terrains d'exploitation	295	4	(0)	10	309
Constructions d'exploitation	1 640	161	(23)	115	1 893
Autres immobilisations corporelles	732	58	(51)	(95)	644
TOTAL	2 667	223	(74)	30	2 846
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	(753)	(91)	16	(83)	(911)
Autres immobilisations corporelles	(520)	(48)	34	72	(462)
TOTAL	(1 273)	(139)	50	(11)	(1 373)
Montant net	1 394	84	(24)	19	1 473
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	45	0	0	0	45
Constructions d'exploitation	47	(2)	0	(3)	42
TOTAL	92	(2)	0	(3)	87

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à payer au titre de la location financement				Total
	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	
Loyers futurs minimaux	14	28	0	42
Valeur actualisée de ces loyers futurs	14	27	0	41
Charges financières non comptabilisées	0	1	0	1

Note 17 – Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	159	22	(3)	61	239
- Logiciels	1	0	(1)	0	0
- Autres	158	22	(2)	61	239
TOTAL	159	22	(3)	61	239
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	(43)	(9)	8	0	(44)
- Logiciels	(1)	(0)	1	(0)	(0)
- Autres	(42)	(9)	7	(0)	(44)
TOTAL	(43)	(9)	8	0	(44)
Montant net	116	13	5	61	195

Les autres variations des immobilisations incorporelles acquises comprennent les fonds de commerce acquis lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de GPK Finance à hauteur de 10 millions d'euros et de SwissFirst Bank Zurich et de SwissFirst Bank Liechtenstein à hauteur de 60 millions d'euros.

Note 18 – Écart d'acquisition

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Écart d'acquisition brut	126	37	0	(42)	121
Dépréciations	(42)	0	0	42	0
Écart d'acquisition net	84	37	0	0	121

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Groupe ACM	54				54
IPO	21				21
CIC Banque Transatlantique	6				6
CIC Private Banking - Banque Pasche	3	32			35
GPK Finance	0	5			5
TOTAL	84	37	0	0	121

L'écart d'acquisition concernant CIC Private Banking - Banque Pasche est relatif à l'acquisition de la SwissFirst Bank Zurich à hauteur de 24 millions d'euros et à l'achat de la SwissFirst Bank Liechtenstein à hauteur de 8 millions d'euros. La SwissFirst Bank Zurich a ensuite fusionné avec CIC Private Banking - Banque Pasche.

L'acquisition par la Banque Transatlantique de GPK Finance a généré un écart d'acquisition de 5 millions d'euros.

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

Note 19 – Banques centrales
Dettes envers les établissements de crédit

	2007	2006
Banques centrales		
Banques centrales	60	387
TOTAL	60	387
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	2 298	1 601
Autres dettes	45 896	36 569
Pensions	10 472	41 827
Dettes rattachées	428	657
TOTAL	59 094	80 654

Note 20 – Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	2007	2006
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 314	17 850
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	44 591	4 997
TOTAL	61 905	22 847

Note 20a – Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	2007	2006
Vente à découvert de titres		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 102	13 208
- Actions et autres titres à revenu variable	897	940
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	4 687	3 042
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction		
- Dettes sur titres empruntés	628	660
TOTAL	17 314	17 850

Note 20b - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	2007			2006		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis						
- Obligations	0			0		
- Certificats de dépôt	0			0		
- Autres dont titres du marché interbancaire	1 759	1 759	1	2 475	2 479	(4)
Dettes représentatives des titres donnés en pension	40 350	40 369	(19)	0	0	0
Dettes subordonnées		0			0	
Dettes						
- Interbancaires	2 481	2 481	0	2 521	2 605	(84)
- Envers la clientèle	1	1	(0)	1	1	(0)
Autres passifs à la juste valeur sur option						
TOTAL	44 591	44 610	(19)	4 997	5 085	(88)

Note 21 - Dettes envers la clientèle

	2007	2006
Comptes d'épargne à régime spécial		
- À vue	13 606	13 110
- À terme	7 572	8 113
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	29	32
Sous-total	21 207	21 255
Comptes à vue	24 514	22 769
Comptes et emprunts à terme	17 736	13 273
Pensions	924	1 015
Dettes rattachées	435	69
Sous-total	43 609	37 126
TOTAL	64 816	58 381

Note 22 - Dettes représentées par un titre

	2007	2006
Bons de caisse	38	32
TMI et TCN	40 468	25 743
Emprunts obligataires	126	46
Dettes rattachées	329	382
TOTAL	40 961	26 203

L'encours des titres du marché interbancaire (TMI) et des titres de créances négociables (TCN) a progressé de 14,7 millions d'euros entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

Note 23 – Compte de régularisation et passifs divers

	2007	2006
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	176	6 254
Comptes d'ajustement sur devises	523	427
Charges à payer	634	560
Comptes de régularisation divers	4 898	1 525
Sous-total	6 231	8 766
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	159	706
Versements restant à effectuer sur titres	47	35
Créditeurs divers	1 348	2 121
Sous-total	1 554	2 862
TOTAL	7 785	11 628

Les commentaires sont présentés note 13.

Les comptes d'ajustement sur devises correspondent aux écarts de change sur les opérations de change à terme constatées en hors bilan.

Note 24 – Provisions pour risques

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde de clôture
Provisions pour risques de contrepartie						
Sur engagements par signature	97	43	(1)	(55)	3	87
Sur engagements de financement et de garantie	13	2	(6)	0	(9)	0
Sur risques pays	1	0	0	(1)	(0)	0
Provisions pour risques sur créances diverses	53	9	(0)	(18)	2	46
Autres provisions pour risques de contrepartie	3	1	7	(8)	(2)	1
Provisions pour risques hors risques de contrepartie						
Provisions pour charges de retraite	153	7	(7)	(37)	0	116
Provisions pour litiges	17	1	(6)	(1)	(0)	11
Provisions pour épargne logement	69	8	0	(9)	0	68
Provisions pour impôt	119	27	(15)	(2)	(13)	116
Provisions pour éventualités diverses	101	22	(26)	(26)	(29)	42
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	0	59	0	(0)	47	106
TOTAL	626	179	(54)	(157)	(1)	593

(1) Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 40 millions d'euros et des provisions à caractère fiscal pour risque de reversement futur à hauteur de 42 millions d'euros.

Note 24a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	52	5	(21)	0	36
Compléments de retraite	52	1	(6)	(0)	47
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	32	1	(5)	0	28
Sous-total	136	7	(32)	0	111
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite	9	0	(5)	(0)	4
Sous-total	9	0	(5)	(0)	4
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements	8	0	(7)	0	1
Sous-total	8	0	(7)	0	1
TOTAL	153	7	(44)	0	116

La loi de finances de la Sécurité sociale 2007 a conduit à la révision des hypothèses de départ en retraite des salariés. Cette révision explique principalement les reprises de l'exercice.

Hypothèses retenues	2007	2006
Taux d'actualisation	4,4 %	3,8 %
Augmentation annuelle des salaires	2,8 %	2,8 %

Comparaison sur cinq ans des engagements actuariels, de la juste valeur des actifs de couverture et du déficit ou surplus des plans (hors filiales étrangères)

Caisse de retraite du groupe	2003	2004	2005	2006	2007
Engagements	249	141	130	64	64
Actifs de la caisse	179	101	109	71	71
Ecarts actuariels différés	17	(4)	12	12	9
Provisions	87	36	33	5	2





Caisses de retraite

Insuffisance de réserve des caisses de retraite	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Changement méthode comptable	Liquidation partielle	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Subventions reçues	Clôture
Engagements	64	3				3	(6)		64
Actifs de la caisse	71		3			1	(7)	3	71
Écarts actuariels différés	12					(3)			9
Provision	5	3	(3)		0	(1)	1	(3)	2
Filiales étrangères	4								2
TOTAL	9								4

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, subsistent et assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuaire, la dernière ayant eu lieu fin 2006.

Les actifs des caisses sont répartis en 26 millions d'euros d'actions, 8 millions d'euros d'obligations, 8 millions d'euros de FCP *CIC retraite* et le solde de monétaire. Ils comprennent 16 223 actions CIC au 31 décembre 2007 contre 16 000 actions au 31 décembre 2006.

Note 24b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

Comptes et plans d'épargne logement	2007	2006
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	522	798
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	2 369	2 962
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 931	2 603
Total	5 822	6 363
Encours de comptes d'épargne logement	739	768
TOTAL	6 561	7 131

Prêts d'épargne logement	2007	2006
Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	222	234

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne logement	20	3		23
Sur plans d'épargne logement	42	(2)		40
Sur prêts d'épargne logement	7	(2)		5
TOTAL	69	(1)		68
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	3			22
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	5			1
Ancienneté supérieure à 10 ans	34			17
TOTAL	42			40

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La diminution des provisions pour risques observée cet exercice est due à l'aplatissement de la courbe des taux, la baisse des encours d'épargne logement et un ajustement des marges attendues sur les dépôts et crédits.

Note 25 - Dettes subordonnées

	2007	2006
Dettes subordonnées	847	927
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 607	1 797
Autres dettes	877	906
Dettes rattachées	48	54
TOTAL	3 535	3 840

Les dettes subordonnées ont diminué de 305 millions d'euros entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, essentiellement en raison de la variation des postes suivants :

Dettes subordonnées

L'encours a diminué de 80 millions d'euros suite au remboursement de dettes subordonnées arrivées à échéance.

Dettes subordonnées à durée indéterminée

L'encours a diminué de 190 millions d'euros suite au remboursement d'un titre subordonné à durée indéterminée (TSDI) émis en 1997.

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31.12.2007

Emetteurs	Date émission	Montant émission	Devise	Taux	Echéance	Possibilité de remboursement anticipé	Conditions de remboursement anticipé
TSR	19.07.01	300 M€	EUR	(a)	19/07/2013		
TSR	30.09.03	350 M\$	USD	(b)	30/09/2015		
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	EUR	(c)	(d)		
TSDI	30.06.06	400 M€	EUR	(e)			
TSDI	30.06.06	1 100 M€	EUR	(f)			

(a) Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

(b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

(c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 - Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

(d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(f) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et, pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

(e) et (f) souscrits par les entités mères : la BFCM et la CFCMCEE.

Les titres super subordonnés de 400 millions d'euros et de 1 100 millions d'euros sont des instruments financiers de passif car le paiement de leurs coupons ne peut être suspendu que dans des situations pré-définies qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur.

Note 26 - Gains ou pertes latents ou différés

	2007	2006
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux		
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	504	555
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	(2)	(2)
Biens immobiliers (IAS 16)		
Autres		
TOTAL	502	553

* Soldes net d'impôt.

(1) Les actifs disponibles à la vente comprennent des gains latents ou différés sur actions pour 558 millions d'euros et des pertes latentes ou différées sur obligations pour 54 millions d'euros.

Note 27 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	2007	2006
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 069	1 308
Engagements en faveur de la clientèle	23 080	22 321
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 033	795
Engagements d'ordre de la clientèle	10 339	9 384
Engagements reçus	2007	2006
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	4	1
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	18 491	15 302

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 28 - Intérêts et produits/charges assimilés

	2007		2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit et banques centrales	2 040	(4 465)	2 083	(3 651)
Clientèle	6 716	(3 285)	5 498	(2 818)
<i>Dont location financement</i>	2 113	(1 815)	1 934	(1 691)
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0			
Instruments dérivés de couverture	501	(510)	507	(530)
Actifs financiers disponibles à la vente	641		553	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	25		34	
Dettes représentées par un titre		(1 679)		(1 056)
Dettes subordonnées		(53)		(54)
TOTAL	9 923	(9 992)	8 675	(8 109)

Note 29 - Commissions

	2007		2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	8	(5)	6	(3)
Clientèle	611	(12)	601	(7)
Titres	598	(24)	542	(17)
Instruments dérivés	4	(10)	7	(9)
Change	18	(5)	24	(9)
Engagements de financement et de garantie	3	(4)	2	(4)
Prestations de services	842	(467)	741	(430)
TOTAL	2 084	(527)	1 923	(479)

	2007	2006
Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (dont comptes à vue)	635	613
Commissions de gestion pour compte de tiers	453	418

Note 30 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	2007	2006
Instruments de transaction	2 554	1 752
Instruments à la juste valeur sur option	(154)	298
Inefficacité des couvertures	26	25
Résultat de change	48	8
TOTAL	2 474	2 083

Note 30a - Inefficacité des couvertures

	2007	2006
Variation de juste valeur des éléments couverts	(174)	(192)
Variation de juste valeur des couvertures	200	217
TOTAL	26	25

Note 31 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	2007				2006			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		3	1	4		(1)		(1)
Actions et autres titres à revenu variable	4	30	0	34	10	85	2	97
Titres immobilisés	55	96	(3)	148	45	82	(6)	121
Autres	0	0	0	0				0
TOTAL	59	129	(2)	186	55	166	(4)	217

Note 32 - Produits/charges des autres activités

	2007	2006
Produits des autres activités		
Immeubles de placement	0	0
Charges refacturées	0	(2)
Autres produits	86	59
Sous-total	86	57
Charges des autres activités		
Immeubles de placement	(1)	(1)
Autres charges	(40)	(12)
Sous-total	(41)	(13)
TOTAL	45	44

Note 33 - Charges générales d'exploitation

	2007	2006
Charges de personnel	(1 613)	(1 579)
Autres charges	(928)	(902)
TOTAL	(2 541)	(2 481)

Note 33a - Charges de personnel

	2007	2006
Salaires et traitements	(989)	(974)
Charges sociales	(420)	(424)
Avantages du personnel	(10)	(4)
Intéressement et participation des salariés	(110)	(112)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(97)	(91)
Autres	13	26
TOTAL	(1 613)	(1 579)

L'intéressement et la participation des salariés en France ont atteint 104 millions d'euros en 2007.

Note 33b - Effectifs moyens

	2007	2006
Techniciens de la banque	14 185	14 472
Cadres	8 701	8 540
TOTAL	22 886	23 012

En 2007, les effectifs moyens du groupe sont répartis comme suit :

- 21 538 en France, soit une diminution de 268 (1,2 %) par rapport à 2006 ;
- 1 348 à l'étranger contre 1 207, soit une hausse de 141 (+ 11,7 %).

L'acquisition de SwissFirst Bank Zurich et SwissFirst Bank Liechtenstein par CIC Private Banking - Banque Pasche a entraîné une augmentation de l'effectif moyen de 34 personnes.

Note 33c - Autres charges d'exploitation

	2007	2006
Impôts et taxes	(117)	(118)
Services extérieurs	(824)	(796)
Refacturation de charges	14	12
Autres charges diverses	(1)	(0)
TOTAL	(928)	(902)

Note 34 - Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	2007	2006
Amortissements		
Immobilisations corporelles	(140)	(132)
Immobilisations incorporelles	(3)	(2)
Dépréciations		
Immobilisations corporelles	(0)	(0)
Immobilisations incorporelles	(0)	(0)
TOTAL	(143)	(134)

Note 35 - Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total	2006
Établissements de crédit	(2)	1	0	(1)	0	(2)	2
Clientèle							
- Location financement	(2)	6	(3)	(4)	1	(2)	(5)
- Autres clientèle	(548)	657	(237)	(29)	19	(138)	(68)
Sous-total	(552)	664	(240)	(34)	20	(142)	(71)
Actifs détenus jusqu'à maturité	0	0	0	0	0	0	(1)
Actifs disponibles à la vente	0	0	(2)	0	0	(2)	1
Autres dont engagements de financement et de garantie	(69)	93	0	(0)	0	24	(9)
TOTAL	(621)	757	(242)	(34)	20	(120)	(80)

Note 36 - Gains ou pertes sur autres actifs

	2007	2006
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	10
- Moins-values de cession	(12)	(7)
- Plus-values de cession	25	17
Plus-values/moins-values sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	13	10

Le solde des plus ou moins-values se décompose de la façon suivante :

- plus-values sur terrains et constructions : 16 millions d'euros ⁽¹⁾ ;
- moins-value sur des opérations de financements spécialisés de bateaux : 3 millions d'euros.

(1) Dont 5 millions d'euros correspondant à l'étalement de la plus-value sur des immeubles cédés mais repris en location financement, conformément à la norme IAS 17.



Note 37 – Impôt sur les bénéfices

	2007	2006
Charges d'impôt exigible	(353)	(393)
Charges et produits d'impôt différé	49	(64)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	8	12
TOTAL	(296)	(445)

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	2007
Taux d'impôt théorique	34,4 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 5,1 %
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	- 1,8 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 1,2 %
Décalages permanents	- 3,3 %
Produit d'impôt concernant les prêts à taux zéro	- 0,9 %
Autres	- 1,0 %
Taux d'impôt effectif	21,1 %
Résultat taxable *	1 403
Charge d'impôt	(296)

* Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale.

Chaque banque régionale membre du groupe intégré constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel. Les sociétés qui en font partie sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) précédant leur nom.

Note 38 – Résultat par action

	2007	2006
Résultat net part du groupe	1 139	1 274
Nombre d'actions à l'ouverture	35 208 166	35 208 166
Nombre d'actions à la clôture	35 621 937	35 208 166
Nombre moyen pondéré d'actions	35 415 052	35 208 166
Résultat de base par action	32,16	36,18
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	32,16	36,18

Le capital social du CIC est de 573 626 848 euros, divisé en 35 851 678 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

Note 39 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2007. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajoutée, pour les calculs des éléments d'actifs, un *spread* de crédit calculé globalement pour le groupe CM4-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre..

	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	24 505	24 605
Prêts et créances à la clientèle	109 787	107 693
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	578	579
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	59 094	59 110
Dettes envers la clientèle	64 816	64 181
Dettes représentées par un titre	40 961	40 866
Dettes subordonnées	3 535	3 591

Note 40 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	2007		2006	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actif				
Prêts, avances et titres				
- Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	16 454	0	10 462
- Prêts et créances sur la clientèle	3	36	0	44
- Titres	0	15	0	15
Actifs divers	9	0	8	0
TOTAL	12	16 505	8	10 521
Passif				
Dépôts				
- Dettes envers les établissements de crédit	0	36 216	0	27 715
- Dettes envers la clientèle	52	0	56	0
Dettes représentées par un titre	0	132	0	117
Passifs divers	0	13	0	7
TOTAL	52	36 361	56	27 839
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	8	34	0	0
Engagements de garantie donnés	14	118	0	30
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	560	0	520

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	2007		2006	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Intérêts reçus	4	473	0	410
Intérêts versés	(1)	(1 334)	(1)	(879)
Commissions reçues	378	3	330	9
Commissions versées	0	(6)	(9)	(4)
Autres produits et charges	21	(32)	11	(18)
Frais généraux	(22)	(218)	1	(213)
TOTAL	380	(1 114)	332	(695)

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC et des entités contrôlant la BFCM, c'est-à-dire le Crédit Mutuel CEE.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement constituées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont les suivantes : la Banque de Tunisie, CM-CIC Asset Management, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Les dirigeants responsables de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la banque et du groupe CIC dits « les principaux dirigeants du groupe » sont les membres du directoire ainsi que le président-directeur général de CIC Banque BSD-CIN et le responsable du réseau CIC Ile-de-France.

Les rémunérations perçues par les principaux dirigeants du groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une fonction de salarié ou de mandataire social. Pour les autres dirigeants, leur rémunération est versée exclusivement au titre de leurs activités au sein du groupe CIC.

Leur rémunération est fixée par le conseil de surveillance à partir des propositions que lui fait une commission de trois membres. Elle comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire ; elle est arrêtée par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

La plupart des dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe, soit au titre du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une partie de leur activité, soit au titre du CIC pour les autres. Toutefois, ceux dont le mandat social est rémunéré mais qui, en raison de leur statut, ne peuvent bénéficier des mécanismes de droit commun relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront attribuer une indemnité compensatrice à leur départ en vertu d'une décision du conseil d'administration de la BFCM prise en juillet 2007. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions. Les montants provisionnés dans les comptes de la BFCM à ce titre s'élèvent à 999 milliers d'euros pour Étienne Pfmiln et à 1 652 milliers d'euros pour Michel Lucas.

En revanche, les principaux dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital du CIC ne leur a été attribué.

De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence à raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les principaux dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les principaux dirigeants du groupe s'élevait à 509 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil de surveillance n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2007.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants (en milliers d'euros)	Salaire part fixe	Salaire part variable	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants	2 196	730	36	2 962

Comptes sociaux (extraits)



Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport général des commissaires aux comptes. Ces derniers n'ont fait aucune réserve. Le rapport général comprend une observation sur le caractère incomplet du rapport de gestion.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03.

Des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice 2007. Il s'agit :

- de l'avis n° 2007-B du 27 mai 2007 du Comité d'urgence du CNC relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété;
- du règlement CRC 2005-01 du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du 23 février 1990 du CRB.

L'impact sur le report à nouveau au 1^{er} janvier 2007 est de + 4,1 millions d'euros.

Par ailleurs, une correction d'erreur a été comptabilisée dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, applicable au 1^{er} janvier 2005 dans le cadre d'un changement de méthode. Cette correction concernant l'impact de première application de ce règlement a été comptabilisée sur report à nouveau à hauteur de + 4,2 millions d'euros.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a réalisé les opérations suivantes :

- fusion-absorption du Crédit Fécampois, avec constatation d'un mali de fusion en immobilisations incorporelles pour 1,5 million d'euros;
- fusion-absorption de Crédiservice, avec constatation en résultat d'un boni de fusion de 0,2 million d'euros;
- absorption par transmission universelle de patrimoine de Dynavente Plus, sans impact significatif dans les comptes du CIC.

Crise de l'immobilier américain

La succursale de New York détient un portefeuille de 3,9 milliards d'euros de titres sécurisés RMBS (*residential mortgage backed securities*) et ABS (*asset backed securities*) dont 91 % sont notés AAA (33 % sont des *agencies* et 58 % des *AAA non agencies*). L'exposition à l'intérieur de ce portefeuille aux crédits *subprime* se monte à 142 millions d'euros dont 67 millions d'euros notés AAA. L'ensemble de ce portefeuille a été valorisé en prix de marché à partir de données externes venant des principaux brookers américains ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché. La valorisation de ce portefeuille a fait l'objet d'une attention et d'un contrôle particuliers de la part des commissaires aux comptes. En raison de la qualité des titres en portefeuille (91 % en AAA), le groupe n'estime pas à ce jour de risque significatif de perte à terminaison. Par ailleurs, le groupe n'est pas engagé sur les montages de type CDO (*collateralized debt obligation*), SIV (*structured investment vehicle*) et ABCP (*asset backed commercial paper*).

Évolution du réseau CIC en Ile-de-France

Au 31 décembre 2007, le réseau Ile-de-France est composé de 262 agences.

Fin 2007, le nombre de clients s'élève à 623 068 dont 522 722 particuliers.

L'encours de crédits progresse de 24,1 % à 13,8 milliards d'euros, principalement en raison des encours de prêts à l'habitat dont l'encours est en hausse de 28,2 %.

Globalement, les ressources de la clientèle du réseau sont en augmentation de 14,7 %.

Évolution de la banque de financement et de marché

L'encours de prêts croît en 2007 de 38,3 % essentiellement sur les crédits d'investissement (+ 68,5 %).

Résultats de l'année 2007

Le produit net bancaire (PNB) passe de 1 333 millions d'euros à 1 215 millions d'euros en 2007.

Les commissions nettes s'élèvent à 243 millions d'euros.

Les dividendes reçus des filiales et participations atteignent 508 millions d'euros contre 294 millions d'euros en 2006. Ils proviennent essentiellement des banques régionales.

Les frais généraux sont en baisse de 6,2 %.

Les effectifs moyens en 2007 sont de 4 482.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 576 millions d'euros contre 652 millions d'euros l'exercice précédent.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 59 millions d'euros contre 18 millions d'euros en 2006.

Le gain net sur les actifs immobilisés est de 51 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit à 546 millions d'euros dont -170,4 proviennent des succursales étrangères. Ce résultat était de 619 millions d'euros en 2006.

Les capitaux propres sont de 3 930 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La rémunération versée aux dirigeants se trouve dans le rapport de gestion consolidé page 70.

Pour l'actionariat au 31 décembre 2007, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés sont présentés dans le chapitre « éléments juridiques - autres éléments du document de référence » pages 157 à 162.

L'activité des filiales est présentée pages 132 à 140.



États financiers

BILAN

ACTIF

(en millions d'euros)

	2007	2006
Caisse, banques centrales, C.C.P	5 061	2 577
Effets publics et assimilés	20 470	22 457
Créances sur les établissements de crédit	51 824	41 370
Opérations avec la clientèle	33 387	21 892
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 866	24 202
Actions et autres titres à revenu variable	1 978	2 419
Participations et autres titres détenus à long terme	988	545
Parts dans les entreprises liées	2 550	2 485
Opérations de crédit-bail et assimilées		
Immobilisations incorporelles	101	108
Immobilisations corporelles	540	544
Capital souscrit non versé		
Actions propres	9	9
Autres actifs	3 864	3 285
Comptes de régularisation	4 584	4 583
TOTAL	156 222	126 476

HORS BILAN

(en millions d'euros)

	2007	2006
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	4	
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	16 175	12 047
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	818	359

PASSIF*(en millions d'euros)*

	2007	2006
Banques centrales, C.C.P		
Dettes envers les établissements de crédit	76 878	62 386
Opérations avec la clientèle	15 404	11 793
Dettes représentées par un titre	34 183	22 180
Autres passifs	13 883	16 704
Comptes de régularisation	7 764	5 594
Provisions	566	486
Dettes subordonnées	3 235	3 535
Fonds pour risques bancaires généraux	379	379
Capitaux propres	3 930	3 419
- Capital souscrit	574	567
- Primes d'émission	844	736
- Réserves	662	662
- Écart de réévaluation	44	44
- Provisions réglementées	28	30
- Report à nouveau	1 232	761
- Résultat de l'exercice	546	619
TOTAL	156 222	126 476

HORS BILAN*(en millions d'euros)*

	2007	2006
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 273	1 401
Engagements en faveur de la clientèle	12 519	12 264
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	501	461
Engagements d'ordre de la clientèle	6 249	5 968
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise		
Autres engagements donnés	1 481	555



COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Intérêts et produits assimilés	5 582	4 106
Intérêts et charges assimilées	(7 470)	(4 906)
Revenus des titres à revenu variable	508	294
Commissions (produits)	360	347
Commissions (charges)	(117)	(99)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2 361	1 475
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(27)	114
Autres produits d'exploitation bancaire	19	10
Autres charges d'exploitation bancaire	(1)	(8)
Produit net bancaire	1 215	1 333
Charges de personnel	(364)	(416)
Autres charges administratives	(235)	(227)
Dotations aux amortissements	(39)	(38)
Charges de fonctionnement	(639)	(681)
Résultat brut d'exploitation	576	652
Coût du risque	(59)	(18)
Résultat d'exploitation	517	634
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	51	39
Résultat courant	568	673
Résultat exceptionnel	0	
Impôts sur les bénéfices	(20)	(51)
Dotations/reprises de FRBG		
Dotations/reprises aux provisions réglementées	(2)	(3)
RÉSULTAT NET	546	619

RÉSULTATS FINANCIERS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
1. Situation financière de l'exercice					
Capital social	563 330 656	563 330 656	563 330 656	567 006 336	573 626 848
Nombre total d'actions émises	35 208 166	35 208 166	35 208 166	35 437 896	35 851 678
Actions « A » ou actions ordinaires	35 208 166	35 208 166	35 208 166	35 437 896	35 851 678
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Produits bancaires	3 942 663	4 052 927	3 174 371	6 337 241	8 813 597
Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements, provisions et résultat exceptionnel	486 685	492 031	608 727	737 154	662 756
Impôt sur les bénéfices	18 132	56 881	227 268	51 383	19 951
Participation des salariés due au titre de l'exercice	12 328	13 125	9 439	6 107	5 654
Bénéfice	227 399	527 795	96 882	618 624	546 302
Montants des bénéfices distribués	115 483	133 087	144 353	156 990	172 088
3. Résultats des opérations réduits à une action (en €)					
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	13,84	15,09	23,22	21,64	18,43
Bénéfice net	6,48	14,99	2,75	17,46	15,24
Dividende versé à chaque action « A »	3,28	3,78	4,10	4,43	4,80
Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement	-	-	-	-	-
4. Personnel (Métropole)					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	4 164	4 394	4 460	4 365	4 223
Montant de la masse salariale	173 709 290	173 239 934	181 061 113	177 083 626	207 103 823
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	89 652 736	97 182 075	98 960 725	113 637 482	103 361 020



Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2007

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2007
Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du CIC		
A/FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)		
A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CIC Banque CIO-BRO - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - SIREN 855 801 072	83 780 000	325 981 000
CIC Banque BSD-CIN - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - SIREN 455 502 096	230 000 000	157 941 000
CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - SIREN 754 800 712	225 000 000	139 077 000
CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - SIREN 302 695 937	22 129 350	53 872 000
CIC Société Bordelaise - Cité Mondiale, 20 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux - SIREN 456 204 809	155 300 000	51 078 000
CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - SIREN 954 507 976	260 840 262	177 038 000
CM-CIC Mezzanine - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 452 714 124 00016	28 186 296	2 572 243
CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 692 020 878	13 524 000	2 048 395
CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 642 017 834	18 928 276	26 199 000
CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - SIREN 332 778 224	64 399 232	50 793 608
CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - SIREN 467 501 359	19 704 678	7 802 322
A.2 AUTRES		
CIC Finance - 4 et 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 562 118 299	115 016 688	185 934 779
Institut de Participations de l'Ouest « IPO » - 32 avenue Camus, 44000 Nantes - SIREN 319 658 530	83 721 420	105 724 081
Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 331 618 074	244 192 608	350 716 379
CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 349 744 193	8 375 000	9 735 389
CIC Associés - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - SIREN 331 719 708	15 576 000	2 828 405
CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 395 064 769 00015	37 800	2 076
B/PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)		
Banque Marocaine du Commerce Extérieur - 140 avenue Hassan II, 20000 Casablanca (Maroc)*	1 587 514 000 MAD	4 628 119 000 MAD
Banque de Tunisie - 2 rue de Turquie, 1001 Tunis (Tunisie)	75 000 000 TND	224 900 000 TND
Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - SIREN 339 943 680	11 050 000	9 100 249
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations		
FILIALES		
filiales françaises		
filiales étrangères		
PARTICIPATIONS		
dans les sociétés françaises		
dans les sociétés étrangères		

* Chiffres au 30/06/2007.

Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2007 par le CIC
	Brute	Nette					
100,00	366 582 523	366 582 523			443 962 000	86 285 000	128 287 917
100,00	313 939 359	313 939 359			427 840 000	64 329 000	66 499 952
100,00	231 131 343	231 131 343			649 219 000	245 253 000	119 779 846
100,00	94 663 861	94 663 861			62 127 000	18 622 000	15 047 815
100,00	220 670 272	220 670 272	100 000 000		186 464 000	15 682 000	21 741 966
100,00	341 810 017	341 810 017			533 415 000	122 376 000	105 177 312
80,00	22 571 496	22 571 496			3 676 308	4 029 097	2 400 000
99,94	31 957 272	31 957 272			30 916 043	5 535 842	0
60,70	79 039 770	79 039 770			1 645 009 020	6 558 060	0
27,88	22 309 854	22 309 854			403 078 874	19 168 688	3 792 627
100,00	38 690 139	38 690 139			79 068 000	6 782 000	4 222 332
55,51	180 518 370	180 518 370			84 190 603	137 474 729	5 414 323
54,18	131 486 762	131 486 762			39 694 759	30 570 540	5 609 755
100,00	474 936 885	474 936 885			19 212 518	18 828 268	0
100,00	40 267 900	40 267 900			2 465 571	1 267 814	0
100,00	19 787 882	18 496 500			1 227 391	1 372 591	0
100,00	10 619 034	4 436 532			519 300	-417	0
9,99	70 154 915	70 154 915			3 155 347 000 MAD	829 110 000 MAD	3 196 279
20,00	28 246 446	28 246 446			172 399 000 TND	85 767 000 TND	1 869 815
33,30	7 820 000	7 820 000			41 501 816	2 629 373	289 800
	114 088 926	111 432 784					4 136 280
	1 357 474	1 357 474					0
	9 199 184	6 664 719					2 813 052
	88 995 582	88 995 582					7 048 535

Cours du MAD au 31/12/2007 : 11,3627 euro.
Cours du TND au 31/12/2007 : 1,798470 euro.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Banques régionales⁽¹⁾

CIC Banque BSD-CIN

Capitaux en millions d'euros	2007		2006	
	Social CNC	Consolidé IFRS	Social CNC*	Consolidé IFRS**
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 904	2 904	2 899	2 899
Total du bilan	14 985	15 179	13 730	13 807
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	487	650	439	546
Dépôts clientèle	7 232	7 231	6 796	6 798
Crédits clientèle	12 834	12 786	10 628	10 600
Résultat net***	64	82	71	111

* Les banques CIC Banque BSD et CIC Banque CIN ont fusionné au 29 décembre 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

** Les états financiers consolidés 2006, qui n'intégraient pas la fusion avec CIC Banque CIN (celle-ci n'étant pas rétroactive en normes IFRS), présentent en annexe un compte de résultat comparatif qui mentionnait, après prise en compte de l'effet de fusion, un résultat consolidé de 57 millions d'euros pour 2006.

*** Afin de permettre une comparabilité des exercices, l'exercice 2006 est présenté avec une date d'effet de la fusion BSD-CIN et de l'apport partiel d'actif au 1^{er} janvier 2006.

CIC Est

Capitaux en millions d'euros	2007 Social CNC*
Effectif inscrit ETP au 31/12	4 279
Total du bilan	22 045
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	639
Dépôts clientèle	9 761
Crédits clientèle	17 027
Résultat net	245

* Les banques CIAL et SNVB ont fusionné au 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

La nouvelle entité est nommée CIC Est.

Les états financiers consolidés, qui n'intègrent pas la fusion avec CIC Banque CIAL (celle-ci n'étant pas rétroactive en normes IFRS), présentent en annexe un compte de résultat comparatif qui mentionne, après prise en compte de l'effet de fusion, un résultat consolidé de 243,6 millions d'euros pour 2007, contre 257,3 millions d'euros en 2006.

Les états financiers sociaux (en normes CNC) sont disponibles, pour les deux entités distinctes, dans le rapport annuel 2006 (cf. page 54 «documents accessibles au public»).

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



CIC Lyonnaise de Banque

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007		2006	
	Social CNC	Consolidé IFRS	Social CNC	Consolidé IFRS
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 907	4 206	3 990	4 197
Total du bilan	21 452	26 110	18 723	21 862
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	586	961	566	899
Dépôts clientèle	8 645	10 391	7 912	9 200
Crédits clientèle	16 746	19 183	14 166	16 059
Résultat net (consolidé/part du groupe)	122	169	105	174

CIC Société Bordelaise

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007	2006
	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	1 424	1 232
Total du bilan	6 042	5 014
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	224	228
Dépôts clientèle	2 419	2 174
Crédits clientèle	4 957	4 086
Résultat net	16	22

CIC Banque CIO-BRO

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007		2006	
	Social CNC	Consolidé IFRS	Social CNC*	Consolidé IFRS
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 092	3 092	3 241	3 241
Total du bilan	16 510	16 737	15 714	15 907
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	505	629	544	665
Dépôts clientèle	7 451	7 452	7 236	7 236
Crédits clientèle	14 608	14 576	12 555	12 531
Résultat net**	86	92	128	128

* Les banques CIC Banque CIO et CIC Banque BRO ont fusionné au 28 décembre 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

** Afin de permettre une comparabilité des exercices, le résultat net de l'exercice 2006 est présenté avec une date d'effet de fusion au 1^{er} janvier 2006. Le résultat net consolidé 2006 publié de CIC Banque CIO-BRO s'élevait à 75,3 millions d'euros.

Filiales spécialisées - Banque de détail**CM-CIC Epargne Salariale**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	125	107
Total du bilan	89	54
Capitaux propres	21	11
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	4 146	2 984
Résultat net	5,5	3,6

CM-CIC Bail

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 IFRS	2006 IFRS
Effectif inscrit au 31/12	108	99
Total du bilan	4 511	4 351
Capitaux propres	215	211
Encours totaux	4 183	3 629
Résultat net	4,2	18,1

CM-CIC Laviolette Financement

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	102	98
Total du bilan	240	212
Capitaux propres y compris FRBG	6	5
Factures achetées (production nette)	1 418	1 259
Résultat net	1,9	1,0



CM-CIC Lease

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 IFRS	2006 IFRS
Effectif inscrit au 31/12	47	46
Total du bilan	2 034	2 042
Capitaux propres	99	96
Encours totaux	1 956	1 994
Résultat net	16,8	12,0

Factocic

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	210	194
Total du bilan	1 894	1 682
Capitaux propres y compris FRBG	116	105
Volume de créances achetées	8 888	7 753
Résultat net	17,2	19,3

Filiale spécialisée – Banque de financement et de marché**CM-CIC Securities**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	273	262
Total du bilan	828	1 249
Actifs conservés (clientèle)	20 605	21 012
Résultat net	6,8	4,7

Filiales spécialisées – Banque privée

CIC Banque Transatlantique⁽¹⁾

Capitaux en millions d'euros	2007		2006	
	Social CNC	Consolidé IFRS	Social CNC	Consolidé IFRS
Effectif inscrit au 31/12	238	301	218	259
Total du bilan	1 316	1 641	1 135	1 300
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	104	116	100	110
Épargne gérée et conservée	6 439	8 898	5 344	7 176
Dépôts clientèle	981	1 154	836	954
Crédits clientèle	690	904	650	722
Résultat net (consolidé/part du groupe)	18,6	21,3	15,0	17,6

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

CIC Suisse

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses	2007 Social	2006 Social
Effectif inscrit au 31/12	274	267
Total de bilan	2 859	2 646
Capitaux propres	185	178
Conservation	5 838	5 649
Résultat net	14,7	14,7

CIC Private Banking – Banque Pasche

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses	2007 Consolidé	2006 Consolidé
Effectif inscrit au 31/12	152	84
Total de bilan	1 695	493
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	7 406	2 098
Résultat net	10,4	6,5

Banque de Luxembourg

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions d'euros	2007 Social	2006 Social
Effectif inscrit au 31/12	695	655
Total de bilan	14 319	12 741
Capitaux propres y compris FRBG *	578	572
Conservation	55 811	52 764
Résultat net	71,7	69,2

* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Dubly-Douilhet SA

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	37	36
Total de bilan	46	47
Capitaux propres	10	10
Conservation	964	889
Résultat net	2,8	2,2

Filiales spécialisées - Capital-développement**CIC Banque de Vizille**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Consolidé* IFRS	2006 Consolidé* IFRS
Effectif inscrit au 31/12	42	39
Total de bilan	649	498
Capitaux propres	545	482
Valeur du portefeuille	613	430
Résultat net (part du groupe)	64,2	48,5

* Banque de Vizille SA + Vizille Capital Innovation + Vizille Capital Finance + Sudinnova.

IPO

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	15	15
Total de bilan	224	195
Capitaux propres	220	191
Valeur du portefeuille	278	218
Résultat net	30,6	36,3

CIC Finance

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	33	36
Total de bilan	500	361
Capitaux propres	438	312
Valeur du portefeuille	764	696
Résultat net	137,5	15,9

et ses filiales :

CIC Investissement

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Total de bilan	252	190
Capitaux propres	233	188
Valeur du portefeuille	264,8	192
Résultat net	25	49,5

CIC Investissement Est

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Total de bilan	133	114
Capitaux propres	130	110
Valeur du portefeuille	80	71
Résultat net	20,0	10,9

CIC Investissement Nord

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Total de bilan	89	77
Capitaux propres	86	74
Valeur du portefeuille	100	75
Résultat net	12,3	7,7

CIC Investissement Alsace

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2007 Social CNC	2006 Social CNC
Total de bilan	40	38
Capitaux propres	40	36
Valeur du portefeuille	26	18
Résultat net	3,2	7,5

Éléments juridiques



- 142 Assemblée générale mixte du 22 mai 2008
- 157 Autres éléments du document de référence
- 162 Renseignements divers
- 164 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Assemblée générale mixte du 22 mai 2008

Rapport du directoire à l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte (ordinaire puis extraordinaire) pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. L'activité et les résultats de la société et du groupe CIC au cours de l'exercice 2007 sont décrits dans les rapports de gestion attachés aux comptes sociaux et aux comptes consolidés qui ont été mis à votre disposition ou vous ont été fournis. Ces rapports comportent également les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance.

A. Partie ordinaire

I – Changements de méthodes comptables au 1^{er} janvier 2007

(première résolution)

Le Conseil national de la comptabilité a récemment précisé les modalités de comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt octroyées par les établissements de crédit ayant conclu une convention avec l'État pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété. Conformément aux dispositions du décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005 et de l'arrêté du même jour, l'absence d'intérêts perçus par les établissements de crédit est compensée par un crédit d'impôt qui est lui-même fiscalisé. Ce crédit d'impôt et la charge d'impôt qui y est afférente doivent être étalés sur la durée des avances consenties. La première application de cette méthode est rétrospective et son impact s'élève à 1798 059,59 euros.

Le règlement du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres a modifié le règlement n° 90-01. Certains titres ont dû être reclassés entre les différentes catégories, l'inscription se faisant pour la valeur comptable déterminée par application des règles de valorisation propres à la nouvelle catégorie. La différence de valorisation s'élève au total à 2 297 706,35 euros.

Ces montants doivent être portés au crédit du report à nouveau conformément à l'article 314-1 du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au plan comptable général.

2 – Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

(deuxième et troisième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le directoire lors de sa séance du 18 février 2008 font ressortir un bénéfice de 546 302 199,09 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat.

Les comptes consolidés du groupe CIC font apparaître un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 1139 millions d'euros. Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et des différentes sociétés du groupe à sa constitution.

Vous avez pu prendre également connaissance des rapports du président du conseil de surveillance joints au rapport de gestion et relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, et des rapports des commissaires aux comptes.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

3 – Affectation du résultat

(quatrième et cinquième résolutions)

a) Dividende :

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 546 302 199,09 euros. Après reprise du report à nouveau créditeur à hauteur de 1227 295 604,80 euros, et l'imputation de l'impact du changement de méthode mentionné ci-dessus, la somme à répartir par l'assemblée générale s'élève donc à 1777 693 569,83 euros.

Il convient tout d'abord de compléter la réserve légale à concurrence de 1029 619,60 euros pour la porter à 10 % du capital tel qu'il résulte de l'augmentation induite par le paiement du dividende 2006 en actions. Puis il convient de doter la réserve spéciale prévue par l'article 238bis AB du Code général des impôts à concurrence de 146 000 euros. Il s'agit de la déduction provenant des activités de mécénat.

Comme l'an dernier, la mise en œuvre des nouveaux ratios de solvabilité issus de l'accord dit de « Bâle 2 » d'une part, la forte progression des encours de crédit aux particuliers qu'engendre le plan de développement du réseau engagé depuis plusieurs années d'autre part, incitent le directoire de votre société à poursuivre sa politique de mise en réserve afin de conforter les fonds propres du CIC. Malgré la baisse du résultat, le directoire entend aussi servir aux actionnaires un dividende en progression raisonnable; il vous propose de le porter à 4,80 euros, soit une augmentation de 8,35 % sur l'année précédente. L'augmentation proposée s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Le solde serait porté en compte de report à nouveau.

Le directoire vous propose donc :

- de verser un dividende de 172 088 054,40 euros aux actions « A » au titre de l'exercice 2007;
- d'inscrire le reliquat disponible, soit 1 604 429 895,83 euros, au compte de report à nouveau.

Ainsi, le dividende par action s'élèverait à 4,80 euros. Le coupon serait détaché le 26 mai 2008 et réglé au plus tard le 30 juin 2008, ce délai étant nécessaire à l'exercice de l'option pour le paiement en actions. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2006, un dividende de 156 989 879,30 euros a été distribué, soit 4,43 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts;
- pour 2005, un dividende de 144 353 480,60 euros a été distribué, soit 4,10 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts;
- pour 2004, un dividende de 133 086 867,48 euros a été distribué, soit 3,78 euros par action éligible à la réfaction de 50 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(quatrième résolution)

b) Options pour le paiement en actions :

Toujours en vue de renforcer les fonds propres du CIC, et faisant application du dernier alinéa de l'article 30 des statuts, le directoire propose d'offrir aux actionnaires une option de paiement de ce dividende en actions « A » selon les modalités suivantes :

- l'option porte sur la totalité du dividende ;
- l'option serait ouverte du 30 mai au 13 juin 2008 inclus pour permettre un règlement ou une livraison des actions au plus tard le 30 juin 2008 ;
- le prix d'émission des actions à créer en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé la date de la présente assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce. Le directoire aura la faculté d'arrondir au prix immédiatement supérieur le prix ainsi déterminé ;
- les actions seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2008 ;
- les rompus feront l'objet d'une soulte en espèces.

Il vous est proposé de donner délégation au directoire pour effectuer les opérations nécessaires à l'exercice de l'option et à l'augmentation du capital qui en résultera.

(cinquième résolution)

4 - Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

(sixième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-86 du Code de commerce, qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2007 après autorisation du conseil de surveillance.

5 - Autorisation donnée au directoire d'acheter des actions « A » de la société

(septième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au directoire d'intervenir en Bourse sur les actions « A » du CIC, et de lui conférer une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, et par le titre IV du livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec la société de Bourse CM-CIC Securities, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur ;
- les termes de ce contrat de liquidité sont en conformité avec la charte de déontologie élaborée par l'AFEI ;
- les interventions seront effectuées par la société de Bourse de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;

- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, le prix maximum d'acquisition serait fixé à 450 euros, niveau inchangé par rapport à l'autorisation antérieure ;
- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans ce cadre est fixé à 100 000, soit 0,28 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, pourcentage inchangé, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 45 millions d'euros, montant inchangé ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2007, le CIC, dans le cadre du contrat en vigueur, détenait 6 234 actions « A » après en avoir acquis 26 298 et vendu 25 461 au cours de l'exercice 2007. Au 31 mars 2008, le nombre d'actions détenues s'élevait à 5 200.

6 - Ratification de la cooptation d'un membre du conseil de surveillance

(huitième résolution)

En application de l'article 12 des statuts, le conseil de surveillance a coopté monsieur Jean-Luc Menet, en remplacement de monsieur Bernard Daurensan, démissionnaire, lors de sa séance du 13 décembre 2007. Son mandat expirera comme celui de son prédécesseur, c'est-à-dire à l'issue de la présente assemblée générale qui est convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Le directoire vous propose de ratifier cette cooptation.

7 - Renouvellement du mandat des membres du conseil de surveillance

(de la neuvième à la vingt-quatrième résolution)

En application du paragraphe II de l'article 12 des statuts, la durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de cinq ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Viennent donc à expiration au cours de la présente assemblée générale les mandats des seize membres qui ont été désignés par l'assemblée générale du 15 mai 2003, ou de ceux qui ont été cooptés à leur place par le conseil lorsqu'ils ont démissionné en cours de mandat. Sont concernées les personnes suivantes :

- monsieur Étienne Pflimlin, né le 16 octobre 1941, demeurant 27, rue de Constantine, Paris 7^e, président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, du Crédit Mutuel Centre-Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003 ;
- monsieur Gérard Cormorèche, né le 3 juillet 1957, demeurant 2192, chemin des Rosarges, Les Echets, 01700 Miribel, président du Crédit Mutuel du Sud-Est, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003 ;

- monsieur Gérard Bontoux, né le 7 mars 1950, demeurant 1, impasse des Pins, 31880 La Salvétat Saint-Gilles, président du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003;
- monsieur Luc Chambaud, né le 24 mars 1956, demeurant 14, rue Antoine Galland, 14000 Caen, directeur général du Crédit Mutuel de Normandie, coopté par le conseil de surveillance du 16 décembre 2004;
- monsieur Maurice Corgini, né le 27 septembre 1942, demeurant 8, rue des Abbayes, 25110 Baume-les-Dames, administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003;
- monsieur François Duret, né le 18 mars 1946, demeurant à Sermonville, 28700 Garancières-en-Beauce, président du Crédit Mutuel du Centre, coopté par le conseil de surveillance du 22 février 2007;
- monsieur Pierre Filliger, né le 27 novembre 1943, demeurant 14, allée Léo Delibes, 13500 Martigues, président du Crédit Mutuel Méditerranéen, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003;
- monsieur Jean-Louis Girodot, né le 10 février 1944, demeurant 5, rue Dufrenoy, 75116 Paris, président du Crédit Mutuel Ile-de-France, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003;
- monsieur Daniel Leroyer, né le 15 avril 1951, demeurant 65, avenue du Président Coty, 61600 La Ferté-Macé, président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, coopté par le conseil de surveillance du 19 mai 2005;
- monsieur Roberto Mazzotta, né le 3 novembre 1940, demeurant Via San Pietro all'Orto, 20121 Milan (Italie), président de la Banco Popolare di Milano (Milan - Italie), nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003;
- monsieur Jean-Luc Menet, né le 2 février 1951, demeurant 6, rue du Maine, 44000 Nantes, directeur général du Crédit Mutuel Océan, coopté par le conseil de surveillance du 13 décembre 2007;
- monsieur André Meyer, né le 31 mars 1934, demeurant 7, Quartier Central, 67140 Stotzheim, administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003;
- monsieur Paul Schwartz, né le 29 janvier 1937, demeurant 66, rue J.J. Kieffer, 57230 Bitche, administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003;
- monsieur Alain Têtedoie, né le 16 mai 1964, demeurant 5, rue des Péniches, 44450 Saint-Julien de Concelles, président du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest, coopté par le conseil de surveillance du 7 septembre 2006;
- monsieur Philippe Vasseur, né le 31 août 1943, demeurant 70, La Place, 62130 Ramecourt, président du Crédit Mutuel Nord Europe, nommé par l'assemblée générale du 15 mai 2003;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, dont le siège est au 34, rue du Wacken, 67000 Strasbourg, nommée par l'assemblée générale du 15 mai 2003.

Il est proposé à l'assemblée générale de renouveler chacun de ces mandats pour une durée de cinq ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

(C'est l'objet des 16 résolutions suivantes: de la neuvième à la vingt-quatrième)

B. Partie extraordinaire

Modification de l'article 12 des statuts

(vingt-cinquième résolution)

La loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique a permis d'introduire le vote électronique dans les élections professionnelles. Il a semblé opportun d'en transposer le dispositif à l'élection des représentants des salariés au conseil de surveillance. À cette fin, il est proposé aux actionnaires de modifier le § III de l'article 12 des statuts en offrant une alternative entre le vote sous enveloppe classique, comme il s'est pratiqué jusqu'à présent, et le vote électronique.

Le recours au vote électronique sera subordonné à la conclusion préalable d'un accord avec les organisations syndicales représentatives. Dans ce cas, le vote pourra se faire sur le lieu de travail ou à distance, et s'étaler sur plusieurs jours (8 au maximum). Le système de vote électronique devra assurer la confidentialité des données transmises ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émergement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes; sa conception et sa mise en place pourront être confiées à un partenaire extérieur.

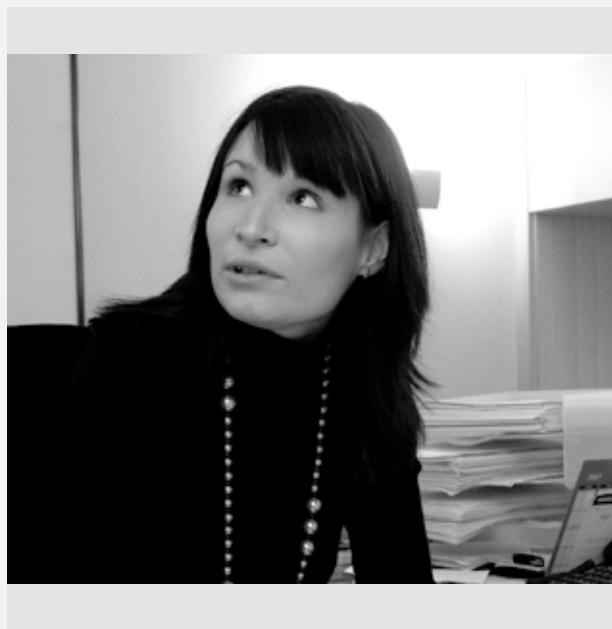
Le choix d'une procédure de vote sera exclusif de l'autre afin d'éviter toute difficulté dans le contrôle des émergements et dans l'enregistrement des votes. À défaut d'accord sur le vote électronique avec les organisations syndicales représentatives, le vote aurait lieu au scrutin secret sous enveloppe.

Toutefois, dans l'un et l'autre cas, pour régler les situations particulières, une procédure de vote par correspondance pourrait être également instituée.

Toutes les autres modalités du scrutin seraient arrêtées par le directoire après consultation des organisations syndicales représentatives.

C. Résolution commune aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

La vingt-sixième résolution concerne les pouvoirs.



Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008

Le conseil de surveillance s'est réuni régulièrement conformément à la loi. Il a pu exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités sur la base des rapports d'activité que le directoire lui a présentés à chaque réunion.

Les principales caractéristiques de l'activité de votre société au cours de l'exercice 2007 ainsi que les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ses résultats figurent dans les documents comptables sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat, annexe, rapport de gestion) qui sont présentés par le directoire. Lors de sa réunion du 21 février 2008, le conseil de surveillance a examiné ces documents, vérifié les comptes qu'ils retracent et entendu les commissaires aux comptes; il n'a aucune observation complémentaire à formuler.

Le conseil de surveillance vous recommande d'approuver les résultats ainsi que les autres résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil de surveillance tient à remercier le directoire ainsi que l'ensemble du personnel de votre société pour le travail accompli et les résultats obtenus tout au long de l'année, malgré le contexte difficile de crise financière qui prévaut depuis l'été 2007. Ils témoignent des effets positifs des restructurations réalisées et du dynamisme du groupe qui ne se dément pas, dans le cadre de l'ensemble cohérent d'entités complémentaires formé avec le Crédit Mutuel.

Le conseil de surveillance

Rapport du président du conseil de surveillance à l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

(article L.225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière)

Le conseil de surveillance se réunit une fois par trimestre, conformément à la loi, selon un calendrier préétabli qui lui permet, notamment, après avoir entendu le rapport d'activité du directoire, de focaliser ses délibérations sur un ou plusieurs thèmes programmés d'avance :

- deux réunions sont consacrées à l'examen des comptes du CIC : les comptes annuels en février, les comptes semestriels en août; les commissaires aux comptes assistent à ces deux réunions afin d'exposer au conseil les diligences d'audit qu'ils ont effectuées et, le cas échéant, les questions que l'arrêté des comptes a soulevées;
- une réunion est consacrée au budget et aux prévisions à moyen terme, en décembre;

- l'inspecteur général du groupe présente au conseil son rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, et l'application des règles de déontologie, tant pour le CIC au titre de ses propres activités que pour le groupe, lors de la réunion du mois de mai; un rapport intermédiaire est fait lors de la réunion de décembre.

Plus particulièrement, lors de sa réunion du 29 août 2007, le conseil a pris connaissance de l'organisation du suivi des risques au niveau du groupe CM-CIC. À la suite de quoi, le 13 décembre 2007, il a désigné en son sein les membres qui siégeront :

- au comité de suivi des risques du groupe CM-CIC (messieurs Gérard Bontoux et François Duret);
- au comité d'audit du groupe CM-CIC (messieurs Pierre Filliger et Daniel Leroyer).

Il leur appartiendra de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

Le recueil de déontologie du groupe CM-CIC a été présenté au conseil lors de sa réunion du 13 décembre 2007 et approuvé lors de sa réunion du 21 février 2008.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil.

Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au cours de l'année 2007, le taux de présence aux réunions des membres du conseil a été compris entre 55 % et 85 %.

Le conseil de surveillance a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres (messieurs Étienne Pflimlin, André Meyer et Paul Schwartz) chargé d'étudier la situation statutaire et la rémunération des membres du directoire, et de lui faire toute proposition en la matière. Ce comité se réunit au moins une fois par an, ses conclusions prenant la forme de propositions soumises à la délibération du conseil. En particulier, il propose au conseil de surveillance, lors de sa réunion qui suit l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice écoulé, le montant à attribuer à chaque membre du directoire au titre de la part variable de sa rémunération. Cette part variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

Etienne Pflimlin

Président du conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du CIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre groupe constitue, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives;
- votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés;
- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux tel que décrit dans les notes 1 et 24 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses et les modalités de calcul retenues;
- la note 2 de l'annexe aux états financiers présente les expositions du groupe CIC aux effets de la crise ainsi que les ajustements de valeur et les dépréciations résultant de ses appréciations et évaluations au 31 décembre 2007. Nous avons examiné les modalités de recensement de ces expositions auquel votre groupe a procédé et le dispositif de contrôle mis en place relatif à leur valorisation, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr – Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Conventions de garantie financière et de mise à disposition de moyens au bénéfice de CM-CIC Covered Bonds

Le groupe Crédit Mutuel-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de la BFCM, dénommée CM-CIC Covered Bonds, et ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « *covered bonds* », dans le cadre d'un programme d'émission d'*Euro Medium Term Notes* à moyen-long terme.

Le produit de ses émissions permet à CM-CIC Covered Bonds d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM-CIC en consentant des prêts à la BFCM.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 31 mai 2007 a autorisé le directoire :

- à conclure la convention de garantie financière par laquelle votre société affecte une partie de son portefeuille de prêts immobiliers en garantie des engagements contractés au bénéfice de CM-CIC Covered Bonds (cette garantie n'est pas rémunérée);
- à conclure la convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens au bénéfice de CM-CIC Covered Bonds.

Mandataires sociaux concernés : Banque Fédérative du Crédit Mutuel, Philippe Vidal.

1.2 Concentration des refinancements de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM

Votre société a choisi d'opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM.

Dans cette perspective, votre conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire :

- à donner mandat à la BFCM d'agir pour compte du CIC vis-à-vis de la CRH;
- à faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires;
- à céder à la BFCM les 891 346 actions CRH que le CIC détient, auxquelles sont attachés 1 005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

Mandataires sociaux concernés : Étienne Pflimlin, Michel Lucas, Gérard Cormorèche, Maurice Corgini, Jean Louis Girodot.

1.3 Convention d'avance en compte courant signée entre le CIC et CIC Société Bordelaise

Le conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant entre le CIC et CIC Société Bordelaise d'un montant de 100 millions d'euros non rémunérée, afin de rééquilibrer le fonds de roulement de CIC Société Bordelaise, devenu négatif en raison des investissements réalisés pour développer son réseau.

Mandataires sociaux concernés : Jean-Jacques Tamburini, Étienne Pflimlin.

1.3 Conventions de financement du plan de développement de CIC Lyonnaise de Banque, CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque et CIC Société Bordelaise

Afin d'aider ces sociétés à financer le programme d'ouvertures de nouvelles agences, votre conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature de conventions de financement des plans de développement de CIC Lyonnaise de Banque, de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque et de CIC Société Bordelaise, comportant :

- des aides à l'investissement immobilier;
- des prises en charge plafonnées des frais de personnel des nouvelles agences;
- des bonifications au développement commercial.

Ces aides se déclinent sous forme d'avances pour investissement non rémunérées et remboursables sur 5 à 10 ans, de prises en charge directes, et de subventions.

Mandataires sociaux concernés : Jean-Jacques Tamburini, Étienne Pflimlin, Rémy Weber, Christian Klein, Michel Lucas.

2 - Conventions et engagements conclus au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Garantie donnée par le CIC à Euroclear pour le fonctionnement des comptes de Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez ce dépositaire

Cigogne Fund est un *hedge fund* de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire et administrateur de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'Euroclear Bank.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec Euroclear afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à Euroclear à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes de Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

2.2 Prêt participatif consenti par le CIC à CIC Banque BSD-CIN

Afin de participer au financement du plan de développement de la Banque Scalbert Dupont (devenue CIC Banque BSD-CIN), votre conseil de surveillance du 7 mars 2002 a autorisé l'octroi d'un prêt participatif de 50 millions d'euros. Ce prêt a été accordé en avril 2002.

Le prêt a été consenti pour une durée de 10 ans et comporte une rémunération fixe de 1 % et une rémunération variable indexée sur la variation du RBE jouant à partir de la troisième annuité.

Au titre de l'exercice 2007, les intérêts encaissés par le CIC au titre de ce prêt participatif envers le CIC Banque BSD-CIN s'élèvent à 502 740 euros.

Le prêt participatif a fait l'objet d'un avenant, signé le 20 décembre 2007 et autorisé par votre conseil de surveillance du 13 décembre 2007, afin d'en permettre le remboursement anticipé en décembre 2007.

2.3 Convention de gestion des contrats d'assurance du groupe CIC

Cette convention, autorisée par votre conseil de surveillance du 30 mai 2002 et signée le 2 janvier 2002, applicable à tous les sinistres survenant à partir du 1^{er} janvier 2002, a pour objet de définir les règles internes de répartition des primes et de gestion des sinistres du groupe CIC (banques, filiales et centre de métier). Néanmoins, les entités suivantes ne rentrent pas dans le champ d'application de la convention des sinistres : CM-CIC Securities, les succursales étrangères du CIC de Londres, New York et Singapour et les filiales étrangères des banques.

Dans le cadre de la mise à jour du programme d'assurances professionnelles du groupe CIC, votre conseil de surveillance du 11 septembre 2003 a autorisé le directoire à signer et à mettre en œuvre les modifications apportées à la convention de gestion des contrats d'assurances professionnelles.

L'incidence de la mise à jour de cette convention a représenté un versement de 11 millions d'euros pour votre société au titre de l'exercice 2007.

2.4 Convention de répartition des primes et de mutualisation des sinistres des polices d'assurance du groupe CIC

La « convention de répartition des primes et de mutualisation des sinistres des polices d'assurance groupe » signée entre les banques du groupe CIC en mai 1997 et modifiée par un avenant de décembre 1998 a été remplacée dans tous ses effets à compter du 1^{er} janvier 2000 par une nouvelle convention signée le 10 mai 2000 et autorisée par votre conseil de surveillance du 16 mars 2000.

L'incidence de cette convention, qui s'applique à tous les sinistres survenus avant le 1^{er} janvier 2003, a représenté au titre de l'exercice 2007, un crédit de 2 099 euros pour votre société.

2.5 Convention de détachement

Votre conseil de surveillance du 12 septembre 2002 a autorisé le directoire à conclure une convention entre votre société et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, en vertu de laquelle monsieur Alain Fradin est détaché à plein temps dans votre société pour y exercer les fonctions de membre du directoire, la rémunération qui lui est versée par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe étant intégralement remboursée à cette dernière par votre société (appointements et charges).

Au titre de cette convention, votre société a versé en 2007 un montant de 620 473 euros (brut fiscal) à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

2.6 Conventions de détachement des présidents des banques du groupe CIC

Dans le cadre de la politique du groupe CIC, les présidents des banques du groupe sont salariés de votre société et sont détachés auprès desdites banques pour exercer les fonctions de mandataires sociaux.

Vos conseils de surveillance du 15 septembre 1999, du 12 septembre 2002 et du 28 avril 2004 ont autorisé la mise en œuvre de conventions de détachement des présidents entre votre société et les banques.

Au titre de l'exercice 2007, votre société a refacturé à l'ensemble des entités concernées un montant total de 3 180 708 euros (brut fiscal).

2.7 Convention conclue entre Factocic et les banques du groupe CIC

En raison de l'importance déterminante jouée par le réseau des banques du groupe CIC en tant qu'apporteurs d'affaires, les actionnaires de Factocic ont convenu de la mise au point d'un nouveau système de rémunération, plus incitatif pour les apporteurs dans le cadre d'une stratégie de conquête fondée sur le développement des parts de marché, la fidélisation des clients et la rentabilité des opérations. Votre conseil de surveillance du 30 mai 2001 a autorisé le directoire à signer une convention à ce titre.

La convention, signée le 4 juillet 2001, prévoit une sur-commission progressive en fonction de l'avance constatée s'ajoutant à la commission ordinaire, ainsi qu'une commission de performance progressive en sus de la commission ordinaire de fidélisation calculée sur les contrats ayant une durée de vie supérieure à 12 mois.

Cette convention a été complétée en 2002 d'un avenant relatif notamment à la mise en place d'une procédure spécifique pour tout apport supérieur à 15 millions d'euros et en 2003 d'un avenant ayant pour objet le traitement des contrats d'affacturage conclus avec des sociétés importantes qui ont la nature de « grands comptes ».

Cette convention a été complétée en 2006 d'un avenant relatif à de nouveaux accords commerciaux.

Au titre de l'exercice 2007, votre société a perçu une rémunération de 1 028 591 euros HT.

2.8 Conventions conclues dans le cadre de l'intégration fiscale

• Conventions signées par le CIC en sa qualité de société mère du groupe intégré

Suite à la convention d'intégration fiscale signée le 28 juin 1995 entre le CIC (ex-Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne), en sa qualité de société mère du groupe intégré, et huit banques régionales en leur qualité de société mère de sous-groupes, ont été signés les actes d'adhésion de trois autres banques régionales et cinq filiales communes qui sont entrées dans le périmètre d'intégration à compter du 1^{er} janvier 1996. En 2001, a été signé l'acte d'adhésion de CIC Banque Transatlantique qui entre dans le périmètre d'intégration à compter du 1^{er} janvier 2002.

Au terme de ces conventions, chaque banque régionale et le CIC (ex-Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne) ont constitué un sous-groupe conventionnel. Les sous-groupes conservent à leur niveau l'éventuelle économie d'impôt réalisée. Le gain éventuel dégagé au niveau consolidé est affecté au renforcement des fonds propres des filiales ou au financement des projets communautaires.

La convention principale d'intégration fiscale a ensuite été complétée par six avenants, deux d'entre eux (avenants n°1 et 3) étant relatifs à l'exigibilité et aux modalités de versement, au sein du groupe intégré CIC, des contributions exceptionnelles d'impôt sur les sociétés et deux autres portant sur le retrait de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque (en 1997) et de la Banque Régionale de l'Ain (en 1999) en tant que sociétés mères de sous-groupes du fait de leur entrée dans le sous-groupe intégré de CIC Lyonnaise de Banque. Un 5^e avenant a été signé en 2001 et a eu pour objet la suppression de l'article II-2 de la convention principale qui traitait de la date de versement de l'impôt afférent aux cessions d'éléments d'actifs immobilisés internes au groupe. Votre conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'un sixième avenant relatif à la modification de la nature de l'impôt forfaitaire annuel (IFA) qui est désormais une charge déductible des résultats imposables.

Par ailleurs, une convention spécifique aux « filiales communes » a été signée le 24 décembre 1996 et complétée en 1999 par un avenant relatif au retrait de l'UBR. En 2001, ont été signés un avenant n° 3 relatif au retrait de Adepi et Fidetic ainsi que les actes d'adhésion d'Intersem et d'Aidexport. En 2002, votre conseil de surveillance a autorisé le retrait de CIC Epargne Salariale et l'adhésion de Est Gestion avec effet au 1^{er} janvier 2002. En 2003, le retrait de CIC Asset Management avec effet au 1^{er} janvier 2003 a été autorisé par votre conseil de surveillance.

Votre conseil de surveillance du 15 décembre 2005 a autorisé les retraits avec effet au 1^{er} janvier 2005 de Cicotitres et de Gesteurop, et avec effet au 1^{er} janvier 2006 de CIC Régions Finances, Est Gestion, CIC Ouest Gestion et CIC Nord Ouest Gestion; ces sociétés entrent dans le sous-groupe CIC.

Votre conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé l'adhésion de CIC Finance, avec effet au 1^{er} janvier 2006, et le retrait de Sofim, CIC Nord Ouest Gestion et CIC Ouest Gestion, avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Votre conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé l'adhésion de CM-CIC Gestion avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Votre conseil de surveillance, lors de sa séance du 21 février 2008, a procédé au reclassement en convention courante de cette convention d'intégration fiscale.

• Convention signée entre le CIC et ses filiales directes, en tant que société mère de sous-groupe

Le CIC (ex-Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne) a par ailleurs signé le 30 juin 1995 en tant que société mère de sous-groupe, une convention avec ses filiales directes autres que les banques régionales (filiales dites du « petit périmètre »).

Cette convention a également été complétée en 1996 et en 1998 de deux avenants relatifs à l'exigibilité et aux modalités de versement des contributions exceptionnelles d'impôt sur les sociétés. Du fait de la fusion réalisée le 31 décembre 1999 entre la Compagnie Financière de CIC et de l'Union européenne et le CIC, le périmètre d'intégration fiscale propre au sous-groupe du CIC a été étendu aux entités faisant précédemment partie du sous-groupe d'intégration fiscale du CIC Paris. Un 3^e avenant, dont la signature a été autorisée par votre conseil de surveillance du 19 décembre 2001, a pour objet la suppression de l'article I-2 de la convention principale qui traitait de la date de versement de l'impôt afférent aux cessions d'éléments d'actifs immobilisés internes au groupe. Un avenant relatif au retrait de BLC, signé le 18 décembre 2002, a été autorisé par votre conseil de surveillance du 17 décembre 2002. Le 18 décembre 2002, a également été signée la convention d'adhésion de CIC Epargne Salariale avec effet au 1^{er} janvier 2002 (autorisation du conseil de surveillance du 17 décembre 2002).

Votre conseil de surveillance du 18 décembre 2003 a autorisé la signature d'un avenant relatif à l'adhésion de CIC Capital Privé, SNC EL Chapulin 389, SNC EL Chapulin 706, SCI Des Succursales, SCI 28 Opéra avec effet au 1^{er} janvier 2004, et de CIC Asset Management avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Votre conseil de surveillance du 16 décembre 2004 a autorisé la signature d'un avenant relatif à l'adhésion de CIC Nord Ouest Gestion (avec effet au 1^{er} janvier 2004) et de Sofim (avec effet au 1^{er} janvier 2005).

Votre conseil de surveillance du 15 décembre 2005 a autorisé la signature de conventions d'adhésion à l'intégration fiscale (sous-groupe CIC):

- des SNC Corentin, Siméon et Louis-Philippe (avec effet au 1^{er} janvier 2006);
- de Cicotitres et Gesteurop (avec effet au 1^{er} janvier 2005);
- de Finances et Stratégies, CIC Régions Finance, Est Gestion, CIC Ouest Gestion, CIC Nord Ouest Gestion, Sud Est Gestion et GSO Finance (avec effet au 1^{er} janvier 2006).

Votre conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé :

- la signature d'un quatrième avenant relatif à la modification de la nature de l'Impôt Forfaitaire Annuel (IFA) qui est désormais une charge déductible des résultats imposables ;
- la signature de conventions d'adhésion à l'intégration fiscale (sous-groupe CIC) avec effet au 1^{er} janvier 2007, de 37 sociétés par actions simplifiées : Sofiholding 3, Gestunion 3, Cicoval, Efsa, Marsovalor, Ugepar Services, Impex Finance, VTP5, Sofinaction, Gestunion 2, Pargestion 2, Sofiholding 2, Ufigestion 2, Valimar 2, Pargestion 3, Pargestion 4, Gestunion 4, Sofiholding 4, Pargestion 5, Valimar 4, Valimar 3, Ufigestion 3, Caroline 1 à 15 (15 sociétés) ;
- la signature de conventions d'adhésion à l'intégration fiscale (sous-groupe CIC) avec effet au 1^{er} janvier 2006, des sociétés Apolline Bail, Finances et Stratégies et CM-CIC Gestion ;
- le retrait à la convention de sous-groupe CIC de CIC Finance.

Votre conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé :

- l'adhésion à la convention d'intégration fiscale et à la convention de sous-groupe CIC, avec effet au 1^{er} janvier 2008, de 24 sociétés par actions simplifiées : Caroline 16 à 39 ;
- le retrait de la convention de sous-groupe CIC de CM-CIC Gestion, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Votre conseil de surveillance, lors de sa séance du 21 février 2008, a procédé au reclassement en convention courante de cette convention d'intégration fiscale.

2.9 Convention conclue avec CM-CIC Asset Management

Dans le cadre du regroupement des activités de gestion collective au sein du groupe CIC, une convention de commercialisation a été signée, le 20 décembre 2000 (avec un avenant n° 1 signé le 14 février 2001), entre votre société et CM-CIC Asset Management. Selon cette convention, qui définit les conditions de la rémunération de votre société au titre de la commercialisation des OPCVM gérés par CM-CIC Asset Management auprès de sa clientèle, la rémunération de votre société était fixée, à compter du 1^{er} janvier 2001, à 85 % des commissions de gestion HT perçues par CM-CIC

Asset Management (sauf exception pour certains OPCVM). Un avenant à cette convention de commercialisation dont la signature a été autorisée par votre conseil de surveillance du 28 avril 2004 porte le taux de rémunération à 95 % ;

Votre société a enregistré au titre de l'exercice 2007 un produit d'un montant HT de 28,6 millions d'euros.

2.10 Convention conclue par le CIC avec CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois

Des conventions ont été conclues par votre société avec CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois, respectivement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre 2002 (CIN et CF). Ces conventions ont été approuvées par votre conseil de surveillance du 6 mars 2003.

Selon ces conventions, CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois confient à votre société, le soin d'exécuter, négocier avec le marché, gérer et comptabiliser les opérations de marché dont la réalisation sera demandée par la clientèle de ces banques. Ces opérations sont transmises et négociées par les banques et sont réalisées par votre société en son propre nom, mais pour le compte des clients de ces banques, votre société agissant conformément à l'article 132-1 du Code de commerce en qualité de commissionnaire du croire. À ce titre, votre société garantit la bonne fin des opérations, le risque de contrepartie du chef des clients des banques restant toutefois à la charge de celles-ci.

CIC Banque CIN et CIC Banque Scalbert Dupont ont fusionné en date du 29 décembre 2006 pour former l'entité CIC Banque BSD-CIN. Le Crédit Fécampois a fait l'objet d'une fusion-absorption avec le CIC en date du 31 mai 2007.

À titre de commissions de du croire, votre société perçoit 25 % de la marge nette réalisée sur chaque opération.

Votre société a encaissé au titre de l'exercice 2007 un produit d'un montant total HT de 1 256 973 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr – Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance du CIC, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

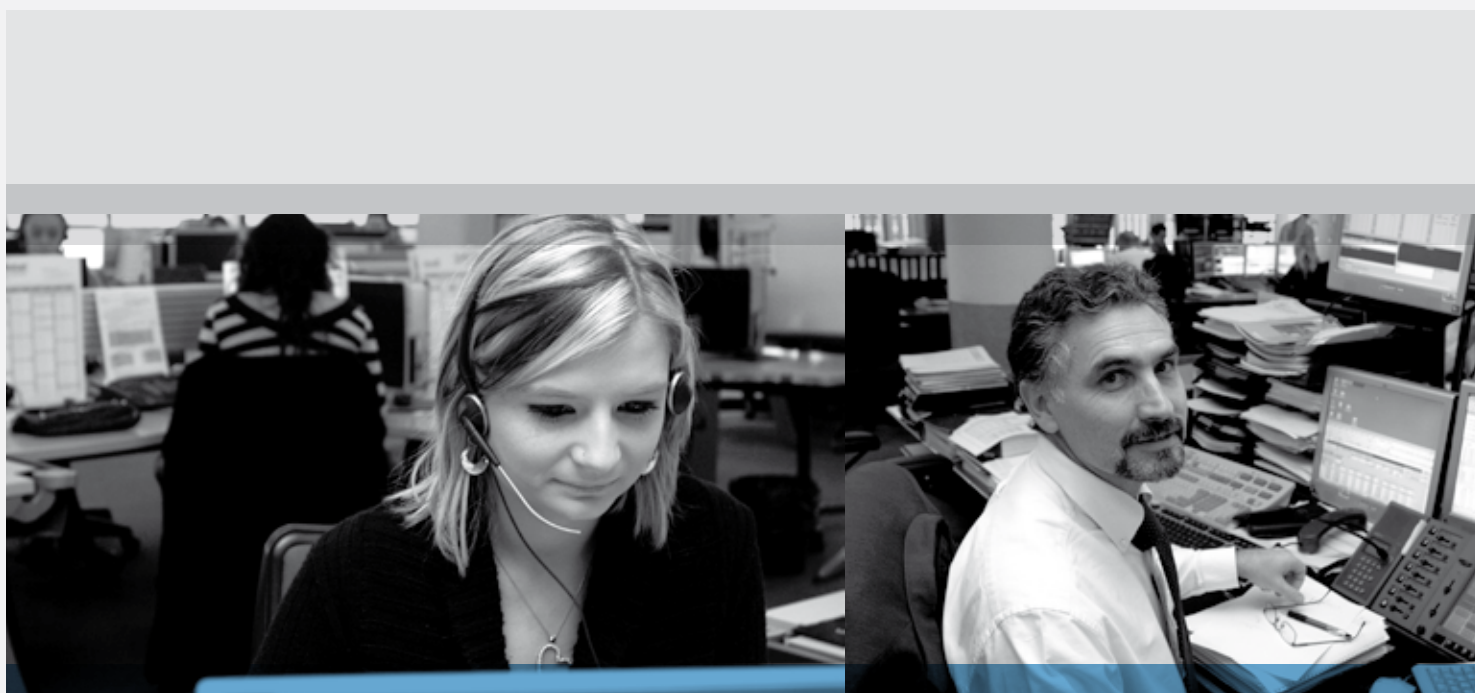
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Husserr – Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand



Rapport des commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, messieurs les porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 30 avril 2008 notre rapport général sur les comptes annuels et notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous rappellerons brièvement les modalités de rémunération prévues lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs.

La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multiplié par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2008, est le suivant :

$$CP\ 2008 = CP\ 2007 \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2007}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2006}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à $85\% \times (TAM + TMO)/2$;
- une rémunération plafond égale à $130\% \times (TAM + TMO)/2$.

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2006 et 2007, sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2006 et 2007, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables. Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2007 de 27,495 contre 30,795 pour 2006.

Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à 50,26 % avant plafonnement, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 3,69 % et 5,64 %.

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2008 relative à l'exercice 2007 sera de 8,61 euros par titre.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr – Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand



Résolutions

A. Partie ordinaire

Première résolution

Changements de méthodes comptables au 1^{er} janvier 2007

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints et qui sont relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007, prend acte des deux changements de méthodes comptables intervenus au 1^{er} janvier 2007: le premier relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt afférent aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété, dont l'impact est de 1798 059,59 euros; le second relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, dont l'impact est de 2 297 706,35 euros.

Ces sommes seront portées au crédit du report à nouveau.

Deuxième résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints et qui sont relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 546 302 199,09 euros.

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints et qui sont relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 décembre 2007, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 1 139 millions d'euros.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale,

- constatant que le report à nouveau créditeur s'élève à: 1 227 295 604,80 euros;
- constatant que, par l'effet des changements de méthodes comptables approuvés par la première résolution, le report à nouveau doit être crédité de la somme de: 4 095 765,94 euros;
- constatant que le bénéfice social de l'exercice s'élève à: 546 302 199,09 euros;
- constatant qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de: 1 777 693 569,83 euros;

décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit:

- dotation à la réserve légale: 1 029 619,60 euros;
- dotation à la réserve spéciale prévue par l'article 238bis AB du Code général des impôts pour: 146 000,00 euros;
- dividende des actions « A » au titre de l'exercice 2007 pour: 172 088 054,40 euros;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour: 1 604 429 895,83 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 4,80 euros le dividende à verser à chaque action « A ». Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 26 mai 2008 et réglé le 30 juin 2008 au plus tard.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que:

- pour 2004, un dividende de 133 086 867,48 euros a été distribué, soit 3,78 euros par action, intégralement éligible à la réfaction de 50 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts;
- pour 2005, un dividende de 144 353 480,60 euros a été distribué, soit 4,10 euros par action, intégralement éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts;
- pour 2006, un dividende de 156 989 879,30 euros a été distribué, soit 4,43 euros par action, intégralement éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Cinquième résolution

Paiement du dividende en actions

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré et après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, faisant application du dernier alinéa de l'article 30 des statuts, décide d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire et le paiement du dividende en actions.

Chaque actionnaire pourra pendant la période d'option commençant le 30 mai 2008 et se terminant le 13 juin 2008 inclus opter pour le paiement en actions en en faisant la demande auprès des établissements payeurs. Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué le 30 juin 2008 au plus tard après l'expiration de la période d'option.

À défaut d'avoir demandé le paiement du dividende en actions au plus tard le 13 juin 2008, l'actionnaire percevra le montant de ses dividendes en numéraire.

Le prix d'émission des actions à créer en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé la date de la présente assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce. Le directoire aura la faculté d'arrondir au prix immédiatement supérieur le prix ainsi déterminé.

Les actions seront créées avec jouissance à partir du 1^{er} janvier 2008.

Si le montant du dividende à percevoir par un actionnaire ne correspond pas à un nombre entier d'actions, celui-ci recevra un nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Tous pouvoirs sont donnés au directoire ou à toute personne auxquels il se substituera pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation du capital qui en résultera, notamment pour la constater et modifier corrélativement les statuts de la société.

Sixième résolution

Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

Septième résolution

Autorisation donnée au directoire d'acheter des actions « A » de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et de son rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions 2007/2008 et du descriptif du nouveau programme de rachat 2008/2009 envisagé :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au directoire par la huitième résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 d'opérer en Bourse sur les actions « A » de la société pour en régulariser le marché ;
- s'inscrivant dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce d'une part, du titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le directoire à intervenir en Bourse sur les actions « A » de la société dans les conditions suivantes :
 - l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur ;
 - ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
 - le prix maximum d'achat est fixé à 450 euros par action ;
 - le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 45 millions d'euros ;
 - les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2009 inclus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et généralement faire le nécessaire dans le cadre fixé ci-dessus.

Huitième résolution

Ratification de la cooptation d'un membre du conseil de surveillance

En application de l'article 12 des statuts, l'assemblée générale ratifie la cooptation de monsieur Jean-Luc Menet, effectuée le 13 décembre 2007 par le conseil de surveillance en remplacement de monsieur Bernard Daurensan, démissionnaire. Son mandat expire à l'issue de la présente assemblée générale.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Étienne Pflimlin

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Étienne Pflimlin vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Gérard Cormorèche

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Gérard Cormorèche vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Gérard Bontoux

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Gérard Bontoux vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Luc Chambaud

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Luc Chambaud vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Maurice Corgini

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Maurice Corgini vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur François Duret

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur François Duret vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Quinzième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Pierre Filliger

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Pierre Filliger vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Seizième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Jean-Louis Girodot

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Jean-Louis Girodot vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Dix-septième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Daniel Leroyer

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Daniel Leroyer vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Dix-huitième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Roberto Mazzotta

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Roberto Mazzotta vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Dix-neuvième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Jean-Luc Menet

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Jean-Luc Menet vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Vingtième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur André Meyer

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur André Meyer vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Vingt et unième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Paul Schwartz

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Paul Schwartz vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Vingt-deuxième résolution

Renouvellement du mandat de monsieur Alain Têtedoie

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Alain Têtedoie vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Vingt-troisième résolution

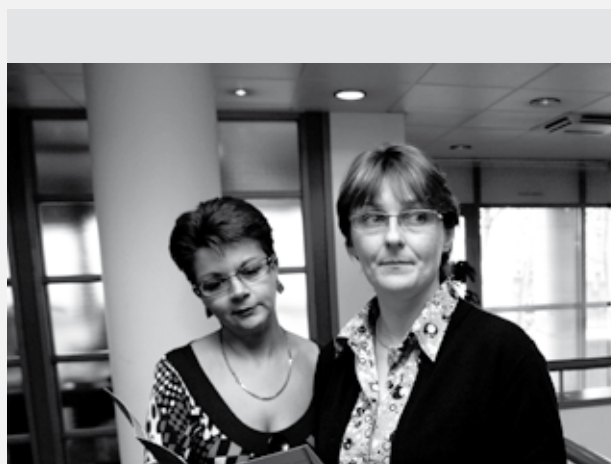
Renouvellement du mandat de monsieur Philippe Vasseur

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de monsieur Philippe Vasseur vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Vingt-quatrième résolution

Renouvellement du mandat de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.



B. Partie extraordinaire

Vingt-cinquième résolution

Modification de l'article 12 des statuts

Les cinq derniers alinéas du § III de l'article 12 des statuts sont supprimés et remplacés par les dispositions suivantes :

« L'élection a lieu :

- soit au scrutin secret sous enveloppe; dans ce cas, elle se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail;
- soit par vote électronique, après accord avec les organisations syndicales représentatives: dans ce cas, elle peut se dérouler sur le lieu de travail ou à distance, et s'étaler sur une durée qui ne dépassera pas huit jours; la conception et la mise en place du système de vote électronique peuvent être confiées à un prestataire extérieur; le système doit assurer la confidentialité des données transmises ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes.

Dans l'un et l'autre cas, une procédure de vote par correspondance peut également être instituée pour régler les cas particuliers.

Les modalités de vote sont arrêtées par le directoire après consultation des organisations syndicales représentatives. »

C. Résolution commune aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Vingt-sixième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



Autres éléments du document de référence

Capital bourse

Renseignements de caractère général concernant le capital

Montant et composition du capital

Au 31 décembre 2007, le capital du CIC s'élève à 573 626 848 euros et se compose de 35 851 678 actions ordinaires « A » de 16 euros nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébaïl, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport qui a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 a été rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport de ses activités de marché au CIC. L'apport a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et a été rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été attribuées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détient 229 730 actions propres.

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007). Les actionnaires du Crédit Fécampois autres que le CIC ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros.

L'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 a offert aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en actions et a donné tous pouvoirs au directoire à cette fin. Le directoire a fixé à 277 euros le prix unitaire d'émission des actions, prix correspondant à une valeur nominale de 16 euros et à une prime de 261 euros. L'option de paiement en actions a été exercée pour 25 512 894 coupons, correspondant à la création de 407 932 actions nouvelles et déterminant une augmentation du capital de 6 526 912 euros. L'augmentation de capital a été réalisée le 29 juin 2007.

Montant du capital autorisé et échéance de l'autorisation

Par ses quinzième à dix-huitième résolutions, l'assemblée générale du 31 mai 2007 a délégué au directoire les pouvoirs nécessaires pour réaliser des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, ou pour réaliser une OPE. Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros ; en outre, si le directoire recourait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cent millions d'euros.

Ces délégations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2007. Elles sont valables jusqu'au 31 juillet 2009.

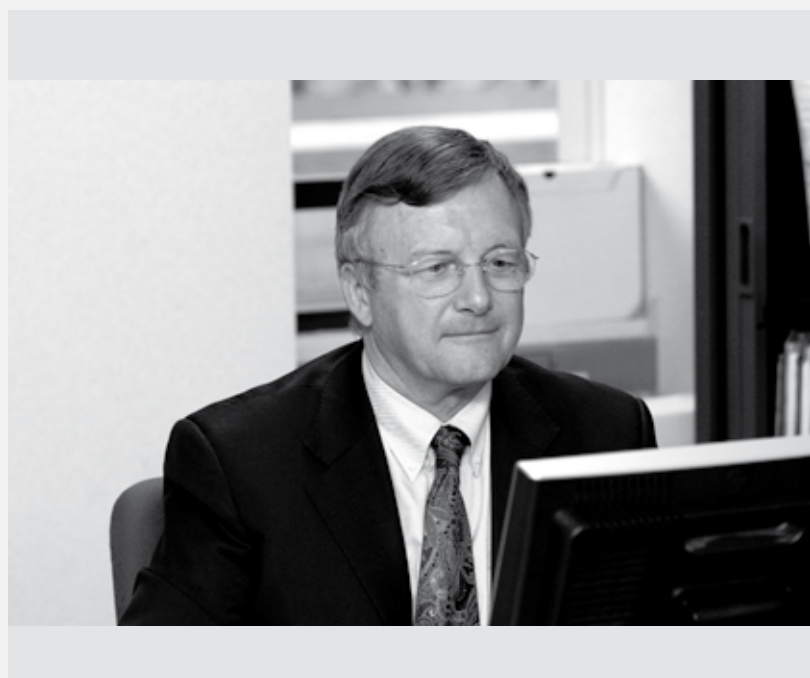
Titres non-représentatifs du capital

Néant

Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.



Évolution du capital

	2003		2004	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Situation au 1 ^{er} janvier	35 008 836	560 141 376	35 208 166	563 330 656
Augmentation en numéraire				
Dont prime d'émission				
Apport en nature	199 330	3 189 280		
Augmentation par incorporation de réserves				
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	35 208 166	563 330 656	35 208 166	563 330 656

	2005		2006		2007	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Situation au 1 ^{er} janvier	35 208 166	563 330 656	35 208 166	563 330 656	35 437 896	567 006 336
Augmentation en numéraire					407 932	112 997 164
Dont prime d'émission						(106 470 252)
Apport en nature			229 730	3 675 680	5 850	93 600
Augmentation par incorporation de réserves						
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	35 208 166	563 330 656	35 437 896	567 006 336	35 851 678	573 626 848

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007

(actionnaires détenant plus de 0,5 % du capital ou membres du conseil de surveillance)

	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	25 374 376	70,78	25 374 376	71,24
Ventadour Investissement	7 407 901	20,66	7 407 901	20,80
Caisse Centrale de Crédit Mutuel	355 686	0,99	355 686	1,00
Banca Popolare di Milano	352 082	0,98	352 082	0,99
Crédit Mutuel du Nord	300 425	0,84	300 425	0,84
C ^{ie} Financière du Crédit Mutuel	268 758	0,75	268 758	0,75
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	246 401	0,69	246 401	0,69
Crédit Mutuel Océan	246 378	0,69	246 378	0,69
Crédit Mutuel Centre	202 100	0,56	202 100	0,57
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)	159 225	0,44	159 225	0,45
Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest	123 240	0,35	123 240	0,35
Crédit Mutuel de Normandie	24 637	0,07	24 637	0,07
Public, autres actionnaires	552 524	1,54	552 524	1,55
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	235 975	0,66	-	-
TOTAL	35 851 678	100	35 615 703	100

Les interventions du CIC sur le marché de ses actions sont décrites page 160.

Les 235 975 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2007 (dont 229 741 actions détenues en propre et 6 234 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote mais n'entraînent pas de modification significative entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-contre.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des derniers exercices

	Situation au 31/12/2005		Situation au 31/12/2006		Situation au 31/12/2007	
	Nb actions	%	Nb actions	%	Nb actions	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	24 931 049	70,81	24 953 024	70,41	25 374 376	70,78
Ventadour Investissement	7 768 401	22,06	7 407 901	20,90	7 407 901	20,66
Caisse Centrale de Crédit Mutuel	350 088	0,99	350 088	0,99	355 686	0,99
Banca Popolare di Milano	-	0	352 082	0,99	352 082	0,98
Crédit Mutuel du Nord	304 871	0,87	300 425	0,85	300 425	0,84
C ^{ie} Financière du Crédit Mutuel	264 650	0,75	268 758	0,76	268 758	0,75
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	242 523	0,69	242 523	0,68	246 401	0,69
Crédit Mutuel Océan	242 500	0,69	242 500	0,68	246 378	0,69
Crédit Mutuel Centre	202 100	0,57	202 100	0,57	202 100	0,56
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)	203 885	0,58	185 548	0,52	159 225	0,44
Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest	123 240	0,35	123 240	0,35	123 240	0,35
Crédit Mutuel de Normandie	24 250	0,07	24 250	0,07	24 637	0,07
Public, autres actionnaires	546 609	1,56	550 637	1,55	552 524	1,54
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	4 000	-	234 820	0,66	235 975	0,66
TOTAL	35 208 166	100	35 437 896	100	35 851 678	100

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement filiale à 100 % de la BFCM.

La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du groupe CIC qui avaient participé à la privatisation du CIC en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans. Par ailleurs, la BFCM a reçu 199 330 actions nouvelles CIC en rémunération de l'apport en nature des 705 000 actions Fédébaïl approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2003.

Le 28 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, la Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement.

Le 7 septembre 2006, l'assemblée générale extraordinaire du CIC a approuvé l'apport des activités de marché de CIC Banque CIAL qui a été rémunéré par l'émission de 229 730 actions CIC. En fin d'année, ces actions ont été attribuées gratuitement au CIC, dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts.

Le 31 mai 2007, l'assemblée générale extraordinaire du CIC a approuvé la fusion-absorption du Crédit Fécampois. Les actionnaires minoritaires du Crédit Fécampois ont été rémunérés par l'émission de 5 850 actions nouvelles, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions.

L'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 a offert aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en actions et a donné tous pouvoirs au directoire à cette fin. Le directoire a fixé à 277 euros le prix unitaire d'émission des actions, prix correspondant à une valeur nominale de 16 euros et à une prime de 261 euros. L'option de paiement en actions a été exercée pour 25 512 894 coupons, correspondant à la création de 407 932 actions nouvelles, déterminant une augmentation du capital du CIC de 6 526 912 euros. L'augmentation de capital a été réalisée le 29 juin 2007.



Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), elle-même filiale à 94,6 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre-Est Europe (CFMCEE), détient au 31 décembre 2007 directement (70,8 %) et via sa filiale Ventadour Investissement 91,4 % du capital du CIC. Elle exerce donc un contrôle sur le CIC.

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM4-CIC, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel quatre pôles d'activité : le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- service de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

La stratégie du CM4 (Crédit Mutuel Centre Est Europe/Sud-Est/Ile-de-France/Savoie-Mont Blanc) s'articule autour de quatre axes : la banque de proximité, la bancassurance, la banque technologique et la banque mutualiste. Elle est désormais conduite en liaison avec le CIC en exploitant les synergies et en optimisant les outils, tout en assurant à chacun des deux réseaux son identité propre dans sa démarche et son organisation.

Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) est le plus important des 18 groupes régionaux du Crédit Mutuel. Il compte, avec le Crédit Mutuel du Sud-Est, le Crédit Mutuel Ile-de-France et le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc auxquels il est associé, 1334 guichets dans sa zone d'activité.

Avec un total de bilan consolidé de 413 milliards d'euros à fin 2007, le groupe CM4-CIC gère 364,8 milliards d'euros d'épargne (dont 109,5 milliards d'euros de dépôts comptables, 204,9 milliards d'euros d'épargne financière et 50,4 milliards d'euros d'épargne assurance). Il a par ailleurs distribué 182,2 milliards d'euros de crédits.

Données boursières - Actions ordinaires «A» CIC

	Nombre d'actions échangées	Capitaux mensuels millions d'euros	Cours extrêmes	
			+ bas euros	+ haut euros
Janvier 2006	38 249	6,110	156,00	166,90
Février 2006	8 577	1,469	162,20	184,50
Mars 2006	16 810	3,142	172,00	203,50
Avril 2006	5 169	0,969	183,00	196,10
Mai 2006	5 569	1,029	180,10	189,00
Juin 2006	6 309	1,139	175,30	187,00
Juillet 2006	4 343	0,796	170,60	189,90
Août 2006	12 792	2,452	182,60	197,00
Septembre 2006	32 677	6,674	192,00	213,00
Octobre 2006	17 256	3,670	205,50	220,00
Novembre 2006	17 397	4,302	219,90	259,00
Décembre 2006	43 648	11,553	246,00	289,50

Marché des titres de l'émetteur

Les actions « A » CIC

Les actions ordinaires ou actions « A » du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession des actions « A » CIC. L'article 9 des statuts oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 % (article 9 des statuts, 6^e alinéa, cf. page 50 du chapitre « gouvernement d'entreprise »).

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 31 mai 2007 a, par sa huitième résolution, renouvelé l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat, le CIC a, au cours de l'année 2007 :

- acquis 26 298 actions « A » CIC (prix moyen unitaire d'acquisition 283,35 euros) ;
- vendu 25 461 actions « A » CIC (prix moyen unitaire de cession 280,87 euros) ;

et détenait 6 234 actions « A » CIC de 16 euros nominal pour une valeur moyenne unitaire de 250 euros au 31 décembre 2007.

Il est demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 22 mai 2008 de renouveler cette autorisation.

En application de l'article 6 des statuts, 1^{er} alinéa, le capital de la société est composé d'une seule catégorie d'actions, dites de « catégorie A », d'un nominal de 16 euros et entièrement libérées.

Une fois la réserve légale dotée à concurrence de 10 % du capital social, ce qui est le cas, le bénéfice de l'exercice, éventuellement augmenté du report à nouveau bénéficiaire, est intégralement distribuable aux actionnaires par l'assemblée générale sous réserve de l'application des règles fiscales pertinentes (article 30 des statuts).

Il n'existe aucun droit particulier, aucun privilège particulier, ni aucune restriction particulière, qui soient attachés aux actions émises par la société.

	Nombre d'actions échangées	Capitaux mensuels millions d'euros	Cours extrêmes	
			+ bas euros	+ haut euros
Janvier 2007	45 375	12,983	268,00	315,00
Février 2007	48 929	14,182	291,00	330,00
Mars 2007	15 792	4,805	293,51	323,50
Avril 2007	44 370	13,276	280,60	308,99
Mai 2007	27 528	8,579	302,10	322,80
Juin 2007	123 659	36,469	288,76	308,50
Juillet 2007	22 849	6,738	278,70	300,00
Août 2007	29 495	7,938	255,50	294,59
Septembre 2007	9 367	2,341	238,00	278,88
Octobre 2007	6 502	1,660	246,99	263,00
Novembre 2007	13 097	3,044	215,62	253,00
Décembre 2007	152 170	36,045	230,11	250,00
Janvier 2008	12 454	2,774	205,30	249,99
Février 2008	12 445	2,544	190,00	214,00
Mars 2008	6 664	1,284	182,10	210,00

Information financière

Sur les douze derniers mois, le groupe CIC n'a fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Il n'y a eu aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière survenu depuis la fin du dernier exercice.

Investissements

Les seuls investissements réalisés par le groupe CIC concernent des participations financières (cf. rapport de gestion consolidé pages 66 et 70 et note 7a de l'annexe page 106).

Dividendes et politique de distribution

Les titres composant le capital

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'actions « A »	35 208 166	35 208 166	35 208 166	35 208 166	35 621 937
Dividende net des actions « A » (en €)	3,28	3,78	4,10	4,43	4,80
TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€)	115,5	133	144,3	156	171
Résultat net consolidé part groupe (en M€)	462	532	578	1 274	1 139
Taux de distribution	25,0 %	25,0 %	25,0 %	12,2 %	15,0 %

Le capital social est divisé en 35 851 678 actions dont 229 741 titres auto-détenus. Le montant des dividendes revenant aux titres auto-détenus est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

Les titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année et donc, pour l'année en cours, le 28 mai 2008, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne (TAM + TMO)/2.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'INSEE pour la période du 1^{er} avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel renouvelé chaque fin de mois, à intérêts composés, pendant les douze mois précédant le mois de mars au taux moyen mensuel du marché monétaire tel que calculé par l'AFB.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'EONIA (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % du TAM tel que défini ci-dessus, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Propriétés immobilières, usines et équipements

Les informations sont données en annexe (cf. note 16 de l'annexe page 110).

Opérations avec des apparentés et informations sur les participations

Les informations se trouvent :

- note 3 de l'annexe, périmètre de consolidation (pages 100 à 103);
- note 40 de l'annexe, « encours des opérations réalisées avec les parties liées » (pages 124-125);
- dans le tableau « informations relatives aux filiales et participations » (pages 132-133);
- dans la partie « activités et résultats des filiales et participations » (pages 134 à 140).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2008 - CP 2008 - est égal à :

$$\text{CP 2007} \times \frac{\text{Résultat 2007 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 2006 au sens du contrat d'émission}}$$

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du groupe CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du groupe CIC pour l'exercice 2007, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 1138 829 milliers d'euros contre 1273 731 milliers d'euros pour 2006.

Le CP 2008 est ainsi égal à :

$$\text{CP 2007} \times \frac{1138\,829 \text{ milliers d'euros}}{1275\,531 \text{ milliers d'euros}}$$

soit $30,795 \times 0,89283 = 27,495$.

Rémunération payée en 2007

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à 50,26 %, soit à un niveau supérieur au plafond de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2008 aux porteurs de titres participatifs sera plafonnée à 130 % (TAM + TMO)/2.

Le taux sera égal à 5,648 % avec un TAM de 4,1117 % et un TMO moyen de 4,5792 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2008, le coupon brut est de 8,61 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

Rémunération payée depuis 2004 (année de paiement)

	CP	TAM %	TMO %	Taux servi %	Coupon brut versé
2004	12,774	2,1932	4,4008	4,286	€ 6,53
2005	14,764	2,1058	4,2433	4,127	€ 6,29
2006	14,667	2,2233	3,6233	3,798	€ 5,79
2007	30,795	3,2286	4,1900	4,822	€ 7,35
2008	27,495	4,1117	4,5792	5,648	€ 8,61

Cours du titre participatif depuis 2003

	+ haut euros	+ bas euros	Dernier cours euros
2003	146,00	130,00	150,00
2004	175,00	145,00	172,00
2005	179,80	179,80	179,80
2006	185,00	175,00	183,50
2007	186,00	176,50	183,00

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1 000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.



Renseignements divers

Renseignements de caractère juridique concernant le CIC

(cf. également le chapitre « Gouvernement d'entreprise »)

Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

Crédit Industriel et Commercial
en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence Paris 9^e

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96

Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société est dotée d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Société soumise à la législation française

Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 651 C.

Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation du résultat (article 30 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le directoire.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.

Situation de dépendance

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Historique

La société actuelle a été créée le 7 mai 1859 sous la dénomination de « Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ».

Dès sa création, elle a présidé à la constitution de banques régionales dans les principales grandes villes de France. En 1895, elle a inauguré à Londres sa première succursale à l'étranger.

En 1918 et 1927, elle est entrée dans le capital de plusieurs banques régionales ou locales (Banque Dupont - Banque Scalbert - Société Normande de Banque et de Dépôts - Crédit Havrais - Crédit Nantais - Crédit de l'Ouest - Banque Régionale de l'Ouest). Elle a constitué, autour d'elle, un groupe de banques affiliées qui s'est élargi encore pendant la crise des années trente.

En 1968, le groupe Suez - Union des Mines a pris le contrôle du groupe CIC.

En 1982, la plupart des banques du groupe CIC et la Compagnie Financière de Suez ont été nationalisées.

Après que l'État lui eut apporté la totalité du capital de la Banque de l'Union Européenne et le nombre d'actions des banques régionales nécessaire pour assurer leur détention à 51 %, en 1984, la société a filialisé ses activités bancaires qu'elle a transférées à une structure qui a pris le nom de CIC Paris.

Elle est devenue ainsi la société mère du groupe et a pris alors le nom de Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial.

En 1985, le GAN est entré dans le capital de la Compagnie Financière de CIC avec une participation qui a augmenté au fur et à mesure que les participations du groupe Suez et de l'État ont diminué.

En 1987, l'État a apporté le solde des actions des banques régionales à la Compagnie Financière de CIC, celle-ci détenant alors 100 % du capital de ses filiales bancaires.

En 1990, la Compagnie Financière de CIC a fusionné avec la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne qui a opéré sous le nom commercial de « Union Européenne de CIC ».

Le 27 avril 1998, le GAN a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) 67 % du capital de la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne dans le cadre de la procédure de privatisation du groupe CIC engagée par l'État le 1^{er} août 1996.

Le 31 décembre 1999, la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne a absorbé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, le Crédit Industriel et Commercial, sa filiale à 100 %, selon la procédure de fusion simplifiée. Elle a alors pris le nom de Crédit Industriel et Commercial et transféré son siège social au 6, avenue de Provence, à Paris.

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le capital du CIC que détenait le GAN a été rachetée par la Société Ventadour Investissement, filiale à 100 % de la BFCM.



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Personne qui anime la responsabilité du document de référence

M. Michel Lucas, président du directoire.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 64-81 pour les comptes consolidés et pages 126-127 pour les comptes sociaux) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young et Autres			
	Montant		%		Montant		%	
	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- CIC	0,57	0,58	22 %	21 %	0,57	0,58	22 %	25 %
- Filiales intégrées globalement	1,88	1,73	71 %	64 %	1,50	1,63	58 %	70 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes								
- CIC								
- Filiales intégrées globalement	0,06	0,01	2 %	0 %	0,51	0,10	20 %	4 %
Sous-total	2,51	2,32	95 %	85 %	2,58	2,31	100 %	99 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	0,05	0,05	2 %	2 %				
- Autres	0,09	0,34	3 %	13 %		0,02		1 %
Sous-total	0,14	0,39	5 %	15 %		0,02		1 %
TOTAL	2,65	2,71	100 %	100 %	2,58	2,33	100 %	100 %

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 146 à 152. Le rapport général contient une observation sur le caractère incomplet du rapport de gestion.

Paris, le 30 avril 2008

Michel Lucas
Président du directoire

Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie nationale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit
Adresse : 63, rue de Villiers – 92 208 Neuilly-sur-Seine cedex
Représenté par Jacques Lévi et Agnès Husscherr
Début du premier mandat : 25 mai 1988
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11 mai 2006
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Ernst & Young et Autres
Adresse : 41, rue Ybry – 92 576 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Olivier Durand
Début du premier mandat : 26 mai 1999
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 19 mai 2005
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Commissaires aux comptes suppléants

Etienne Boris, Pascal Macioce.

Table de concordance du document de référence

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

	Pages	
1	Personnes responsables	164
2	Contrôleurs légaux des comptes	164
3	Informations financières sélectionnées	5-6
4	Facteurs de risques	71-81
5	Informations concernant l'émetteur	161 / 162-163
6	Aperçu des activités	5 / 7-32 / 67-69 / 162
7	Organigramme	8-9 / 100-103
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	161
9	Examen de la situation financière et du résultat	64-70 / 82-84
10	Trésorerie et capitaux	76-77 / 85-86
11	Recherche et développement, brevets et licences	na
12	Information sur les tendances	70
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	na
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	33-50
15	Rémunération et avantages	35 / 40 / 70 / 125
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	33-50
17	Salariés	59 / 158-159
18	Principaux actionnaires	158-160
19	Opérations avec des apparentés	161
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	63-140 / 161-162
21	Informations complémentaires	123 / 157-160 / 162-163
22	Contrats importants	na
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na
24	Documents accessibles au public	62 / 165
25	Informations sur les participations	161

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

	Pages	
1	Attestation du responsable du document de référence	164
2	Rapports de gestion	64-81 / 126-127
3	Etats financiers	82-125 / 128-140

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, présentés respectivement aux pages 56 à 119 et page 140 du document de référence n° D.07-0417 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mai 2007 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, présentés respectivement aux pages 64 à 118 et page 137 du document de référence n° D.06-0314 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2006.

Les chapitres des documents de référence n° D.07-0417 et n° D.06-0314 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Site Internet : www.cic.fr

Responsables de l'information

Hervé Bressan - directeur financier

Téléphone : 01 45 96 81 90

Bruno Brouchiquan - responsable de la communication

Téléphone : 01 45 96 92 20

Édition

CIC

Relations extérieures

Conception - Réalisation

TroisQuatorze

Crédit photos

Caroline Dautre

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise



CIC – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 573 626 848 euros
6, avenue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01 45 96 96 96 – Télécopie : 01 45 96 96 66 – Téléx : 688314 CICIP – swift cmcifrpp – <http://www.cic.fr>
Banque régie par les articles L.511-1 du Code monétaire et financier – RCS Paris 542 016 381 – Adresse postale 75452 Paris Cedex 09